



**DOCUMENT D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL 2024**



4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

| | | |
|------------|---|------------|
| 4.1 | DIRECTION DU GROUPE | 154 |
| 4.1.1 | Dirigeants mandataires sociaux | 154 |
| 4.1.2 | Comité exécutif | 157 |
| 4.2 | COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | 160 |
| 4.2.1 | Composition du conseil d'administration | 160 |
| 4.2.2 | Préparation, organisation et travaux du conseil d'administration | 185 |
| 4.2.3 | Auto-évaluation du conseil d'administration | 207 |
| 4.2.4 | Principes et règles de détermination de la rémunération et des avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux | 208 |
| 4.2.5 | Référentiel en matière de gouvernement d'entreprise | 209 |
| 4.3 | RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES | 209 |
| 4.4 | COMMUNICATION ACTIONNAIRES ET RELATIONS INVESTISSEURS | 210 |
| 4.4.1 | Relations avec les actionnaires | 210 |
| 4.4.2 | Participation des actionnaires à l'assemblée générale et délégations en cours | 210 |
| 4.4.3 | Documents accessibles au public | 211 |
| 4.4.4 | Dialogue avec les actionnaires et la communauté financière | 211 |
| 4.4.5 | Informations réglementées | 211 |

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le présent chapitre 4, comprend les éléments constituant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, établi par le conseil d'administration, le 5 mars 2025 conformément aux articles L. 225-37 alinéa 6 et L. 22-10-10 du Code de commerce. Le présent chapitre 4 intègre sur renvoi, le chapitre 5 du présent Document d'Enregistrement Universel relatif aux principes et règles arrêtés par le conseil d'administration, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature, accordés aux mandataires sociaux et la rémunération totale versée au cours de l'exercice ou attribuée au titre du même exercice. Le rapport sur le gouvernement d'entreprise, dont les informations sont recensées en détail dans la table de réconciliation figurant en annexe du présent Document d'Enregistrement Universel, présente notamment :

- la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé ;
- les conventions réglementées ;
- les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital et l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice écoulé ;
- le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale, en cas de modification ;
- la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ;
- la politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration ainsi qu'une description des objectifs de cette politique, de ses modalités de mise en œuvre et des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé ;
- la politique de rémunération des mandataires sociaux établie conformément à l'article L. 22-10-8, I., alinéa 2 du Code de commerce et les principes et règles arrêtés par le comité des nominations et des rémunérations et par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et la rémunération totale versée au cours de l'exercice ;
- les limitations éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur général ;
- le code de gouvernement d'entreprise, auquel se réfère Getlink SE ;
- les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ;
- la description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'entreprise dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière sont décrites en section 3.4.4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

La secrétaire générale du conseil d'administration a été mandatée pour rassembler les éléments préparatoires du rapport sur le gouvernement d'entreprise, qui a été établi sur la base des travaux de différentes directions fonctionnelles, dont notamment, la direction financière, l'audit interne, le contrôle interne, la direction des ressources humaines et la direction juridique. Ce rapport a été présenté au comité des nominations et des rémunérations, au comité d'audit, au comité éthique et RSE et aux commissaires aux comptes. Il a été soumis à la direction générale qui le juge conforme aux dispositifs existants dans le Groupe. Le conseil d'administration l'a arrêté le 5 mars 2025.

Le code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère Getlink SE est le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, établi par l'Association française des entreprises privées (Afepe) et le Mouvement des entreprises de France (Medef) (Code Afepe / Medef).

4.1 DIRECTION DU GROUPE

Les dirigeants mandataires sociaux sont le Président du conseil d'administration et le Directeur général de Getlink SE. À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, Getlink SE n'a pas de Directeur général délégué en exercice.

4.1.1 DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

a) Le Président du conseil d'administration et le Directeur général : des fonctions dissociées

Le conseil d'administration s'attache à mettre en place une structure de gouvernance équilibrée et adaptée, capable de faire face aux circonstances et aux enjeux propres au Groupe au moment considéré, ainsi qu'à l'évolution des meilleures pratiques de place en la matière. Il choisit entre les deux modes d'exercice de la direction générale : le cumul ou la dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général.

Les fonctions ont été dissociées depuis la nomination le 1^{er} juillet 2020 de Yann Leriche en qualité de Directeur général. Yann Leriche, dont le mandat initial de Directeur général a expiré le 30 juin 2024, a été renouvelé pour une nouvelle durée de quatre années par le conseil d'administration qui a souhaité continuer de bénéficier de son expertise et de son engagement. Yann Leriche exerce par ailleurs un mandat d'administrateur qui arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à se réunir en 2025 et au cours de laquelle son renouvellement sera proposé.

Jacques Gounon exerce depuis le 1^{er} juillet 2020, le mandat de Président du conseil d'administration, fonction dans laquelle le conseil d'administration l'a renouvelé lors de sa réunion du 27 avril 2022. Le conseil d'administration a ainsi confirmé la valeur qu'il attache, d'une part, à une dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général et, d'autre part, aux performances de Jacques Gounon dans l'exercice des missions de Président qui lui ont été confiées. À l'issue d'une phase de transition managériale réussie, le conseil d'administration, actant que la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général correspond au modèle de gouvernance le plus approprié pour Getlink, a mis un terme le 1^{er} juillet 2023, aux missions renforcées précédemment confiées au Président du conseil d'administration dans la phase initiale de la dissociation des fonctions. Ses mandats d'administrateur et de Président arriveront à expiration à l'issue

de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2025 en application de l'article 19 des statuts, tels que modifiés par l'assemblée générale du 7 mai 2024, et en vertu duquel le Président du conseil d'administration ayant atteint la limite d'âge statutaire peut exercer son mandat de Président jusqu'au terme de son mandat d'administrateur en cours : ces stipulations statutaires permettent au Président d'accomplir l'intégralité de son mandat en cours et apporte au conseil d'administration la stabilité et la souplesse nécessaire pour lui permettre de préparer la succession du Président.

Le conseil d'administration de Getlink SE a choisi un modèle de gouvernance assurant la séparation des responsabilités exécutives et des fonctions de Président, qui s'inscrit dans le cadre des meilleures pratiques du gouvernement d'entreprise. Cette structure, associée à la rotation progressive des administrateurs, vise à accroître l'efficacité et l'agilité du fonctionnement du conseil d'administration.

Cette dissociation permet à Getlink SE de bénéficier :

- des compétences et expériences du Directeur général en tant que dirigeant, mais également de son expertise opérationnelle et fonctionnelle des activités de transport à l'international, de sa connaissance approfondie des activités de l'entreprise, tout particulièrement en matière de sécurité et sûreté ;
- de la stature internationale du Président, de sa crédibilité et de son expérience des relations binationales.

La complémentarité des profils de Jacques Gounon et Yann Leriche favorise une gouvernance harmonieuse du Groupe, basée sur une répartition équilibrée et complémentaire des rôles respectifs du Président et du Directeur général.

Cette dissociation des fonctions permet de préparer, dans les meilleures conditions, la succession de Jacques Gounon pour que l'évolution de la stratégie de Getlink SE soit menée dans le respect de la culture binationale de l'entreprise et de ses valeurs. Yann Leriche peut ainsi se consacrer pleinement à la poursuite des programmes d'excellence et de développement de l'entreprise, tout en bénéficiant de la vision stratégique de Jacques Gounon et de sa connaissance du Groupe acquises au cours de ses années de fonctions de Président et Directeur général.

Par ailleurs, le conseil d'administration, ayant acté que le Président du conseil d'administration, en qualité de précédent Président-directeur général, ne peut être qualifié d'administrateur indépendant au sens du Code Afep / Medef, a maintenu la fonction d'Administrateur Référent, assurée par Bertrand Badré.



Pour rappel, les fonctions de Président-directeur général ont été exercées par Jacques Gounon entre 2007 et 2020. Ce mode de gouvernance avait été considéré alors comme le plus approprié en période de restructuration et de refinancement majeur. L'organisation de la gouvernance du Groupe a été adaptée aux spécificités de l'entreprise pendant cette période tout en s'inscrivant dans une démarche constante de progrès pour servir la vision d'ensemble du développement de l'entreprise. Il s'agissait dans un premier temps d'asseoir la viabilité de l'entreprise puis dans une deuxième phase de favoriser l'efficacité et la réactivité au service de la stratégie de développement de l'entreprise.

b) Plan de succession

En 2024, le conseil d'administration, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, a procédé à la revue des éléments des plans de succession et des processus décisionnels associés, selon les hypothèses et horizon de temps à envisager.

Plan de succession d'urgence, concernant les hypothèses de vacances imprévisibles ou accélérées (décès, démission ou empêchement)

Ce plan présente des solutions de principe envisagées en cas de survenance d'événements entraînant une vacance imprévisible ou accélérée du Président ou du Directeur général et distingue selon que l'évènement est définitif et durable, ou temporaire et de courte durée. La décision qui serait à prendre par le conseil d'administration dans de telles hypothèses nécessiterait d'être analysée à l'aune de l'évènement spécifique qui l'aurait rendue nécessaire.

Plan et processus de succession hors urgence, couvrant les hypothèses de renouvellement et poursuite (ou non) du mandat d'un dirigeant mandataire social et, le cas échéant, d'un départ ou terme prévisible ou anticipé

Le processus fixe et décrit le séquençage et les différentes étapes à mettre en œuvre dans le cadre de ce plan, d'une part, dans l'hypothèse d'une décision de renouvellement et poursuite (ou non) à l'échéance du mandat d'un dirigeant mandataire social et, d'autre part, le cas échéant, dans l'hypothèse d'un départ à terme prévisible ou anticipé (succession normale ou accélérée). Plus particulièrement concernant cette dernière hypothèse, le processus :

- définit les intervenants dans le processus, selon qu'il concerne le Président ou le Directeur général ;
- intègre les comités du conseil en charge de ce sujet, intervenant notamment sur orientation du conseil d'administration auquel reviennent les décisions de succession ;
- prévoit les étapes permettant, dans sa mise en œuvre, d'intégrer des candidatures internes et extérieures ;
- précise que, lorsque possible ou jugé opportun, le dirigeant mandataire social concerné serait consulté au cours du processus sur les candidats potentiels à la succession, notamment à l'effet d'apprécier l'adéquation des profils au regard de sa connaissance des enjeux et priorités.

Éclairage sur le plan de succession à long terme des dirigeants

En 2024 et en 2025, le conseil d'administration, dans le prolongement des travaux du comité des nominations et des rémunérations, a procédé à la revue du plan de succession du comité exécutif du Groupe. Cette revue permet d'avoir une vision sur le vivier existant de talents en interne, à différents horizons de temps (intérim, court et long terme), participant également ainsi à la préparation du plan de succession des dirigeants mandataires sociaux.

Le 6 février 2025, le conseil d'administration, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, a procédé à la revue du plan de succession et de la situation des mandats en cours des mandataires sociaux. Le 5 mars 2025, le conseil d'administration a pris acte de l'avancement des travaux du comité des nominations et des rémunérations relatifs à l'organisation de la succession du Président du conseil, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée générale 2026 et a décidé, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, de proposer à l'Assemblée générale du 14 mai 2025, la modification de l'article 19 des statuts relative à la limite d'âge applicable au Président du conseil pour porter cette limite de 70 ans à 75 ans.

c) Missions

Pouvoirs du Président du conseil d'administration

Depuis le 1^{er} juillet 2020, Jacques Gounon exerce le mandat de Président du conseil d'administration.

Conformément à la loi française, le Président du conseil organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de Getlink SE et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il peut notamment demander communication de tout document ou information propre à éclairer le conseil d'administration dans le cadre de la préparation de ses réunions.

Pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Getlink SE est engagé même pour les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, sauf preuve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Limitations des pouvoirs du Directeur général

Le Règlement intérieur du conseil d'administration restreint les pouvoirs du Directeur général pour certaines décisions qui, en raison de leur objet ou de leur montant, sont soumises à l'approbation préalable du conseil d'administration.

Sans préjudice des dispositions légales relatives aux autorisations qui doivent être consenties par le conseil d'administration (conventions réglementées, cautions, avals et garanties, cessions de participations ou de biens immobiliers etc.), l'autorisation préalable du conseil d'administration est requise pour les opérations susceptibles d'affecter les résultats de Getlink, la structure de son bilan ou son profil de risques.

Le Directeur général doit obtenir l'autorisation préalable du conseil d'administration pour les opérations suivantes :

| Nature d'opération | Seuil d'autorisation |
|---|-----------------------------|
| Acquisition et cession d'actifs ou de participations, investissement ou désinvestissement, création, acquisition ou cession de toute filiale ou participation, ou restructuration interne | 20 millions d'euros |
| Emprunt, dans la mesure compatible avec les contrats et engagements en cours au moment considéré, refinancement ou remboursement anticipé | 10 millions d'euros |
| Toute opération ayant un impact sur les capitaux propres | 10 millions d'euros |
| Litige : transactions, traités, compromis | 10 millions d'euros |

Lorsque de tel(le)s opérations, décisions ou engagements doivent donner lieu à des paiements successifs au(x) tiers cocontractant(s) liés à l'atteinte de résultats ou d'objectifs, les limites susmentionnées s'apprécient en cumulant ces différents paiements. La procédure d'approbation préalable n'est pas applicable aux opérations et décisions intra-groupe.

Se référer aux principales dispositions du Règlement intérieur du conseil d'administration à la section 4.2.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.



Directeurs généraux délégués

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, Getlink SE n'a pas de Directeur général délégué en fonction.

4.1.2 COMITÉ EXÉCUTIF

a) Composition du comité exécutif

La direction générale est confiée à Yann Leriche depuis le 1^{er} juillet 2020. Géraldine Périchon a été nommée en qualité de Directrice générale adjointe le 1^{er} mars 2024. Membre du comité exécutif du Groupe, Géraldine Périchon est directement rattachée à Yann Leriche, Directeur général. La promotion de Géraldine Périchon s'inscrit dans le cadre d'une gouvernance d'entreprise renouvelée et renforcée, pour accompagner l'amélioration de la performance du Groupe. Elle a directement en charge les finances, les systèmes d'information et le digital, la RSE, les achats, les fusions et acquisitions et les affaires juridiques du Groupe et pilote également des projets stratégiques transverses pour le Groupe comme la frontière intelligente et l'innovation digitale.

La Direction générale s'appuie sur un comité exécutif composé au 1er janvier 2025 des 9 principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels du Groupe dont la liste figure dans le tableau ci-dessous et qui compte parmi ses membres 4 femmes.

| Nom | Fonctions |
|-------------------------|--|
| Yann Leriche | Directeur général |
| Géraldine Périchon | Directrice générale adjointe |
| Julie Bagur | Directrice du développement |
| Didier Cazelles | Directeur général délégué Eurotunnel |
| Raphaël Doutrebente | Président d'Europorte |
| Anne-Sophie de Faucigny | Directrice communication Groupe |
| John Keefe | Directeur <i>corporate</i> et affaires publiques Groupe |
| Steven Moore | Directeur général d'ElecLink et Directeur investissements et sécurité Groupe |
| Claire Piccolin | Secrétaire générale du conseil, compliance officer Groupe |

Une composition équilibrée en termes de parité hommes – femmes : avec 45 % de femmes, l'objectif de féminisation 2023 a été largement dépassé. Cette tendance illustre les efforts accomplis à l'échelle du Groupe (voir sections 6.1 et 6.2 du présent Document d'Enregistrement Universel).

L'âge moyen des membres du comité exécutif est de 54 ans.

Un comité exécutif composé de **membres dont les compétences sont variées et complémentaires**.

Yann Leriche, Directeur général depuis 2020



Se référer à la biographie section 4.2.1 ci-dessous.

Géraldine Périchon, Directrice générale adjointe depuis mars 2024



Elle a débuté chez Lazard Frères en 2002 avant de travailler pour le Boston Consulting Group, Cinven et l'AMF. Elle a ensuite intégré le groupe Suez en 2015 en tant que Directrice Groupe M&A, avant d'être nommée en 2019 Senior Vice-Président Finance & Strategy Italy, Central and Eastern Europe puis Directrice Financière Recyclage et Valorisation France en 2020. Elle a rejoint Getlink le 7 septembre 2020 en qualité de Directrice administrative et financière. Elle est à ce titre notamment chargée de la RSE. Géraldine Périchon a été nommée Directrice générale adjointe depuis le 1^{er} mars 2024.

Elle est diplômée de HEC.

Julie Bagur, Directrice du développement depuis 2024



Julie Bagur cumule des expériences de direction générale, de développement commercial et d'excellence opérationnelle en France et à l'international. Précédemment chez Saint-Gobain pendant près de 10 ans, elle était depuis 2020 Directrice de la chaîne d'approvisionnement pour les solutions de construction légère et les systèmes d'isolation thermique et acoustique. Auparavant basée au Brésil, où elle a occupé les postes de Directrice commerciale des Produits pour la construction et de Directrice générale de la filiale dédiée aux solutions d'isolation, elle avait intégré le groupe en tant que Directrice du Plan stratégique et des Fusions & Acquisitions pour la branche Matériaux Innovants. Julie Bagur a débuté sa carrière chez Amber Capital et poursuivi son parcours chez McKinsey.

Elle est diplômée de HEC.

Didier Cazelles, Directeur général délégué Eurotunnel depuis 2024



Le 1^{er} octobre 2024, Didier Cazelles a rejoint Eurotunnel, filiale à 100 % du groupe Getlink, en tant que Directeur général délégué. Didier Cazelles assume la responsabilité opérationnelle et managériale d'Eurotunnel, comprenant les opérations ferroviaires, la gestion de l'infrastructure, la sécurité, le commercial et les ressources humaines.

Didier Cazelles a commencé sa carrière en 1992 au sein du groupe SNCF au sein duquel il s'est investi plus de 20 ans, occupant des fonctions opérationnelles et managériales à haut-niveau. Successivement Directeur des opérations départementales pour l'Oise (1998-2000), Directeur des Ventes de la Branche Voyageurs (2006-2007), Directeur de la Région SNCF de Paris-Est (2008 – 2009), il est nommé en 2009 Directeur de Cabinet du Président du groupe SNCF avant de prendre la direction des Opérations de la branche TGV en 2010.

Il a rejoint le groupe Elior en 2013, en charge du segment Autoroutes et Loisirs pour l'Europe du Nord, avant d'intégrer Keolis en 2019, en tant que Directeur Général Adjoint en charge de la Branche Territoires.

Il est diplômé de Sciences-Po et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées.

Raphaël Dautreberte, Président d'Europorte depuis 2021



Il a débuté sa carrière comme juriste en droit de la concurrence. Il a été responsable des ressources humaines du BHV en 1999. Il a assumé les fonctions de Directeur des ressources humaines chez MPO France en 2002, Sabena Technics en 2004 et Brittany Ferries en 2006. En 2011, il est nommé Directeur des opérations et des ressources humaines de Monier France (ex-Lafarge Couverture). En 2012, il est nommé Directeur général de MyFerryLink. En 2015, il devient Directeur général adjoint d'Europorte avant d'être nommé en 2018 Directeur général délégué puis Président en janvier 2021. Raphaël Dautreberte est également Président des sociétés Renofer et Giravert.

Raphaël Dautreberte est diplômé de l'Université Paris II, de l'Essec et de l'*Executive master* de l'École Polytechnique.

Anne-Sophie de Faucigny, Directrice de la communication Groupe depuis 2022



Forte de 20 ans d'expérience en stratégie de communication et relations institutionnelles, en France et à l'international, elle a dirigé les relations institutionnelles et médias de Bpifrance (2014-2022). Elle siégeait à son comité de direction. Précédemment, elle a successivement occupé les fonctions de directrice de clientèle en Espagne chez TMP Worldwide, agence de communication américaine, puis chez Publicis à Paris, avant de rejoindre la Macif, puis la Région Ile-de-France et enfin les cabinets ministériels à Bercy comme conseillère Communication et presse.

De 2018 à 2021, elle était membre du conseil d'administration de la société de Biotechnologies Yposkesi (administratrice certifiée IFA - Institut français des administrateurs).

Anne-Sophie de Faucigny est diplômée de Sciences-Po Toulouse et du Celsa.

John Keefe, Directeur Affaires publiques & *corporate* Groupe depuis mars 2023



Il a débuté sa carrière dans le secteur du recrutement au sein du groupe Michael Page avant d'être nommé directeur du recrutement industriel pour Executive Connections. Il a rejoint Eurotunnel en 1993 pour gérer les formations du personnel dans le cadre des recrutements de masse au moment du lancement de l'exploitation du Tunnel. Il est ensuite devenu directeur de la formation, puis chef de cabinet du directeur général, puis a occupé des postes dans les services de communication avant d'être nommé directeur des affaires publiques Royaume-Uni et porte-parole en 2014. Il a occupé les fonctions de Directeur des affaires publiques du Groupe entre juin 2020 et février 2023. Il est devenu en mars 2023, Directeur affaires publiques & *corporate* Groupe.

Il est titulaire d'un diplôme en géologie et économie et d'un diplôme d'études supérieures en gestion de la performance.

Steven Moore, Directeur général d'ElecLink depuis 2016 et Directeur des investissements et de la sécurité de Getlink



Il a plus de 25 ans d'expérience commerciale dans le secteur de l'électricité, dont la majorité passée dans le trading d'énergie, la structuration, la génération, l'exploitation et l'optimisation de la gestion d'actifs. Il a travaillé six ans chez EDF où il a occupé plusieurs postes de direction, dont trois ans à Paris en qualité de Directeur du Commerce, d'Optimisation et Trading. Avant de rejoindre EDF Energy, il a été le Directeur des Marchés de l'Électricité chez British Energy. Il a rejoint ElecLink en 2015, puis en qualité de *Chief Executive Officer* depuis 2016.

Il est titulaire d'un Master's Degree Environmental Economics, Policy and Planning de l'Université de Bath et d'un Master of Business Administration de l'Université de Warwick.

Claire Piccolin, Secrétaire Général du Conseil d'administration, directrice droit des sociétés et compliance officer depuis 2017



Elle a rejoint Getlink SE en 2002, après avoir exercé en qualité d'avocat puis d'avocat associé dans un cabinet de *la City* pendant une dizaine d'années. Spécialisée en droit des sociétés et droit boursier, Claire Piccolin a d'abord rejoint la direction juridique d'Eurotunnel, puis la direction financière pour finalement, à l'issue de la restructuration de 2007, devenir secrétaire général du conseil d'administration de Getlink SE. Directrice droit des sociétés et boursier pour le Groupe et responsable du centre de relations actionnaires individuels, elle a été nommée *compliance officer* en 2017.

Elle est titulaire d'un master II (Diplôme d'études supérieures spécialisées DESS) Droit des Affaires et Fiscalité et d'un diplôme de juriste conseil d'entreprise (DJCE).



Le 1^{er} janvier 2025, la composition du comité exécutif a été resserrée autour de neuf membres, Deborah Merrens, Directrice commerciale et marketing d'Eurotunnel et Guillaume Rault, Directeur des opérations d'Eurotunnel ayant rejoint le comité exécutif d'Eurotunnel, nouvellement créé sous la direction de Didier Cazelles. La mise en place d'un Comité Exécutif Eurotunnel, animé par Didier Cazelles, et soutenu entre autres par Deborah Merrens et Guillaume Rault, a pour objectif de consolider les leviers de performance d'Eurotunnel.

En 2024, Laetitia Brun, Directrice des Ressources humaines Groupe a quitté Getlink. Avant de rejoindre Getlink, Laetitia Brun avait occupé divers métiers des ressources humaines au sein du groupe Solvay puis de la PME industrielle internationale Winoa.

b) Missions du comité exécutif : un comité exécutif mobilisé pour mettre en œuvre la stratégie

Sous l'autorité du Directeur général et de la Directrice générale adjointe, le comité exécutif constitue l'instance dirigeante de Getlink. Le comité exécutif assure la conduite des activités du Groupe, ainsi que la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par le conseil d'administration et de ses principales politiques. Il aide la Direction générale à définir les orientations et à instruire les décisions concernant l'organisation opérationnelle du Groupe. Ses membres interviennent périodiquement lors des réunions du conseil d'administration de Getlink afin de présenter l'état d'avancement des sujets qui concernent leurs domaines respectifs.

Le comité exécutif se réunit aussi souvent que nécessaire et en règle générale sur un rythme bimensuel.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La direction générale s'appuie sur les instances de direction de chacune des activités du Groupe (Eurotunnel, ElecLink et Europorte) ainsi que sur différents comités décrits au chapitre 3 du présent Document d'Enregistrement Universel, dont un comité d'engagement Groupe composé du Directeur général et de la Directrice générale adjointe, de la Directrice Financière adjointe et du ou des Directeurs concernés par les projets. Ce comité examine et donne son approbation sur les décisions importantes ayant pour objet la conclusion de nouveaux contrats significatifs, des projets d'investissements ou désinvestissements ou des projets de croissance externes.

Dans le cadre de sa stratégie RSE, le Groupe assure un suivi des objectifs chiffrés de féminisation du comité exécutif présentés en section 6.2 du présent Document d'Enregistrement Universel avec les moyens associés à ces objectifs.

Les comités spécialisés, visés en section 3.4.1 du présent Document d'Enregistrement Universel, assistent la direction générale et le comité exécutif.

4.2 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.2.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Évolution de la composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de Getlink SE à la date du présent rapport est composé de 15 administrateurs dont :

- six administrateurs non indépendants ;
- trois administrateurs représentant les salariés ;
- six administrateurs indépendants.

| | Informations personnelles | | | | Expérience | | Position au sein du conseil | | | Comités | |
|---|---------------------------|------|-------------------------|-----------|------------|-----------------|-----------------------------|-----------------|-----------------------|---------|--|
| | Âge | Sexe | Nationalité | Actions | Mandats* | Indépendance | Nomination initiale | Échéance mandat | Ancienneté au conseil | Nombre | |
| Administrateurs non indépendants | | | | | | | | | | | |
| Jacques Gounon | 71 | H | Française | 682 027** | 1 | Non indépendant | 2007 | 2026 | 17 | 2 | |
| Yann Leriche | 51 | H | Française | 18 750 | 1 | Non indépendant | 2021 | 2025 | 3 | 1 | |
| Elisabetta De Bernardi di Valserra | 48 | F | Italienne | 3 000 | 0 | Non indépendant | 2018 | 2026 | 6 | 1 | |
| Jean Mouton | 68 | H | Française | 4 000 | 1 | Non indépendant | 2023 | 2026 | 1 | 1 | |
| Benoît de Ruffray | 58 | H | Française | 4 000 | 2 | Non indépendant | 2023 | 2027 | 1 | 1 | |
| Marie Lemarié | 53 | F | Française | 2 155 | 1 | Non indépendant | 2023 | 2027 | 1 | 1 | |
| Administrateurs représentant les salariés*** | | | | | | | | | | | |
| Mark Cornwall | 57 | H | Britannique | 3 568 | 0 | Salarié | 2021 | 2026 | 3 | 2 | |
| Stéphane Sauvage | 58 | H | Française | 1 075 | 0 | Salarié | 2018 | 2026 | 6 | 3 | |
| Philippe Vanderbec | 57 | H | Française | 325 | 0 | Salarié | 2018 | 2026 | 6 | 2 | |
| Administrateurs indépendants | | | | | | | | | | | |
| Corinne Bach | 51 | F | Française | 5 000 | 0 | Indépendant | 2016 | 2026 | 8 | 3 | |
| Bertrand Badré | 56 | H | Française | 4 000 | 0 | Indépendant | 2017 | 2026 | 7 | 1 | |
| Sharon Flood | 59 | F | Britannique | 3 289**** | 1 | Indépendant | 2020 | 2028 | 4 | 2 | |
| Jean-Marc Janaillac | 71 | H | Française | 3 000 | 1 | Indépendant | 2020 | 2028 | 4 | 3 | |
| Brune Poirson | 42 | F | Française et Américaine | 1 000 | 0 | Indépendant | 2022 | 2026 | 2 | 2 | |
| Peter Ricketts | 72 | H | Britannique | 2 500 | 1 | Indépendant | 2022 | 2026 | 2 | 1 | |

* Nombre de mandats dans des sociétés cotées hors Getlink.

** En ce compris 311 477 actions ayant fait l'objet d'un nantissement (cf. déclarations AMF en date du 1er août 2022 et 21 novembre 2024).

*** Les administrateurs représentant les salariés ne sont pris en compte, ni pour le calcul du taux d'indépendance, conformément au Code Afep / Medef, ni pour le calcul du pourcentage de parité conformément aux dispositions actuellement en vigueur du Code de commerce et par cohérence, de l'internationalisation et la durée moyenne du mandat.

**** Sharon Flood a acquis 1 711 actions supplémentaires le 11 mars 2025.

Les changements intervenus au sein du conseil d'administration en 2024

Le conseil d'administration a fait régulièrement l'objet de renouvellements partiels depuis 2018, dans le prolongement des travaux d'échelonnement des mandats initiés en 2018 et des rotations organisées depuis 2020 afin d'assurer un renouvellement harmonieux des mandats des administrateurs. En 2024, la composition du conseil d'administration n'a pas évolué et l'assemblée générale du 7 mai 2024 a approuvé :

- le renouvellement des mandats de Sharon Flood et de Jean-Marc Janaillac pour une nouvelle durée de quatre années afin de bénéficier de leurs vastes expériences et de leurs contributions aux travaux du conseil d'administration et des comités unanimement reconnues ;
- la ratification de la cooptation de Jean Mouton décidée lors de la réunion du conseil d'administration du 19 juillet 2023 en remplacement de Carlo Bertazzo, démissionnaire ; Jean Mouton a été coopté pour la durée restant à courir de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2025.

Composition du conseil d'administration sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 14 mai 2025

Dans la continuité de 2024, aucun changement de la composition du conseil d'administration ne sera proposé à l'assemblée générale du 14 mai 2025. Il sera proposé le renouvellement de Yann Leriche en qualité d'administrateur dont le mandat vient à expiration à la prochaine assemblée générale. Son mandat d'administrateur serait renouvelé pour une nouvelle durée de quatre années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle 2029 appelé à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2028.

Yann Leriche, Directeur général de Getlink depuis le 1^{er} juillet 2020, a été renouvelé dans ses fonctions de Directeur général sur décision du conseil d'administration du 28 février 2024 pour une nouvelle durée de quatre années à compter du terme prévu de son mandat, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2028. Le conseil d'administration a procédé à l'examen de sa composition, en tenant compte à la fois de l'expertise des administrateurs, de la nécessité de conserver l'indépendance, l'internationalisation et la féminisation du conseil. Le conseil d'administration, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, a porté une attention particulière à la compétence, à l'expérience et à la connaissance des métiers du Groupe que chaque administrateur doit posséder pour participer efficacement aux travaux du conseil et de ses comités (voir la cartographie des compétences ci-après).

Dans l'attente de la transposition complète des textes de la Directive (UE) 2022/2381 en date du 23 novembre 2022 relative à un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes parmi les administrateurs de sociétés cotées, le mandat de Mark Cornwall, administrateur représentant les salariés, a été maintenu et confirmé par le comité de la Société Européenne sur décision en date du 27 janvier 2025 et ce, jusqu'à l'Assemblée générale 2026 afin d'aligner sa durée de mandat avec celles des deux autres administrateurs représentant les salariés.

Le tableau ci-dessous présente les changements prévus dans la composition du conseil d'administration pour l'exercice 2025 :

| | Départ | Nomination | Renouvellement |
|--------------------------|--------|------------|----------------|
| Conseil d'administration | Néant | Néant | Yann Leriche |

À la suite de l'assemblée générale du 14 mai 2025 et sous réserve du vote des résolutions proposées à l'assemblée générale, les membres du conseil d'administration de Getlink SE seront les suivants :

| | Âge | Sexe | Nationalité | Indépendance | Nomination initiale | Échéance mandat |
|------------------------------------|-----|------|-------------------------|-----------------|---------------------|-----------------|
| Jacques Gounon | 72 | H | Française | Non indépendant | 2007 | 2026 |
| Yann Leriche | 51 | H | Française | Non-indépendant | 2021 | 2029 |
| Elisabetta De Bernardi di Valserra | 48 | F | Italienne | Non indépendant | 2018 | 2026 |
| Jean Mouton | 68 | H | Française | Non-indépendant | 2023 | 2026 |
| Benoît de Ruffray | 58 | H | Française | Non indépendant | 2023 | 2027 |
| Marie Lemarié | 53 | F | Française | Non indépendant | 2023 | 2027 |
| Mark Cornwall | 57 | H | Britannique | Salarié | 2021 | 2026 |
| Stéphane Sauvage | 58 | H | Française | Salarié | 2018 | 2026 |
| Philippe Vanderbec | 57 | H | Française | Salarié | 2018 | 2026 |
| Corinne Bach | 51 | F | Française | Indépendant | 2016 | 2026 |
| Bertrand Badré | 57 | H | Française | Indépendant | 2017 | 2026 |
| Sharon Flood | 59 | F | Britannique | Indépendant | 2020 | 2028 |
| Jean-Marc Janaillac | 72 | H | Française | Indépendant | 2020 | 2028 |
| Brune Poirson | 42 | F | Française et Américaine | Indépendant | 2022 | 2026 |
| Peter Ricketts | 72 | H | Britannique | Indépendant | 2022 | 2026 |

Caractéristiques du conseil d'administration au 5 mars 2025 et au 14 mai 2025 à l'issue de l'assemblée générale sous réserve de l'approbation des actionnaires

| | Composition au 5 mars 2025 | Composition postérieure à l'assemblée générale du 14 mai 2025 |
|-------------------------------|-----------------------------------|--|
| Taux de féminisation | 41,66% | 41,66% |
| Âge moyen des administrateurs | 58 | 58 |
| Taux d'indépendance | 50% | 50% |
| Durée moyenne des mandats | 4,7 | 5,4 |
| Caractère international | 33,33% | 33,33% |

Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte :

- conformément aux recommandations du Code Afep / Medef, dans le calcul du taux d'indépendance du conseil d'administration ;
- conformément aux dispositions légales en vigueur²², dans le calcul du taux de féminisation du conseil d'administration ;
- en conséquence et afin d'assurer la cohérence des informations présentées, la durée moyenne du mandat, ainsi que le taux du caractère international des administrateurs.

Ainsi, après l'assemblée générale du 14 mai 2025, sous réserve du vote favorable de l'assemblée :

- le taux d'indépendance du conseil reste en conformité avec les recommandations du Code Afep / Medef ;
- le taux de féminisation resterait supérieur au taux minimum légalement requis de 40 %.

Les curriculum vitae des administrateurs sont présentés dans la présente section 4.2.1.

b) La politique diversité du conseil d'administration

Le conseil d'administration a arrêté une politique de diversité, considérant qu'un conseil d'administration diversifié donne lieu à une gouvernance plus efficace et à des décisions plus éclairées. La composition du conseil d'administration vise à un équilibre entre l'expérience, la compétence et l'indépendance dans le respect de la parité et de la diversité qui reflète le caractère binational de l'entreprise tout en prenant en compte la structure de l'actionnariat, qui compte à son capital Eiffage (20,55 %) et Mundys S.p.A. (anciennement dénommée « Atlantia S.p.A. ») (15,49 %) comme indiqué en section 7.4.1 du présent Document d'Enregistrement Universel. Une bonne synergie au sein du conseil passe par la complémentarité de ses membres. Le conseil d'administration, dans son ensemble, doit également refléter adéquatement la diversité des communautés au sein desquelles le Groupe exerce ses activités (public / privé, activité de transport, infrastructure ferroviaire, marché transmanche, entreprise franco-britannique, gestion de crises).

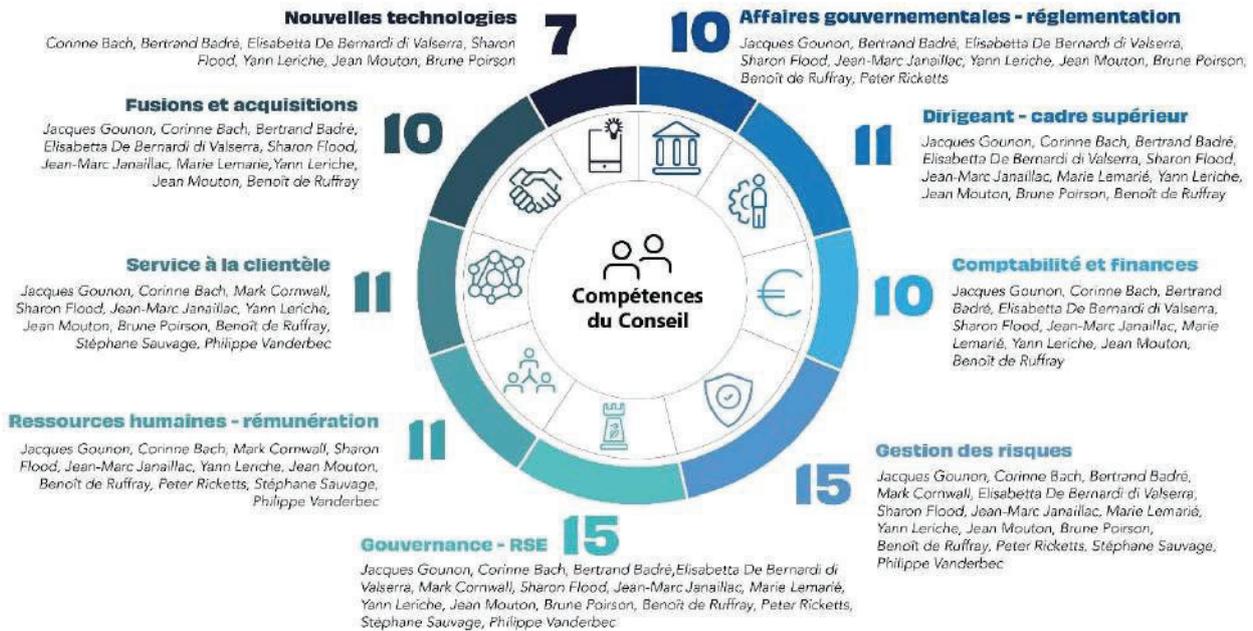
Conformément à sa politique de diversité, le conseil d'administration veille à l'équilibre et la pluralité des compétences qui le composent au regard des enjeux du Groupe. Il maintient une pluralité d'expériences, de nationalités et de genre, tout en s'assurant de l'adhésion de chacun aux valeurs fondamentales du Groupe.

La politique de diversité du conseil d'administration de Getlink a pour objectif de s'assurer qu'à tout moment les membres du conseil sont collectivement en mesure de prendre des décisions de manière éclairée, judicieuse et objective en prenant en considération le modèle d'affaires de Getlink et sa stratégie. Cette politique décrit les critères retenus pour s'assurer de la diversité du conseil, en particulier :

- Les **connaissances et qualifications nécessaires aux fonctions d'administrateurs** en lien notamment avec les activités spécifiques.

L'expertise et l'expérience complémentaire des différents membres du conseil d'administration sont un atout pour le Groupe : ils apportent à l'entreprise leurs compétences industrielles, managériales, financières, scientifiques et une diversité de profils hommes / femmes, âges et nationalités.

²² Dans l'attente de la transposition complète des textes de la Directive (UE) 2022/2381 en date du 23 novembre 2022 relative à un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes parmi les administrateurs de sociétés cotées, les trois administrateurs représentant les salariés sont maintenus dans leur mandat actuel qui seront tous échus à l'issue de l'assemblée générale annuelle 2026 ; leurs mandats seront remis en jeu afin de permettre aux organisations représentatives du personnel (comité de groupe et comité de la société européenne) d'organiser un nouveau processus d'élection dans le respect des nouvelles obligations issues des textes de transposition de la directive précitée.



Décryptage des compétences Gouvernance et RSE (ESG) des 15 administrateurs :

| | |
|----------------|--|
| Jacques Gounon | <p>Jacques Gounon en sa qualité de Président-Directeur général et désormais de Président du conseil d'administration de Getlink est engagé depuis l'origine dans une démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, Getlink opère des solutions et infrastructures de mobilité parmi les plus respectueuses de l'environnement. Jacques Gounon a impulsé la vision stratégique qui repose sur les enjeux ESG, lesquels font partie intégrante de la stratégie globale de Getlink. Sous sa direction, l'entreprise a adopté des pratiques visant à réduire son empreinte carbone et à promouvoir des initiatives écologiques.</p> <p>Parmi les projets les plus innovants, Jacques Gounon a supervisé la mise en service d'EleLink. Ce projet contribue à l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau électrique européen.</p> <p>Le Groupe se positionne aujourd'hui comme un <i>leader</i> du transport éco-responsable, pleinement contributeur de la transition énergétique. Jacques Gounon siège au sein du comité RSE depuis sa création.</p> <p>En tant que Président de Fer de France, Jacques Gounon a soutenu activement les projets de développement durable dans le secteur ferroviaire. Il est particulièrement engagé dans la réalisation de la liaison Lyon-Turin, un projet clé pour le transport ferroviaire européen. Son mandat inclut également la promotion de pratiques responsables et durables au sein de l'industrie ferroviaire, en mettant l'accent notamment sur la réduction des émissions de CO₂ et l'amélioration de l'efficacité énergétique.</p> <p>Son engagement contribue ainsi à un avenir plus durable pour le secteur des transports.</p> <p>Les actions et compétences de Jacques Gounon ont permis à Getlink de se positionner parmi les <i>leaders</i> du transport éco-responsable, en mettant en avant des pratiques durables et responsables.</p> <p>= > Connaissances / expertises solides en matière Environnementale (E), sociale (S) et Gouvernance (G).</p> |
| Yann Leriche | <p>Yann Leriche a acquis une expérience en tant que Directeur Général de Getlink qui lui a permis d'être à l'origine d'initiatives de développement durable et de responsabilité sociétales, intégrant ces principes dans la stratégie de Getlink.</p> <p>Il est à l'initiative des Rencontres du Climat, un cycle d'événements organisés par Getlink ayant pour vocation de partager et enrichir avec les décideurs publics et privés les travaux de recherche menés par la Toulouse School of Economics et sa chaire InECCA – Initiative for Effective Corporate Climate Action – créée en mai 2022 en partenariat avec Getlink et contribuant à sensibiliser et promouvoir des actions concrètes en faveur de la transition climatique.</p> <p>Yann Leriche porte dans l'entreprise des projets, tels que le projet Power to Traction, qui vise à utiliser l'énergie solaire pour alimenter les trains. Il a mené la mise en service du projet EleLink, un câble à haute tension installé dans le Tunnel.</p> <p>Yann Leriche a porté, avec la Directrice générale adjointe, le Plan RSE et la composition du comité exécutif est l'illustration de son engagement.</p> <p>Sous sa direction, Getlink a mis en œuvre des initiatives pour réduire l'empreinte carbone de ses opérations avec des investissements dans des technologies plus propres et des sources d'énergie renouvelable pour ses infrastructures. Il encourage l'innovation, en mettant l'accent sur des solutions durables.</p> <p>Yann Leriche a impulsé dans l'entreprise, une démarche globale d'audit et de renforcement de la sécurité portant à la fois sur la maturité culturelle et le niveau de sécurité des systèmes dans l'entreprise.</p> <p>= > Connaissances / expertises solides en matière Environnementale (E), sociale (S) et Gouvernance (G).</p> |

Corinne Bach

Corinne Bach, administratrice de Getlink, possède de solides compétences et expertises en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et son appétence pour ces sujets l'ont conduites à orienter l'activité principale de sa société Carbometrix sur la décarbonation. Ces compétences et expertises sont décrites ci-dessous :

Diplômée de l'École Polytechnique, Telecom Paris et du MBA de l'INSEAD, Corinne Bach a dirigé des activités en France et aux États-Unis en tant que membre de comités exécutifs et de conseils d'administration. Son expérience dans le développement et la gestion d'activités internationales et ses compétences scientifiques l'ont conduite à fonder Carbometrix, une société de prestation de services en matière environnementale, dont l'activité est de produire pour ses clients des données sur leur performance carbone pour les aider à construire une trajectoire de décarbonisation solide.

Sa formation et son parcours académique lui permette de combiner des compétences scientifiques et managériales pour aborder les enjeux RSE. Son rôle de dirigeante et ses mandats d'administratrice lui ont permis de mettre à profit ces compétences en matière de gouvernance.

Corinne Bach est experte dans les projets de transformation, de décarbonation et de diagnostics et d'atténuation des risques climatiques. Elle accompagne les institutions financières dans leur stratégie de décarbonation. Son expertise reconnue (comptabilité carbone et évaluation de l'impact environnemental) est primordiale pour les initiatives orientées vers les enjeux de décarbonation. Elle possède également une solide expérience en finance durable et verte, ce qui lui permet de contribuer activement à la promotion des pratiques financières responsables. En outre, son expérience dans l'industrie numérique, notamment chez Vivendi et SFR, lui donne une perspective unique sur l'intégration des technologies numériques dans les stratégies de durabilité.

Administratrice référente climat

= > **Connaissances / expertises solides en matière Environnementale (E), Sociale (S) et Gouvernance (G).**

Bertrand Badré

Bertrand Badré, administrateur de Getlink, ancien directeur général financier de la Banque mondiale, du Crédit Agricole et de la Société générale, précédemment représentant adjoint du Président Jacques Chirac pour le G8, possède un vaste champ de compétences et expertises en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) qu'il met à profit dans le cadre de ses activités orientées vers des projets durables dans les pays en développement. Voici un résumé de ses principales compétences et expertises :

Bertrand Badré dirige le fonds d'investissement responsable Blue like an Orange qu'il a créé pour investir sur les marchés émergents, aligné sur les objectifs de développement durable de l'ONU. Bertrand Badré se concentre sur la mobilisation de capitaux pour des projets ayant un impact positif sur l'environnement et la société, en particulier dans les marchés émergents. Il est un fervent défenseur de la finance durable, cherchant à réconcilier la finance avec le bien commun. Son livre « Can Finance Save the World ? » explore le potentiel de la finance pour relever des défis mondiaux tels que le changement climatique et la pauvreté, et plaide en faveur d'une approche repensée des systèmes financiers au service du bien commun. Bertrand Badré a été l'un des représentants de la banque mondiale dans les groupes G7, G20 impliqué dans les grands sommets de 2015, notamment à Paris sur le climat, ou aux Nations Unies sur les objectifs de développement durable. Bertrand Badré participe activement à des forums et conférences pour sensibiliser et éduquer sur les enjeux de la finance durable et de la RSE. Bertrand Badré utilise son expertise en finance pour promouvoir des pratiques responsables et durables et promeut notamment l'équilibre hommes – femmes dans les fonctions de pouvoirs et notamment au sein des institutions financières.

En avril 2024, il publie avec Fabienne Alamelou Michaille « Des Femmes et des Hommes. Le pouvoir en partage », un ouvrage dans lequel ils décryptent le partage du pouvoir entre les genres. Fruit de multiples entretiens avec des décideuses et décideurs économiques et politiques, l'objectif est de répondre à ces questions très actuelles : « Pourquoi les femmes ont-elles tant de difficultés à accéder à des fonctions de pouvoir et pourquoi restent-elles si peu nombreuses à la tête des organisations ? » et surtout « Comment faire pour accélérer le mouvement visant à l'égalité femmes-hommes ? ».

= > **Connaissances / expertises solides en matière Environnementale (E), Sociale (S) et Gouvernance (G).**

Elisabetta De Bernardi di Valserra

Elisabetta De Bernardi possède une expérience significative dans la gestion des investissements. En tant que Chief Asset Officer du groupe d'infrastructure Mundys, elle dirige la croissance durable des actifs sous gestion. Dans le cadre de son parcours professionnel, elle a acquis une expertise environnementale dans la gestion des autoroutes à péages, des aéroports et, en général, de la mobilité durable et elle s'attache à promouvoir des pratiques durables dans le secteur des infrastructures. Elle fait et a fait partie de comités de développement durable de plusieurs des sociétés qu'elle gère au titre de son portefeuille d'actifs, participant ainsi à la définition et à la mise en œuvre de leur stratégie de développement durable. Elisabetta De Bernardi a par ailleurs acquis dans le cadre de ces fonctions une expertise robuste en matière de conformité et de sécurité.

Elle a par ailleurs accompagné Mundys dans l'élaboration de son reporting extra-financier notamment sur la DPEF.

= > **Connaissances / expertises solides en matière Environnementale (E) et sécurité et conformité (S).**

| | |
|---------------------|---|
| Sharon Flood | <p>Sharon Flood, administratrice de Getlink, a démontré son engagement en faveur des questions environnementales et sociales au travers d'un large éventail d'expériences, notamment dans le cadre de son poste de direction au sein de John Lewis, une entreprise détenue par ses salariés. Elle apporte son engagement personnel dans des domaines tels que le changement climatique et la diversité.</p> <p>Sharon Flood, en sa qualité de Présidente du comité d'audit du conseil d'administration de Network Rail (organisme public qui possède et exploite le réseau ferroviaire britannique) a joué un rôle déterminant dans la création du comité de durabilité environnementale, qui s'est concentré sur les solutions de transport public respectueuses de l'environnement et a contribué à la mise en place de la première stratégie de durabilité. En tant que présidente du comité de sécurité et de sûreté de Getlink, Sharon Flood s'attache à veiller à l'amélioration de la qualité de vie, du bien-être et de la sécurité des salariés de l'entreprise.</p> <p>Au-delà des frontières de l'entreprise, son engagement en faveur de la durabilité environnementale est devenu une évidence grâce à son rôle de membre de Chapter Zero, une organisation qui se consacre à la formation continue des administrateurs non exécutifs sur les questions liées au changement climatique.</p> <p>Sharon Flood a également témoigné de son engagement sociétal, en devenant administratrice de Shelter, une organisation caritative britannique de lutte contre le sans-abrisme, ainsi qu'au travers de ses fonctions d'administratrices du Science Museum Group et de l'Université de Cambridge.</p> <p>= > Connaissances / expertises solides en matière Environnementale (E), sociale et sociétale (S).</p> |
| Jean-Marc Janaillac | <p>Jean-Marc Janaillac, administrateur de Getlink, possède de vastes compétences et expertises en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) décrite ci-après :</p> <p>Jean-Marc Janaillac a une vaste expérience en tant que Président-Directeur Général, notamment chez Transdev et Air France-KLM. Ces expériences lui ont permis de (i) développer des compétences en gestion d'entreprises complexes et de direction (compétences en termes social et de gouvernance d'entreprise), (ii) d'être à l'origine d'initiatives de développement durable et de responsabilité sociétales, intégrant ces principes dans la stratégie des entreprises qu'il a dirigées (engagements en matière de développement durable). Ses connaissances des infrastructures régulées et notamment des transports terrestres et aériens lui donne une compréhension approfondie des enjeux de durabilité et de régulation dans ces secteurs (connaissance des enjeux notamment environnementaux très prégnants dans ces secteurs). Enfin, son expérience internationale, notamment en tant que Président-directeur général du groupe Maeva et d'Air France-KLM lui a permis d'acquérir une perspective globale sur les pratiques de RSE et les attentes des parties prenantes à l'échelle mondiale.</p> <p>En tant que Président de la FNEGE (Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises), Jean-Marc Janaillac, s'est concentré sur les nouvelles demandes des entreprises en termes de gestion environnementale, de RSE, mais aussi de technologies poussées (IA) pour permettre, grâce au monde académique, d'accompagner les entreprises dans ces mutations et ainsi faire le pont entre ces deux parties prenantes grâce à la Fondation. Par ses actions solidaires en matière éducative, Jean-Marc Janaillac partage son engagement dans différents cercles, dont les assises de l'entreprise full RSE ou les Rencontres du Climat. Jean-Marc Janaillac est membre du comité RSE et éthique de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts et Consignations et préside le comité RSE de la FNAC Darty.</p> <p>= > Connaissances / expertises solides en matière Environnementale (E), Sociale et sociétale (S) et Gouvernance (G).</p> |
| Marie Lemarié | <p>Marie Lemarié, administratrice de Getlink, a occupé des postes de direction exécutifs dans plusieurs entreprises d'assurance qui lui a permis d'acquérir notamment des compétences en gestion des risques, intégrant les risques ESG. Son parcours en tant que membre exécutif ou non exécutif dans des secteurs diversifiés tels que l'assurance, la banque ou la construction lui permet d'avoir une vision transverse sur les pratiques ESG. Cette large expérience lui permet de comprendre les enjeux de gouvernance et de veiller à ce que les pratiques de Getlink soient alignées avec les standards ESG.</p> <p>Ces compétences font de Marie Lemarié un administrateur précieux pour Getlink, capable de contribuer à une gouvernance solide et à la mise en œuvre des meilleures pratiques ESG.</p> <p>= > Connaissances / expertises solides en matière Sociale (S) et Gouvernance (G).</p> |
| Jean Mouton | <p>Jean Mouton, administrateur de Getlink, possède plusieurs compétences et expertises en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) décrites ci-dessous :</p> <p>Jean Mouton possède une connaissance approfondie des concessions et de leurs modèles économiques, ce qui lui permet de comprendre les enjeux de durabilité dans ce secteur en ce compris les enjeux en termes d'énergie, de climat et conformité.</p> <p>Son mandat de Président du conseil d'administration de Nexans et ses mandats d'administrateurs dans diverses sociétés lui permettent de contribuer à la mise en œuvre des orientations stratégiques, veillant à ce que les pratiques de gouvernance intègrent des principes de durabilité et de responsabilité.</p> <p>= > Connaissances / expertises solides en matière Environnementale (E), Sociale (S) et Gouvernance (G).</p> |

| | |
|---|--|
| Brune Poirson | <p>Brune Poirson, administratrice de Getlink, est reconnue pour ses compétences en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Voici quelques points clés de son expertise :</p> <p>En tant qu'ancienne secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire en France, elle a joué un rôle crucial dans la mise en œuvre de politiques environnementales et de développement durable. Elle a notamment initié et fait voter la Loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (Loi « AGECE ») qui vise à accélérer le changement des modèles de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources. Cette législation a inspiré et servi de socle à la législation européenne.</p> <p>Brune Poirson a également été en charge des négociations internationales sur le climat et la biodiversité, ce qui lui a permis de travailler étroitement avec diverses parties prenantes internationales (gouvernement étrangers, ONG, agences de l'ONU, ou encore organisations financières internationales). Elle a ainsi une perspective globale sur les enjeux ESG. Par ailleurs, en tant que vice-présidente de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (« ANUE »), elle a participé à l'élaboration de l'agenda international sur l'environnement.</p> <p>Aujourd'hui, c'est dans le secteur privé que Brune Poirson poursuit son engagement en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. Elle est actuellement Directrice du développement durable du groupe Accor (membre du comex), un des <i>leaders</i> de l'hospitalité. Elle est en charge de transformer en profondeur les pratiques du secteur, dans les 110 pays du monde où l'entreprise est active. Elle orchestre le déploiement de la stratégie de décarbonation, de préservation de l'eau et de réduction des déchets, ainsi que sur des politiques sociales.</p> <p>En tant qu'administratrice de Getlink SE, elle apporte son expertise, afin de veiller à ce que les pratiques de l'entreprise soient alignées avec les standards ESG.</p> <p>= > Connaissances / expertises solides en matière Environnementale (E), Sociale (S) et Gouvernance (G).</p> |
| Benoît de Ruffray | <p>Benoît de Ruffray, PDG d'Eiffage et administrateur de Getlink, possède des compétences solides en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).</p> <p>Sous sa direction, Eiffage a formalisé son engagement en matière de développement durable à travers une charte dédiée qui souligne l'importance de conjuguer développement rentable et respect des enjeux environnementaux et sociétaux. Son engagement environnemental s'illustre dans les projets de construction durables réalisés par Eiffage tels que des bâtiments à haute performance énergétique et de réduction de l'empreinte carbone ou dans le cadre d'initiatives visant à protéger et promouvoir la biodiversité sur ses chantiers (préservation des habitats naturels et intégration des espaces verts dans les projets urbains). S'agissant de ses engagements sociaux, Eiffage, sous la direction de Benoît de Ruffray, soutient des initiatives locales et des programmes de formation pour les jeunes et les personnes en difficulté, contribuant ainsi au développement des communautés locales.</p> <p>Ces actions témoignent du fait que Benoît de Ruffray intègre les principes ESG dans la stratégie et les opérations d'Eiffage, faisant de l'entreprise un acteur responsable et engagé dans le développement durable.</p> <p>= > Connaissances / expertises solides en matière Environnementale (E), Sociale (S) et Gouvernance (G).</p> |
| Peter Ricketts | <p>Lord Ricketts possède des compétences étendues en matière de gouvernance, acquises au cours de sa carrière diplomatique et de ses rôles de haut niveau.</p> <p>En tant qu'ancien ambassadeur du Royaume-Uni en France et conseiller national à la sécurité, Peter Ricketts a dirigé des équipes et des initiatives stratégiques, démontrant sa capacité à prendre des décisions éclairées et à orienter des politiques complexes. Sa carrière diplomatique lui a permis de se doter de solides compétences en négociation utiles dans les relations avec les parties prenantes notamment. Son expérience en sécurité nationale lui a permis de développer une expertise en gestion des risques, essentielle pour la gouvernance d'entreprise. Son travail avec des organisations internationales et des gouvernements lui a donné une compréhension approfondie des réglementations et des normes internationales, ce qui est essentiel pour assurer la conformité et la gouvernance efficace au sein des entreprises. Enfin, Lord Ricketts a toujours mis l'accent sur la transparence et la responsabilité dans ses fonctions. Ces principes sont cruciaux pour une bonne gouvernance, assurant que les actions et décisions sont prises de manière éthique et responsable.</p> <p>Ces compétences font de Lord Ricketts un administrateur précieux pour Getlink, capable de contribuer à une gouvernance solide et à la mise en œuvre des meilleures pratiques ESG.</p> <p>= > Connaissances / expertises solides en matière de Gouvernance (G).</p> |
| Administrateurs représentant les salariés : Mark Cornwall, Stéphane Sauvage et Philippe Vanderbec | <p>En tant qu'administrateurs représentant des salariés, Mark Cornwall, Stéphane Sauvage et Philippe Vanderbec sont impliqués par les enjeux sociaux, tels que les conditions de travail, la santé et la sécurité des employés, et le bien-être au travail. Leurs connaissances de l'entreprise et du Groupe acquises au cours de leurs riches parcours professionnels au sein du Groupe, leur permet de disposer d'une large compréhension des pratiques internes de l'entreprise, de sa culture et valeur.</p> <p>Leur qualité de représentants des salariés constitue également un levier positif en faveur de la promotion de la diversité et de l'inclusion au sein de l'entreprise, contribuant ainsi à un environnement de travail plus équitable et respectueux.</p> <p>= > Connaissances / expertises solides en matière Sociale (S).</p> |

- Un conseil d'administration composé d'administrateurs dont le nombre de membres n'excède pas 15 administrateurs avec 50 % d'**administrateurs indépendants** conformément à la recommandation 10.3 du Code Afep / Medef. Getlink, conscient de l'intérêt d'avoir une proportion significative de membres du conseil d'administration indépendants, poursuit l'objectif d'augmenter le ratio d'indépendance de son conseil d'administration.

Le conseil d'administration vérifie chaque année que les administrateurs remplissent les critères d'indépendance au sens de la recommandation 10.5 du Code Afep / Medef (cf. tableau ci-dessous).

Après examen de leur situation personnelle par le comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration a considéré le 5 mars 2025, que répondaient aux critères d'indépendance : Corinne Bach, Bertrand Badré, Sharon Flood, Jean-Marc Janailac, Brune Poirson et Peter Ricketts.

À l'inverse, ne sont pas considérés comme indépendants :

- Jacques Gounon, qui a été Président-directeur général de Getlink SE jusqu'au 30 juin 2020.
- Yann Leriche, qui est Directeur général de Getlink SE.
- Elisabetta De Bernardi di Valserra et Jean Mouton, dont les nominations ont été proposées par Mundys (précédemment dénommée Atlantia S.p.A.) qui contrôle Aero I Global & International S.à.r.l., le deuxième actionnaire de Getlink SE.
- Benoît de Ruffray et Marie Lemarié dont les nominations ont été proposées par Eiffage, le premier actionnaire de Getlink SE.

Le conseil d'administration, sur les recommandations du comité des nominations et des rémunérations, s'est assuré de l'absence de relations d'affaires significatives entre les sociétés du Groupe et les sociétés au sein desquelles les administrateurs indépendants de Getlink SE exercent également un mandat social.

Le conseil d'administration a examiné un tableau récapitulatif des flux (achats et ventes) intervenus au cours de l'exercice écoulé entre les sociétés du Groupe et les sociétés au sein desquelles les administrateurs indépendants de la société exercent également un mandat social. Ces flux sont rapportés au poids total des achats et ventes de chaque groupe pour en mesurer l'importance. Pour l'exercice 2024, ce tableau fait apparaître que les montants des ventes du Groupe à l'un quelconque des groupes concernés ou de ses achats à l'un de ces groupes n'excèdent pas 0,40 % de la totalité des ventes ou achats du Groupe ou de l'un quelconque des groupes concernés.

Le comité des nominations et des rémunérations constate l'existence de relations d'affaires entre certaines filiales des groupes où certains administrateurs détiennent des mandats et des filiales du Groupe. Le comité constate la pratique de procéder à des appels d'offres et l'organisation de la relation et que le conseil d'administration de Getlink n'interfère aucunement dans ces relations d'affaires :

- aucun des administrateurs concernés n'exerce de fonction opérationnelle dans les entités concernées et n'est membre du conseil d'administration des sociétés contractantes (FM, CTG, Europorte).
- aucun des administrateurs concernés ne dispose de pouvoir décisionnel direct sur la sélection des prestataires, l'attribution, le déroulement ou la gestion des contrats constitutifs de la relation d'affaires ;
- aucun des administrateurs concernés ne perçoit de rémunération liée au contrat, lien ou relation d'affaires éventuels et n'a aucun intérêt personnel lié aux contrats concernés.

Ainsi, le conseil d'administration, sur les recommandations du comité des nominations et des rémunérations a confirmé l'absence de relations d'affaires significatives en 2024.

Le tableau ci-après présente la situation de chaque administrateur (hors les administrateurs représentant les salariés) au regard des critères d'indépendance mentionnés par le Code de gouvernement d'entreprise Afep / Medef :

| Critères | Membres | J. Gounon | Y. Leriche | E. De Bernardi | B. Badré | S. Flood | C. Bach | J.M. Janailac | M. Lemarié | J. Mouton | B. Poirson | B. de Ruffray | P. Ricketts |
|----------|---|-----------|------------|----------------|----------|----------|---------|---------------|------------|-----------|------------|---------------|-------------|
| A | Critère 1 (salarié/mandataire social) | X | X | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| F | Critère 2 (filiales) | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| E | Critère 3 (relations économiques) | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| / | Critère 4 (relations familiales) | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| M | Critère 5 (auditeur) | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| D | Critère 6 (administrateur 12 ans) | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| F | Critère 7 (actionnaire important) | ✓ | ✓ | X | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | X | X | ✓ | X | ✓ |

Légende : « ✓ » : désigne un critère satisfait ; « X » désigne un critère non satisfait ; **Critère 1** : statut de salarié ou de mandataire social au cours des cinq dernières années ; **Critère 2** : existence ou non de mandats croisés ; **Critère 3** : existence ou non de relations d'affaires significatives ; **Critère 4** : existence ou non de lien familial proche avec un mandataire social ; **Critère 5** : ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ; **Critère 6** : ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans ; **Critère 7** : statuts de l'actionnaire important.

Le 5 mars 2025, le conseil d'administration est composé de six administrateurs indépendants, six administrateurs non indépendants et trois administrateurs représentant les salariés, soit 50 % d'administrateurs indépendants, hors représentants des salariés²³. À l'issue de l'assemblée générale 2025, cette composition restera inchangée.

- La **représentation équilibrée des femmes et des hommes** au sein du conseil (avec la pérennité d'un taux de mixité de 40 % au moins).

²³ Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour le calcul du taux d'indépendance, conformément au Code Afep / Medef.

Le 5 mars 2025, le conseil d'administration compte cinq femmes et comptera cinq femmes à l'issue de l'assemblée générale du 14 mai 2025, soit, 41,66 % du conseil d'administration (hors représentants des salariés²⁴), en conformité avec la loi du 27 janvier 2011, relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils.

En 2024, la présidence de deux comités spécialisés sur les quatre est exercée par une femme suite au renforcement de la féminisation des comités en 2023.

- Un **équilibre en termes d'âge et d'ancienneté des administrateurs** avec, d'une part, la durée des mandats d'administrateur fixée à quatre ans et, d'autre part, la règle de détermination de l'indépendance (durée de mandature limitée à 12 ans lors du renouvellement des administrateurs indépendants).

La durée statutaire des fonctions des administrateurs est de quatre années. Elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Par exception et pour la mise en place ou le maintien d'un renouvellement échelonné des mandats d'administrateurs, l'assemblée générale ordinaire peut procéder à des nominations ou renouvellements de mandats pour une durée inférieure ou égale à quatre années.

Tout membre sortant est rééligible. Toutefois, le nombre d'administrateurs, personnes physiques et représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de 75 ans, ne pourra, à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice, l'administrateur concerné le plus âgé étant réputé démissionnaire d'office. À titre de règle de bonne conduite, les administrateurs sont convenus, dans le Règlement intérieur du conseil d'administration de se démettre de leur mandat au plus tard dans les 12 mois suivant la date anniversaire des 80 ans.

L'âge moyen des administrateurs (et ce compris les administrateurs représentant des salariés) est de 58 ans.

Afin d'assurer un échelonnement harmonieux des mandats, le conseil d'administration a par ailleurs introduit dans son Règlement intérieur la règle suivant laquelle un administrateur indépendant ayant atteint 12 années de mandat, se démet de son mandat au plus tard dans les 12 mois suivant la date anniversaire des 12 ans de mandat. Aucun administrateur indépendant dont le mandat est en cours n'est concerné à brève échéance par cette règle.

L'ancienneté moyenne des 15 administrateurs est de près de cinq ans, et de quatre ans en excluant le mandat du Président du conseil d'administration.

- **L'ouverture à l'international du conseil**

La part des administrateurs de nationalités autres que française est et restera à 33,33 % (hors représentants des salariés).

Mise en œuvre de la politique de diversité et processus de sélection des administrateurs

Le conseil d'administration (et son comité des nominations et des rémunérations) s'interroge régulièrement sur l'équilibre souhaitable de sa composition et de celle de ses comités. À cette fin, le comité des nominations et des rémunérations évalue périodiquement, et au moins une fois par an, la structure, la taille, la composition et l'efficacité du conseil au regard des missions qui lui sont assignées et soumet au conseil toutes recommandations utiles. Le tableau ci-dessous synthétise des objectifs de la politique de diversité appliquée au conseil d'administration, de ses modalités de mise en œuvre et des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé.

| Critères | Objectifs | Modalités de mise en œuvre en application de l'article L.22-10.10 du Code de commerce |
|--|--|---|
| Connaissances et qualifications nécessaires aux fonctions d'administrateur | S'assurer qu'à tout moment les membres du conseil dispose collectivement des compétences et expertises nécessaires pour prendre des décisions éclairées | Se référer à la cartographie des compétences ci-dessus à jour |
| Indépendance des administrateurs | Respecter le minimum de 50 % d'administrateurs indépendants conformément à l'article 10.3 du Code Afep / Medef. Getlink, conscient de l'intérêt d'avoir une proportion significative de membres indépendants, poursuit l'objectif d'augmenter le ratio d'indépendance de son conseil d'administration | 50 % d'administrateurs indépendants conformément à la recommandation 10.3 du Code Afep / Medef |
| Équilibre hommes et femmes | Maintenir un taux de mixité de 40 % au moins en application de la réglementation en vigueur | Le conseil d'administration compte 41,66 % d'administratrice (hors représentants des salariés) |
| Équilibre en termes d'âge et d'ancienneté des administrateurs | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un tiers maximum d'administrateurs âgés de plus de 75 ans. À titre de règle de bonne conduite, les administrateurs sont convenus, dans le Règlement intérieur du conseil d'administration de se démettre de leur mandat au plus tard dans les 12 mois suivant la date anniversaire des 80 ans ▪ Un administrateur indépendant ayant atteint 12 années de mandat, se démet de son mandat au plus tard dans les 12 mois suivant la date anniversaire des 12 ans de mandat | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Age moyen des 15 administrateurs : 58 ans. Aucun administrateur n'a atteint l'âge de 75 ans ▪ Ancienneté moyenne des 15 administrateurs : 5 années (4 années en excluant le mandat du Président du conseil d'administration) |

²⁴ Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour le calcul du pourcentage, conformément à l'article L. 225-27 du Code de commerce.

| Critères | Objectifs | Modalités de mise en œuvre en application de l'article L.22-10.10 du Code de commerce |
|--|--|---|
| Ouverture à l'international du conseil | La composition du Conseil doit tendre à refléter le caractère binational du Groupe | La part des administrateurs de nationalités autres que française : à 33,33 % (comptabilisation faite hors représentants des salariés) |

En sus des critères fixés dans le cadre de la politique de diversité, le conseil d'administration et son comité des nominations et des rémunérations s'attachent à vérifier que tout administrateur ait les qualités essentielles suivantes :

- être soucieux de l'intérêt social ;
- avoir une qualité de jugement, en particulier des situations, des stratégies et des personnes, qui repose notamment sur son expérience ;
- avoir une capacité d'anticipation lui permettant d'identifier les risques et les enjeux stratégiques ;
- être intègre, présent, actif et impliqué.

Le mandat d'administrateur requiert une disponibilité et un engagement importants, comme en témoigne le nombre de réunions ; au total en 2024, entre les réunions du conseil d'administration (7 réunions) et des comités (15 réunions), les membres du conseil d'administration ont tenu 22 réunions.

Les administrateurs doivent partager une communauté d'intérêt avec les actionnaires de telle sorte que le 30 avril 2020, les actionnaires ont voté la modification des statuts visant à ce que chaque administrateur de Getlink SE ait l'obligation de détenir un nombre d'actions ordinaires de Getlink SE correspondant à l'équivalent d'une année de rémunération des administrateurs (anciennement appelée jetons de présence). Les administrateurs ont trois ans pour se porter acquéreur de ces actions. Si un administrateur n'est pas propriétaire du nombre statutaire d'actions ordinaires, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans les délais.

La politique de diversité a vocation à s'appliquer lors de la nomination de tout administrateur, mais également lors de la revue annuelle de la composition du conseil par le comité des nominations et des rémunérations, laquelle est ensuite présentée au conseil d'administration. À cet effet, un processus de sélection des administrateurs a été mis en place afin de veiller au respect de la politique de diversité.

Processus de sélection des administrateurs

Les administrateurs sont nommés, renouvelés dans leurs fonctions ou révoqués par l'assemblée générale des actionnaires. Le comité des nominations et des rémunérations évalue la composition et la taille du conseil d'administration, supervise la procédure pour l'évaluation des candidatures à la fonction d'administrateur du conseil et apprécie si les personnes sont qualifiées pour devenir membre du conseil d'administration, conformément aux critères établis par ce dernier et recommande au conseil d'administration les candidats.

PROCESSUS DE SELECTION DES ADMINISTRATEURS

| | PROFIL | CANDIDATURE | SÉLECTION | DÉSIGNATION |
|--|---|--|--|--|
| ADMINISTRATEUR | DEFINITION DU PROFIL RECHERCHÉ SELON : <ul style="list-style-type: none"> •Les compétences et expertises en lien avec l'activité du Groupe (cf. cartographie des compétences) •De qualités et valeurs essentielles | <ul style="list-style-type: none"> •Désignation d'un cabinet de recrutement •Etablissement d'une liste restreinte de candidats potentiels | <ul style="list-style-type: none"> •Audition par le comité des nominations et des rémunérations •Choix de la candidature finale par le conseil | Approbation de la nomination par l'assemblée générale des actionnaires ou ratification si cooptation |
| ADMINISTRATEUR NOMMÉ SUR PROPOSITION D'UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF | <ul style="list-style-type: none"> •Equilibre du conseil (diversité et indépendance) OBJECTIF : <ul style="list-style-type: none"> •Assurer une aptitude collective du conseil •Prendre des décisions éclairées | <ul style="list-style-type: none"> •Candidature proposée | <ul style="list-style-type: none"> •Audition par le comité des nominations et des rémunérations ainsi que par le conseil | |
| ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS | <ul style="list-style-type: none"> •Challenger et assurer un suivi des décisions de la direction générale | <ul style="list-style-type: none"> •Désignation en application des dispositions légales et conformément à l'article 15 des statuts de Getlink SE par : <ul style="list-style-type: none"> - le Comité de Groupe France ou - le Comité de la Société Européenne | | |

Getlink SE suit un processus approfondi de mise en candidature et de sélection. Le comité des nominations et des rémunérations, établit, selon le cas, avec l'assistance d'un cabinet de conseil en gouvernance, une feuille de route de la mise en œuvre du plan de succession du conseil d'administration et des recherches à mener.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le comité désigne un cabinet de recrutement mandaté à l'effet de rechercher les candidats répondant aux critères fixés. Le comité gère la participation du cabinet de recrutement. Le comité, avec le cabinet de recrutement, considère la liste initiale des candidats potentiels, puis une liste restreinte, avant de procéder à des auditions. La décision finale de sélection des personnes est prise de façon collégiale par l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux dans le Groupe, les administrateurs sont domiciliés au siège social de Getlink SE, 37-39, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris.

c) Présentation des membres du conseil d'administration en fonction au cours de l'exercice 2024 et toujours en fonction au 5 mars 2025



Compétences :

Gestion des risques Comptabilité et finances Fusions et acquisitions Dirigeant / Cadre supérieur Gouvernance / RSE Services à la clientèle Ressources humaines / rémunération Affaires gouvernementales / réglementation

Membre de 2 comités : comité éthique et RSE et comité de sécurité et de sûreté

Taux d'assiduité au **conseil d'administration** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité éthique et RSE** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité de sécurité et de sûreté** : 100 %

Biographie, expertise et expérience :

Jacques Gounon est un ancien élève de l'École Polytechnique et Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées. Après avoir commencé sa carrière en 1977 dans la fonction publique, il devient Directeur général du groupe Comatec (1986-1990), puis Directeur du développement du groupe Eiffage (1991-1993), Conseiller Industrie au cabinet du Ministre du Travail (1993-1995), Directeur de cabinet du secrétaire d'État aux Transports (1995-1996), Directeur général adjoint du Groupe Alstom (1996) et Président du secteur entreprise et Membre du comité exécutif d'Alstom (2000), Vice-président directeur général du groupe Cegelec (2001). Président-directeur général de Getlink SE de 2007 à 2020, Jacques Gounon est devenu Président du conseil d'administration de Getlink SE le 1^{er} juillet 2020. Il détient différents mandats d'administrateur dans des filiales de Getlink. Il est administrateur d'Aéroports de Paris, Vice-Président délégué du comité pour la Transalpine depuis le 2 juillet 2024 (après neuf années en qualité de Président du comité pour la Transalpine) ; il est devenu en 2019, Président de La Maison du Numérique et de l'Innovation du Calais dont il demeure actuellement administrateur.

Jacques Gounon a été Président de Fer de France, l'association du rail français entre 2020 et janvier 2023. Le 23 septembre 2021, Jacques Gounon a été élu Président du Conseil d'Administration de la Fondation Hôpital Saint-Joseph (Paris).

Biographie, expertise et expérience :

Jacques Gounon est un ancien élève de l'École Polytechnique et Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées. Après avoir commencé sa carrière en 1977 dans la fonction publique, il devient Directeur général du groupe Comatec (1986-1990), puis Directeur du développement du groupe Eiffage (1991-1993), Conseiller Industrie au cabinet du Ministre du Travail (1993-1995), Directeur de cabinet du secrétaire d'État aux Transports (1995-1996), Directeur général adjoint du Groupe Alstom (1996) et Président du secteur entreprise et Membre du comité exécutif d'Alstom (2000), Vice-président directeur général du groupe Cegelec (2001). Président-directeur général de Getlink SE de 2007 à 2020, Jacques Gounon est devenu Président du conseil d'administration de Getlink SE le 1^{er} juillet 2020. Il détient différents mandats d'administrateur dans des filiales de Getlink. Il est administrateur d'Aéroports de Paris, Vice-Président délégué du comité pour la Transalpine depuis le 2 juillet 2024 (après neuf années en qualité de Président du comité pour la Transalpine) ; il est devenu en 2019, Président de La Maison du Numérique et de l'Innovation du Calais dont il demeure actuellement administrateur.

Jacques Gounon a été Président de Fer de France, l'association du rail français entre 2020 et janvier 2023. Le 23 septembre 2021, Jacques Gounon a été élu Président du Conseil d'Administration de la Fondation Hôpital Saint-Joseph (Paris).

 Français 71 ans

- **Date de premier mandat :** 9 mars 2007
- **Ancienneté au conseil :** 17 ans
- **Date d'échéance du mandat en cours :** 2026
- **682 027 actions ordinaires** de Getlink SE détenues au 5 mars 2025

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 5 mars 2025 : 1

| Mandat social | Société / Place de cotation | Dates |
|---|-------------------------------------|----------------|
| Administrateur, président du comité d'audit | Aéroports de Paris / Euronext Paris | 2008 à ce jour |

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

| Autres fonctions | Société | Dates |
|---|---------|-------|
| Président du conseil d'administration de la Fondation Hôpital Saint-Joseph (Paris) ; Vice-Président délégué du comité pour la Transalpine ; administrateur de la Maison du Numérique et de l'Innovation du Calais | | |

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

| Mandat expiré | Société | Dates |
|-----------------------------|--------------------------|-----------|
| Président | Comité de la Transalpine | 2024 |
| Président-directeur général | Getlink SE | 2007-2020 |

YANN LERICHE

Directeur général et administrateur non indépendant de Getlink SE



 Français 51 ans

- **Date de premier mandat :**
28 avril 2021
- **Ancienneté au conseil :**
3 ans
- **Date d'échéance du mandat en cours :** 2025
- **18 750 actions ordinaires** de Getlink SE détenues au 5 mars 2025

Compétences :



Membre de 1 comité : comité de sécurité et de sûreté

Taux d'assiduité au **conseil d'administration** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité de sécurité et de sûreté** : 100 %

Biographie, expertise et expérience :

Yann Leriche, diplômé de l'École Polytechnique (1997), puis de l'École des Ponts et Chaussées, du Collège des Ingénieurs et de l'ESCP-Europe, a débuté sa carrière dans le secteur public, en tant que directeur de projets d'infrastructures routières, puis de construction et d'exploitation de système de transport collectif. Après une expérience solide chez Bombardier Transport où il a pris la Direction des systèmes de transport Guided Light Transit, Yann Leriche a intégré le groupe Transdev en 2008, en qualité de Directeur général de Transamo, puis Président-Directeur général de la filiale allemande Transdev SZ et Directeur adjoint des activités de transit en Amérique du Nord en 2012. En 2014, il a été nommé Directeur de la performance et membre du Comité exécutif. De 2017 à 2020, il a été Directeur Général de Transdev Amérique du Nord, en charge des activités américaines et canadiennes du groupe (17 000 employés, un chiffre d'affaires de 1,4 Md\$, 100 villes et agglomérations desservies par sept moyens de transports différents). Il était également responsable du développement mondial des activités de véhicules autonomes du groupe Transdev. Yann Leriche a rejoint Getlink le 1^{er} juillet 2020 en qualité de Directeur général. Il a été élu membre du conseil d'administration de Getlink SE par l'assemblée générale du 28 avril 2021. Au sein du Groupe, il a été désigné Président-directeur général de FM, Président d'Eurotunnel Holding, et Director de CTG ainsi que d'ESL.

Yann Leriche apporte notamment au conseil d'administration sa vision stratégique, ainsi que ses compétences et expériences en tant que dirigeant, mais aussi son expertise opérationnelle et fonctionnelle des activités de transport à l'international et sa connaissance fine des activités de l'entreprise, tout particulièrement en matière de sécurité et sûreté.

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 5 mars 2025 : 1

| Mandat social | Société / Place de cotation | Dates |
|----------------|---------------------------------|----------------|
| Administrateur | Air France KLM / Euronext Paris | 2023 à ce jour |

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger : Néant

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

| Mandat expiré | Société | Dates |
|---------------|--------------|-------|
| Président | Get Finances | 2023 |



ELISABETTA DE BERNARDI DI VALSERRA

Administratrice non indépendante de Getlink SE

Compétences :

Gestion des risques Comptabilité et finances Fusions et acquisitions Dirigeant / Cadre supérieur Nouvelles technologies Gouvernance / RSE

Membre de 1 comité : comité d'audit

Taux d'assiduité au **conseil d'administration** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité d'audit** : 100 %

 Italienne 48 ans

- **Date de premier mandat :** 18 avril 2018
- **Ancienneté au conseil :** 6 ans
- **Date d'échéance du mandat en cours :** 2026
- **3 000 actions ordinaires** de Getlink SE détenues au 5 mars 2025

Biographie, expertise et expérience :

Elisabetta De Bernardi di Valserra est diplômée *magna cum laude* en génie électronique à l'Université degli Studi de Pavie. Elle est membre du conseil d'administration d'Abertis, d'Aeroporti di Roma, Telepass et Aéroports de la Côte d'Azur. Elle a commencé sa carrière chez Morgan Stanley en 2000, dans la banque d'investissement, où elle a travaillé dans l'équipe de communication et médias à Londres, puis dans l'équipe corporate finance à Milan, où elle est restée jusqu'en 2013, en tant que directeur exécutif. Chez Morgan Stanley, Elisabetta est intervenue comme conseil sur plusieurs transactions, dont des fusions acquisitions, des opérations sur capital ou de dette. Entre 2013 et 2015, elle a été associée de la société Space Holding, lançant et plaçant sur la Bourse italienne des entités dédiées aux acquisitions Space SpA et Space 2 SpA, qui ont terminé leur regroupement en fusionnant avec Fila Avio et Aquafil. Entre 2015 et 2020, elle a été Directrice des Investissements d'Edizione Srl puis a rejoint Mundys où elle a occupé les fonctions de Directrice des Investissements Aéroports & mobilité des services jusqu'en avril 2024. Elle occupe actuellement au sein de Mundys les fonctions de Directrice de la gestion des actifs *Chief Asset Management officer*. Elle a été désignée membre du conseil d'administration de Getlink SE par l'assemblée générale des actionnaires du 18 avril 2018. L'assemblée générale de Getlink SE du 27 avril 2022 a renouvelé le mandat d'administrateur d'Elisabetta De Bernardi di Valserra jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice 2025.

Elisabetta De Bernardi di Valserra apporte notamment au conseil d'administration son expérience d'administratrice de groupes industriels à dimension internationale, sa connaissance du secteur des infrastructures, ainsi que son expertise financière en fusion et acquisition et en gestion de participations.

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 5 mars 2025 : Néant

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

| Mandat social | Société / Place de cotation | Dates |
|-----------------------------------|----------------------------------|----------------|
| Administratrice | Aeroporti di Roma S.p.A. | 2019 à ce jour |
| Administratrice | Telepass S.p.A. | 2020 à ce jour |
| Membre du conseil de surveillance | Aéroports de la Côte d'Azur S.A. | 2020 à ce jour |
| Administratrice | Azzurra S.p.A. | 2022 à ce jour |
| Administratrice | Abertis Infraestructuras S.A. | 2024 à ce jour |
| Administratrice | Abertis Holdco S.A. | 2024 à ce jour |
| <i>Managing Board member</i> | Yunes GmbH | 2024 à ce jour |

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

| Mandat expiré | Société | Dates |
|-----------------|---|-------------|
| Administratrice | Autostrade per l'Italia S.p.A. | 2019 à 2022 |
| Gérante | Autostrade Concessioni e Costruzioni S.p.A. | 2020 à 2021 |
| Gérante | Connect S.p.A. | 2018 à 2020 |
| Administratrice | Cellnex Telecom S.A. / Madrid | 2018 à 2020 |

JEAN MOUTON

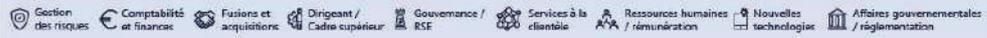
Administrateur non indépendant de Getlink SE



Français 68 ans

- **Date de premier mandat :**
19 juillet 2023
- **Ancienneté au conseil :**
1 an
- **Date d'échéance du mandat en cours :**
2026*
- **4 000 actions ordinaires**
de Getlink SE détenues
au 5 mars 2025

Compétences :



Membre de 1 comité : comité des nominations et des rémunérations

Taux d'assiduité au **conseil d'administration** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité des nominations et des rémunérations** : 100 %

Biographie, expertise et expérience :

Jean Mouton, ancien élève de l'École Supérieure des Travaux Publics, est titulaire d'un MBA de l'Université de Chicago. Après un début de carrière chez Vinci, il a occupé les fonctions de Senior Partner et de Managing Director pour le Boston Consulting Group, puis celles de Senior Advisor jusqu'en 2020. Président du conseil d'administration de Nexans depuis 2019, il est notamment membre du Conseil de Surveillance du Groupe Aéroports de la Côte d'Azur.

Jean Mouton apporte notamment au conseil d'administration son expérience des marchés internationaux et de secteurs industriels tels que l'énergie, les biens industriels et les infrastructures. Il a également des compétences dans l'accompagnement d'entreprises multinationales pour la redéfinition de leurs stratégies ainsi que de leurs organisations (fusions et acquisitions) mais aussi en termes de ressources humaines (communication, éducation) et RSE (développement durable, conformité).

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 5 mars 2025 : 1

| Mandat social | Société / Place de cotation | Dates |
|---|-----------------------------|----------------|
| Président et Administrateur indépendant | Nexans SA / Euronext Paris | 2019 à ce jour |

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

| Autres fonctions | Société | Dates |
|-----------------------------------|-----------------------------|----------------|
| Membre du Conseil de surveillance | Aéroports de la Côte d'Azur | 2020 à ce jour |
| Administrateur | Egis SA | 2022 à ce jour |
| Président | Stelmax SASU | 2015 à ce jour |

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

| Mandat | Société | Dates |
|-------------------|-------------------------|-----------|
| Administrateur | Mundys** | 2022-2023 |
| Directeur Associé | Boston Consulting Group | 2019-2020 |

** Anciennement Atlantia S.p.A.



Français 58 ans

- **Date de premier mandat :**
27 avril 2023
- **Ancienneté au conseil :**
1 an
- **Date d'échéance du mandat en cours :** 2027
- **4 000 actions ordinaires**
de Getlink SE détenues
au 5 mars 2025

BENOÎT DE RUFFRAY

Administrateur non indépendant de Getlink SE

Compétences :

Gestion des risques Comptabilité et finances Fusions et acquisitions Dirigeant / Cadre supérieur Gouvernance / RSE Services à la clientèle Ressources humaines / rémunération Affaires gouvernementales / réglementation

Membre de 1 comité : comité des nominations et des rémunérations

Taux d'assiduité au **conseil d'administration** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité des nominations et des rémunérations** : 100 %

Biographie, expertise et expérience :

Benoît de Ruffray est un ancien élève de l'École polytechnique, diplômé de l'École des Ponts ParisTech et titulaire d'un master de l'Imperial College à Londres. Il a débuté sa carrière en 1990 au sein du groupe Bouygues. Chez Bouygues Travaux Publics jusqu'en 2003, il a exercé différentes fonctions et a été à la tête d'importants projets, avant de prendre en 2001 la direction de la zone Amérique latine. De 2003 à 2007, il a été directeur général de Dragages Hong Kong et a supervisé les activités de Bouygues Travaux Publics en Asie-Pacifique et de Bouygues Bâtiment International en Asie du Nord. En 2008, il a été nommé directeur général délégué de Bouygues Bâtiment International en Asie du Nord. En 2015, il devient directeur général de Soletanche Freyssinet (groupe Vinci). Il rejoint le groupe Eiffage en janvier 2016 en tant que Président-directeur général.

Benoît de Ruffray apporte notamment au conseil d'administration son expérience de dirigeant de groupes, son expertise en matière de stratégie et ses compétences métiers (construction et maintenance ferroviaire, énergie et concessions) et RSE en ce compris son expérience en faveur de la mutation bas carbone des activités d'Eiffage.

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 5 mars 2025 : 2

| Mandats sociaux | Société / Place de cotation | Dates |
|-----------------------------|-----------------------------------|----------------|
| Président-Directeur général | Eiffage / Euronext Paris | 2016 à ce jour |
| Administrateur | Société Générale / Euronext Paris | 2023 à ce jour |

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

| Autres fonctions | Société | Dates |
|--|--------------------------------|----------------|
| Président (entités non cotées du groupe) | Groupe Goyer | 2019 à ce jour |
| Eiffage | Fondation d'Entreprise Eiffage | 2016 à ce jour |
| Président du conseil d'administration | École des Ponts ParisTech | 2018 à ce jour |
| Président du conseil d'administration | Fondact | 2020 à ce jour |
| Administrateur | Financière Eiffarie | 2015 à ce jour |
| Président | Financière Eiffarie | 2018 à ce jour |
| Administrateur | Routasun | 2024 à ce jour |

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

| Mandat | Société | Dates |
|--|---|-----------|
| Président (entité non cotée du groupe Eiffage) | Eiffage Energie Systèmes Participations | 2017-2024 |
| Président (entité non cotée du groupe Eiffage) | Eiffage Energie Systèmes-Clemessy | 2017-2023 |
| Président (entité non cotée du groupe Eiffage) | Eiffage Energie Systèmes-Régions France | 2017-2023 |
| Président (entité non cotée du groupe Eiffage) | Eiffage Energie Système-Télécom | 2017-2023 |
| Président et administrateur | Eiffarie (SAS) | 2015-2023 |
| Censeur du conseil de surveillance | Aéroport de Toulouse-Blagnac | 2020-2023 |
| Administrateur (groupe Eiffage) | APRR et AREA | 2018-2023 |
| Président (entité non cotée du groupe Eiffage) | Eiffage infrastructures | 2022 |

MARIE LEMARIÉ

Administrateur non indépendante de Getlink SE



 Française 53 ans

- **Date de premier mandat :**
27 avril 2023
- **Ancienneté au conseil :**
1 an
- **Date d'échéance du mandat en cours :** 2027
- **2 155 actions ordinaires**
de Getlink SE détenues
au 5 mars 2025

Compétences :

 Gestion des risques  Comptabilité et finances  Fusions et acquisitions  Dirigeant / Cadre supérieur  Gouvernance / RSE

Membre de 1 comité : comité d'audit

Taux d'assiduité au **conseil d'administration** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité d'audit** : 100 %

Biographie, expertise et expérience :

Marie Lemarié est une ancienne élève de l'École polytechnique, de l'ENSAE et de Boston University (Master in Economics). Après un début de carrière en tant qu'économiste (RexeCode) et dans la gestion d'actifs (State Street Banque), elle a rejoint Aviva (Groupe international d'assurance) en 2003. Elle a créé puis dirigé la direction des investissements chez Aviva France jusqu'en 2011. En 2012, elle rejoint le Groupe d'assurance français Groupama où elle dirigeait le pilotage des investissements, les fusions / acquisitions, le financement et la gestion de capital pour le compte du Groupe. Entre 2018 et 2024, elle a exercé le mandat de Directeur général de Scor Ireland dont elle demeure administratrice et devient en novembre 2024 conseillère stratégique du directeur financier (« CFO Strategic Advisor ») Elle a siégé en qualité d'administratrice au sein du conseil d'administration et du comité d'audit d'Eiffage entre 2012 et 2024 au sein desquels elle conserve des fonctions des censeurs.

Marie Lemarié apporte notamment au conseil d'administration son expérience de dirigeante, son expertise en matière financière, de gestion des risques, de fusions et acquisitions et ses connaissances dans les domaines de la construction et de l'énergie.

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 5 mars 2025 : 1

| Mandat social | Société / Place de cotation | Dates |
|---|-----------------------------|----------------|
| Censeur du conseil et du comité d'audit | Eiffage / Euronext Paris | 2024 à ce jour |

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

| Autres fonctions | Société | Dates |
|--|----------------------|----------------|
| Administratrice | Scor Ireland | 2018 à ce jour |
| Membre du conseil de surveillance et du comité d'audit | Agence France Locale | 2022 à ce jour |

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

| Mandat expiré | Société | Dates |
|-------------------|--------------|-------------|
| Directeur général | Scor Ireland | 2018 à 2024 |



 Britannique 57 ans

- **Date de premier mandat :**
28 avril 2021
- **Ancienneté au conseil :**
3 ans
- **Date d'échéance du mandat en cours :** 2026
- **3 568 actions ordinaires** de Getlink SE détenues au 5 mars 2025

MARK CORNWALL

Administrateur de Getlink SE représentant les salariés

Compétences :

 Gestion des risques
  Gouvernance / RSE
  Services à la clientèle
  Ressources humaines / rémunération

Membre de 2 comités : comité de sécurité et de sûreté et comité éthique et RSE

Taux d'assiduité au **conseil d'administration** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité de sécurité et de sûreté** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité éthique et RSE** : 100 %

Biographie, expertise et expérience :

Mark Cornwall a participé pendant cinq ans à la construction du Tunnel, notamment à la construction du pont n°1 (Norwest Holst) et à l'installation du système caténaire en tant que caténaireur pour Balfour Beatty. À l'achèvement du système caténaire, il a ensuite rejoint Eurotunnel en 1993 en tant que technicien caténaire avant d'être nommé *group leader* caténaire en 2009. Pendant cette période, il a été nommé représentant du Company Council d'Eurotunnel, puis élu représentant principal du Company Council d'Eurotunnel en 2003. Il a également joué un rôle actif au sein de la Société Européenne Getlink SE, travaillant en étroite collaboration avec ses collègues français au cours des 18 dernières années. Mark Cornwall a été nommé administrateur représentant les salariés au conseil d'administration de Getlink SE le 28 avril 2021, sur désignation du Comité de la Société Européenne de Getlink SE le 10 novembre 2020, confirmé dans son mandat pour une année supplémentaire, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de Getlink SE appelée à approuver les comptes clos au 31 décembre 2025.

Mark Cornwall apporte notamment au conseil d'administration sa vision de salarié et sa connaissance approfondie du Groupe et de ses activités.

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 5 mars 2025 : Néant

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger : Néant

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années : Néant

STÉPHANE SAUVAGE

Administrateur de Getlink SE représentant les salariés



 Français 58 ans

- **Date de premier mandat :**
22 mai 2018
- **Ancienneté au conseil :**
6 ans
- **Date d'échéance du mandat en cours :** 2026
- **1 075 actions ordinaires** de Getlink SE détenues au 5 mars 2025

Compétences :

 Gestion des risques
  Gouvernance / RSE
  Services à la clientèle
  Ressources humaines / rémunération

Membre de 3 comités : comité des nominations et des rémunérations, comité de sécurité et de sûreté et comité éthique et RSE

Taux d'assiduité au **conseil d'administration** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité des nominations et des rémunérations** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité de sécurité et de sûreté** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité éthique et RSE** : 100 %

Biographie, expertise et expérience :

Stéphane Sauvage intègre le Groupe en 1998, après avoir participé à compter de 1986 à la construction du tunnel sous la Manche chez TML (GIE Transmanche Construction) à différentes fonctions, dont celles de chef d'équipe coffreur/boiseur lors de la construction du cross-over, ou contrôleur qualité des équipements définitifs en Tunnel. Stéphane Sauvage a rejoint l'exploitation routière de la Concession, plus précisément le service fret en qualité de coordinateur. Il est désormais en charge de l'expérience clientèle fret. Il est également pompier volontaire de première intervention en milieu souterrain et titulaire du Brevet de réanimation et premier secours. Jusqu'au 29 mai 2018, il a assuré les fonctions de secrétaire du Comité social et économique Eurotunnel, délégué syndical Force Ouvrière, membre titulaire du Comité social et économique, représentant titulaire au Comité de Société Européenne et représentant Syndical au Comité de Groupe. Stéphane Sauvage a été renouvelé par le Comité de Groupe France pour un nouveau mandat de quatre années.

Stéphane Sauvage apporte notamment au conseil d'administration sa vision de salarié et sa connaissance approfondie du Groupe et de ses activités.

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 5 mars 2025 : Néant

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger : Néant

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années : Néant



 Français 57 ans

- **Date de premier mandat :**
06 juin 2018
- **Ancienneté au conseil :**
6 ans
- **Date d'échéance du mandat en cours :** 2026
- **325 actions ordinaires** de Getlink SE détenues au 5 mars 2025

PHILIPPE VANDERBEC

Administrateur de Getlink SE représentant les salariés

Compétences :

 Gestion des risques
  Gouvernance / RSE
  Services à la clientèle
  Ressources humaines / rémunération

Membre de 2 comités : comité des nominations et des rémunérations et comité de sécurité et de sûreté

Taux d'assiduité au **conseil d'administration** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité des nominations et des rémunérations** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité de sécurité et de sûreté** : 100 %

Biographie, expertise et expérience :

Philippe Vanderbec a rejoint Eurotunnel en 1993, comme conducteur chef de train. En 2000, il a été désigné secrétaire général de l'organisation syndicale Confédération Générale du Travail (CGT) Eurotunnel. En 2008, il a été élu Président Général du conseil des Prud'hommes de Calais et en 2014, il est devenu formateur des Conseillers Prud'hommes CGT pour le Département du Pas-de-Calais et secrétaire du comité de Société Européenne Getlink SE. Le 6 juin 2018, le Comité de Société Européenne de Getlink SE a désigné à l'unanimité Philippe Vanderbec en qualité d'administrateur représentant les salariés au conseil d'administration de Getlink SE. Philippe Vanderbec a été renouvelé par le Comité de Société Européenne de Getlink SE pour un nouveau mandat de quatre années.

Philippe Vanderbec apporte notamment au conseil d'administration sa vision de salarié et sa connaissance approfondie du Groupe et de ses activités.

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 5 mars 2025 : Néant

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger : Néant

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années : Néant

CORINNE BACH

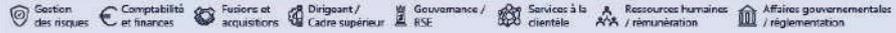
Administratrice indépendante et Administratrice Référent environnement et climat de
Getlink SE



 Française 51 ans

- **Date de premier mandat :**
20 décembre 2016
- **Ancienneté au conseil :**
8 ans
- **Date d'échéance du mandat en cours :** 2026
- **5 000 actions ordinaires** de Getlink SE détenues au 5 mars 2025

Compétences :



Membre de 3 comités : comité d'audit, comité éthique et RSE (présidente) et comité des nominations et des rémunérations

Taux d'assiduité au **conseil d'administration** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité d'audit** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité éthique et RSE** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité des nominations et des rémunérations** : 100 %

Biographie, expertise et expérience :

Corinne Bach est une ancienne élève de l'École Polytechnique, diplômée de l'Imperial College de Londres, de l'INSEAD, ainsi que de Télécom Paris. Elle a été Président-directeur général de CanalOlympia et Vice-présidente de Vivendi Village au sein du groupe Vivendi de 2015 à 2018. Elle a travaillé également chez SFR et NavLink, en France et aux États-Unis. Elle avait rejoint ensuite SFR où elle a occupé divers postes à responsabilités au sein de la direction de la stratégie et de la direction marketing grand public. En 2018, elle est nommée Directrice du Développement et des Opérations à Studiocanal. En 2020, Corinne Bach fonde Carbométrie et en devient co-présidente, société qui accompagne les institutions financières et leurs sociétés en portefeuille dans leur stratégie climat. La cooptation de Corinne Bach, en qualité de membre du conseil d'administration de Getlink SE, a été ratifiée par l'assemblée générale du 27 avril 2017. L'assemblée générale de Getlink SE du 27 avril 2022 a renouvelé le mandat d'administrateur de Corinne Bach jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice 2025.

Corinne Bach apporte notamment au conseil d'administration son expérience de dirigeante de groupes innovants de services technologiques, ainsi que son expertise en matière de stratégie, notamment environnementale tout particulièrement en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à l'ère du digital.

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 5 mars 2025 : Néant

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

| Mandat social | Société / Place de cotation | Dates |
|---------------|-----------------------------|----------------|
| Co-Présidente | Carbometrix | 2020 à ce jour |

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

| Mandat expiré | Société | Dates |
|-----------------|--|-------------|
| Présidente | Roselend Conseil | 2020 à 2023 |
| Administratrice | Magic Makers SAS | 2016 à 2022 |
| Administratrice | Smile & Pay | 2019 à 2020 |
| Administratrice | The Copyrights Group Limited | 2017 à 2020 |
| Administratrice | Marketreach Licensing Services Limited | 2017 à 2020 |
| Administratrice | L'Olympia SAS | 2015 à 2020 |



Français 56 ans

- **Date de premier mandat :**
18 décembre 2017
- **Ancienneté au conseil :**
7 ans
- **Date d'échéance du mandat en cours :** 2026
- **4 000 actions ordinaires**
de Getlink SE détenues
au 5 mars 2025

BERTRAND BADRÉ

Administrateur indépendant et Administrateur Référent de Getlink SE

Compétences :

Gestion des risques Comptabilité et finances Fusions et acquisitions Dirigeant / Cadre supérieur Gouvernance / RSE Ressources humaines / rémunération Affaires gouvernementales / réglementation

Membre de 1 comité : comité d'audit

Taux d'assiduité au **conseil d'administration** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité d'audit** : 100 %

Biographie, expertise et expérience :

Bertrand Badré, ancien élève de l'ENA, est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et des Hautes Études Commerciales de Paris. Affecté à l'Inspection générale des finances en 1995, il devient en 1999 directeur-adjoint de la banque Lazard à Londres, puis vice-président et directeur à New York (2000). En 2003, il rejoint le cabinet du Président Jacques Chirac. Il devient Associé de la banque Lazard à Paris puis, en 2007, il devient Directeur Financier du Crédit Agricole, puis de la Société Générale. En 2013, Bertrand Badré est nommé directeur général finances de la Banque Mondiale et dans ce cadre, va représenter l'organisation au sein du G7, du G20, et du Conseil de stabilité financière. Bertrand Badré a significativement contribué aux réflexions de la Banque Mondiale sur le financement du développement. Bertrand Badré est connu pour son engagement à mettre en œuvre les objectifs du développement durable grâce à une plus grande implication du secteur privé. Il quitte le groupe de la Banque Mondiale en 2016 et crée le fonds d'investissement Blue like an Orange Sustainable Capital, qui vise à orienter l'investissement sur des projets économiques novateurs dans les pays en développement. Bertrand Badré est senior advisor ESG Sustainability pour JAB Holdings et leurs fonds JCF. Bertrand Badré est gérant de Sipa-Ouest-France (Société d'investissements et de participations), société civile française dans le domaine des médias. En 2023, il devient membre du comité de mission du cabinet d'audit KPMG devenu société à mission au sens de la loi Pacte 2019, administrateur de l'IDDRI et du CGDEV (Center for Global Development). Il est également global trustee de la IFRS Foundation, administrateur de Haulotte Group et Président de l'Advisory Board de Project Syndicate depuis le 1^{er} janvier 2024.

Bertrand Badré a été coopté par le conseil d'administration de Getlink SE le 18 décembre 2017. Cette cooptation a été ratifiée par l'assemblée générale de Getlink SE du 18 avril 2018, laquelle a renouvelé son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice 2021. Son mandat d'administrateur a été renouvelé par l'assemblée générale du 27 avril 2022 pour une nouvelle durée de quatre années.

Bertrand Badré apporte notamment au conseil d'administration son expérience et son expertise reconnues en finances internationales et sa connaissance des marchés, ainsi que sa vision sur la mise en œuvre des objectifs du développement durable.

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 5 mars 2025 : Néant

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

| Mandat social | Société / Place de cotation | Dates |
|--------------------------------|--|----------------|
| Président du comité de mission | KPMG | 2023 à ce jour |
| Administrateur | Haulotte Group | 2023 à ce jour |
| Président | Blue like an Orange Capital France SAS | 2021 à ce jour |
| Président | Blue Orange consultants | 2016 à ce jour |

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

| Mandat expiré | Société | Dates |
|---|--------------|-------------|
| Administrateur | Liquidnet | 2018 à 2021 |
| Administrateur, Président du comité d'audit | Wealthsimple | 2017 à 2021 |

SHARON FLOOD

Administratrice indépendante de Getlink SE



 Britannique 59 ans

- **Date de premier mandat :**
30 avril 2020
- **Ancienneté au conseil :**
4 ans
- **Date d'échéance du mandat en cours :** 2028
- **3 289 actions ordinaires*** de Getlink SE détenues au 5 mars 2025

Compétences :



Membre de 2 comités : comité de sécurité et de sûreté (présidente) et comité d'audit

Taux d'assiduité au **conseil d'administration** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité de sécurité et de sûreté** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité d'audit** : 100 %

Biographie, expertise et expérience :

Sharon Flood, diplômée en mathématiques de l'université de Bath, est également membre du Chartered Institute of Management Accountants et titulaire d'un MBA de l'INSEAD. Sharon Flood a acquis une expérience reconnue en finances et stratégie dans différentes sociétés, notamment Castorama/Kingfisher et les grands magasins John Lewis, où elle a assumé la fonction de Directrice Finances. Elle a également occupé la fonction de responsable des opérations financières du groupe Sun European Partners. Sa carrière riche comprend plus de six années en qualité de membre du conseil d'administration de Network Rail, le propriétaire de l'infrastructure ferroviaire britannique, où elle présidait les comités d'audit et des risques, de trésorerie et de durabilité environnementale, et quatre années en tant que présidente du Conseil de surveillance pour S T Dupont SA. Auparavant, elle a siégé dans plusieurs conseils d'administration de sociétés cotées en bourse au Royaume-Uni, notamment en tant que présidente de Seraphine Group PLC et en tant que présidente des comités d'audit et des rémunérations de Pets at Home Plc, et Crest Nicholson PLC. Elle siège actuellement au conseil d'administration de Scottish Mortgage PLC, un fonds d'investissement du FTSE100, et préside le comité d'audit de Cityfibre et du Go Ahead Group, dont elle est la représentante au conseil d'administration du chemin de fer GoviaThamesLink. Elle est membre du conseil d'administration de l'université de Cambridge. Sharon Flood a été nommée administratrice indépendante de Getlink SE par l'assemblée générale du 30 avril 2020 puis renouvelée pour une nouvelle durée de quatre années par l'assemblée générale du 7 mai 2024.

Sharon Flood apporte au conseil d'administration son expertise reconnue en matière ferroviaire, comptable et financière, ainsi que ses compétences et son expérience en tant qu'administratrice indépendante de sociétés internationales.

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 5 mars 2025 : 1

| Mandat social | Société / Place de cotation | Dates |
|-----------------|--|----------------|
| Administratrice | Scottish Mortgage Investment Trust PLC | 2023 à ce jour |

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

| Autres fonctions | Société | Dates |
|---|---|----------------|
| Administratrice | The Go-ahead Group Ltd | 2024 à ce jour |
| Administratrice | Govia Thameslink Railway Ltd (The Go-ahead Group) | 2024 à ce jour |
| Administratrice, présidente du comité d'audit | Connect Infrastructure Topco Limited | 2020 à ce jour |
| External Member of Council/Trustee | University of Cambridge | 2019 à ce jour |

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

| Mandat expiré | Société | Dates |
|---|------------------------------------|-------------|
| Trustee and Chair of Finance | The Science Museum Group | 2015 à 2023 |
| Administratrice | Seraphine Group PLC / London (LSE) | 2021 à 2023 |
| Administratrice, présidente du comité des rémunérations et du comité d'audit | Pets at Home Plc / London (LSE) | 2017 à 2023 |
| Administratrice, présidente du comité d'audit | Crest Nicholson Plc / London (LSE) | 2015 à 2021 |
| Administratrice, présidente du comité d'audit, des risques, de la trésorerie et de la RSE | Network Rail | 2014 à 2020 |

* 5 000 actions au 11 mars 2025



 Français 71 ans

- **Date de premier mandat :**
30 avril 2020
- **Ancienneté au conseil :**
4 ans
- **Date d'échéance du mandat en cours :** 2028
- **3 000 actions ordinaires**
de Getlink SE détenues
au 5 mars 2025

JEAN-MARC JANAILLAC

Administrateur indépendant de Getlink SE

Compétences :

 Gestion des risques
  Comptabilité et finances
  Fusions et acquisitions
  Dirigeant / Cadre supérieur
  Gouvernance / RSE
  Services à la clientèle
  Ressources humaines / rémunération
  Affaires gouvernementales / réglementation

Membre de 3 comités : comité de sécurité et de sûreté, comité des nominations et des rémunérations et comité d'audit (président)

Taux d'assiduité au **conseil d'administration** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité de sécurité et de sûreté** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité des nominations et des rémunérations** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité d'audit** : 100 %

Biographie, expertise et expérience :

Jean-Marc Janaillac, diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales de Paris (HEC) et ancien élève de l'École Nationale d'Administration (ENA), après un début de carrière dans l'administration française (1980-1997), a successivement été Directeur-général délégué d'AOM (1997-2000), puis Président-Directeur général de Groupe Maeva (2000-2002). Il a rejoint la RATP en 2004, en qualité de Directeur général du développement ; il est devenu Président-directeur général (2004-2010) puis Président du Directoire (2010-2012) de RATP Développement. En 2012, il devenait Président-directeur général de Transdev (2012-2016), groupe international spécialisé dans le domaine des transports terrestres, Jean-Marc Janaillac a également été administrateur d'Air France de 1989 à 1994 et Président-Directeur général du groupe Air France-KLM et Président d'Air France (2016 - 2018). Depuis 2018, il est Président de la Fnege (Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises). Il est également Président du Comité stratégique de la Commission de surveillance de la CDC. Il a été nommé membre du conseil d'administration de Getlink SE par l'assemblée générale du 30 avril 2020 et renouvelée pour une nouvelle durée de quatre années par l'assemblée générale du 7 mai 2024.

Jean-Marc Janaillac apporte au conseil d'administration, de par sa stature reconnue de président et de directeur général, une expérience riche en matière de gouvernance tout particulièrement dans le secteur des infrastructures régulées, une expertise forte en matière financière et de fusions-acquisitions, mais aussi une connaissance fine des transports internationaux et de leurs modèles économiques.

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 5 mars 2025 : 1

| Mandat social | Société / Place de cotation | Dates |
|---|-----------------------------|----------------|
| Administrateur et Président du comité RSE | FNAC Darty / Euronext | 2019 à ce jour |

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

| Autres fonctions | Société | Dates |
|-------------------------|------------------------------------|----------------|
| Commissaire surveillant | Caisse des dépôts et consignations | 2020 à ce jour |
| Administrateur | Proxima | 2024 à ce jour |

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

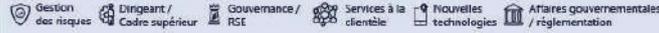
| Mandat expiré | Société | Dates |
|-----------------------------------|------------------|-------------|
| Membre du conseil de surveillance | Navya / Euronext | 2021 à 2022 |

BRUNE POIRSON

Administratrice indépendante de Getlink SE



Compétences :



Membre de 2 comités : comité éthique et RSE et comité des nominations et des rémunérations

Taux d'assiduité au **conseil d'administration** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité éthique et RSE** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité des nominations et des rémunérations** : 100 %

Biographie, expertise et expérience :

Brune Poirson, née à Washington D.C., de nationalité française et américaine, diplômée de la London School of Economics, de l'IEP d'Aix et de la Kennedy School de Harvard ; elle a débuté sa carrière à Londres, au sein de la Fondation pour l'Innovation de la Grande-Bretagne, puis a rejoint le cabinet du Premier Ministre Indien, avant de rejoindre l'Agence Française de Développement à New Delhi, sur des projets de préservation de la biodiversité, de financement de modes de transports durables et d'énergies vertes. Après avoir été directrice du développement durable et de la responsabilité sociale d'une de ses filiales de Veolia à Delhi, elle a rejoint à Boston, un incubateur de startups vertes. Brune Poirson a été pendant trois ans Secrétaire d'État à la Transition Écologique et la première française élue Vice-Présidente de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement. Brune Poirson est directrice du développement durable et membre du comité exécutif du groupe hôtelier français Accor. Elle a été nommée membre du conseil d'administration de Getlink SE par l'assemblée générale du 27 avril 2022.

Brune Poirson apporte notamment au conseil d'administration, sa compétence en matière environnementale, de gestion des risques et contribue à enrichir les travaux du conseil sur la stratégie et le déploiement des plans d'action du Groupe en matière de développement durable.

Française **42 ans**
 Américaine

- **Date de premier mandat :**
27 avril 2022
- **Ancienneté au conseil :**
2 ans
- **Date d'échéance du mandat en cours :** 2026
- **1 000 actions ordinaires** de Getlink SE détenues au 5 mars 2025

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 5 mars 2025 : Néant

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

| Autres fonctions | Société | Dates |
|--|------------------------------|----------------|
| Présidente | Brune Poirson Entreprise SAS | 2022 à ce jour |
| Directrice du Développement Durable, membre du comité exécutif | Accor | 2021 à ce jour |

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années : Néant



 Britannique 72 ans

- **Date de premier mandat :** 27 avril 2022
- **Ancienneté au conseil :** 2 ans
- **Date d'échéance du mandat en cours :** 2026
- **2 500 actions ordinaires** de Getlink SE détenues au 5 mars 2025

PETER RICKETTS

Administrateur indépendant de Getlink SE

Compétences :

 Gestion des risques  Gouvernance / RSE  Ressources humaines / rémunération  Affaires gouvernementales / réglementation

Membre de 1 comité : comité des nominations et des rémunérations (président)

Taux d'assiduité au **conseil d'administration :** 100 %

Taux d'assiduité au **comité des nominations et des rémunérations :** 100 %

Biographie, expertise et expérience :

Peter Ricketts, Baron Ricketts of Shortlands, diplômé de l'Université d'Oxford et Master of Arts du Pembroke College, Honorary DLC de l'Université du Kent et Honorary LLO de l'Université de Bath, a débuté sa carrière en 1974 au Foreign and Commonwealth Office (FCO). En poste auprès de la délégation du Royaume-Uni à l'OTAN à Bruxelles, il rejoint le FCO, où il exerce en 1983, les fonctions de Directeur Adjoint du cabinet de Sir Geoffrey Howe (Ministre des Affaires étrangères), de premier secrétaire d'Ambassade à Washington (États-Unis) en 1985, de Chef de division à Hong Kong en 1990, de Conseiller aux affaires européennes et économiques à l'Ambassade en France en 1995 et de Directeur Politique adjoint en 1997. Il a été nommé en 2000 Président du Joint Intelligence Committee, puis en 2001 Directeur politique du FCO. De 2003 à 2006, il était représentant permanent du Royaume-Uni à l'OTAN. Il est devenu en 2006 Secrétaire Général du FCO, puis en 2010 Conseiller pour la sécurité nationale au Royaume-Uni. Enfin, de 2012 à janvier 2016, il a été Ambassadeur du Royaume-Uni en France et à Monaco. Président du Normandy Memorial Trust (association bénévole, Royaume-Uni) jusqu'en 2021, Membre de la House of Lords (Londres) et depuis 2023 Président de la Commission aux Affaires Européennes, vice-président du Royal United Services Institute (Londres). Peter Ricketts a siégé en qualité de membre du Conseil d'administration et membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance d'Engie entre 2016 et 2024. Il a été nommé membre du conseil d'administration de Getlink SE par l'assemblée générale du 27 avril 2022.

Peter Ricketts apporte, notamment, au conseil d'administration, sa connaissance et son expérience riche et reconnue dans le domaine des enjeux géostratégiques, des affaires publiques britanniques et son expérience de membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance en matière de ressources humaines.

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 5 mars 2025 : Néant

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

| Autres fonctions | Société | Dates |
|------------------|---------------------------------|----------------|
| Vice-président | Royal United Services Institute | 2021 à ce jour |
| Président | Franco-British Council | 2020 à ce jour |

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années : 1

| Mandat expiré | Société | Dates |
|--|------------------------|-------------|
| Administrateur indépendant, membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance | Engie / Euronext Paris | 2016 à 2024 |

4.2.2 PRÉPARATION, ORGANISATION ET TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) **Déontologie du conseil d'administration (dispositions légales, statutaires et du Règlement intérieur du conseil d'administration)**

Le conseil d'administration a adopté un Règlement intérieur, dont l'objet est de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires, afin de préciser le rôle et les modalités de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités, en particulier au regard des principes édictés par le Code Afep / Medef. Il a été modifié à plusieurs reprises, en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires, des évolutions propres à Getlink et dans une démarche d'amélioration continue de la gouvernance. En 2024, le Règlement intérieur a fait l'objet de modifications, ayant notamment pour objet de préciser les missions du comité d'audit et du comité éthique et RSE et leur articulation avec la formalisation des réunions préparatoires transverses et ce, conformément aux obligations issues des textes de transposition de la Directive UE 2022/2464 dite CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).

Le Règlement intérieur couvre, en particulier, la composition du conseil d'administration et les critères d'indépendance des administrateurs, les missions et compétence du conseil d'administration, l'information des administrateurs et le Règlement intérieur de chacun des comités.

Les principales dispositions de ce Règlement intérieur sont décrites ci-après.

i) **Président du conseil d'administration**

Le conseil d'administration nomme parmi ses membres un Président qui exerce ses fonctions pendant toute la durée de son mandat d'administrateur, à moins que le conseil ne fixe une durée moindre. Le Président doit être une personne physique.

Le Président du conseil d'administration dirige et organise les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de Getlink SE et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président du conseil d'administration est fixée à 70 ans accomplis. Le comité a revu le plan de succession du Président du conseil d'administration dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle 2026 ; le comité ayant souhaité se réserver la flexibilité nécessaire pour organiser au mieux cette succession a proposé au conseil d'administration de porter la limite d'âge statutaire du Président du conseil d'administration à 75 ans. Suivant cette recommandation, une résolution ayant pour objet la modification de l'article 19 de statuts sera soumise à la prochaine Assemblée générale du 14 mai 2025. Cette modification des statuts proposée vise à concilier les enjeux en lien avec la nécessaire stabilité et la visibilité de la gouvernance du Groupe dans une période de grande transformation du Groupe et de rétablir un échelonnement des mandats des membres du conseil d'administration.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée. Elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à la nomination du nouveau Président.

ii) **Conseil d'administration**

En application des statuts, Getlink SE est administré par un conseil d'administration composé de trois à treize membres au plus auquel s'ajoute le nombre d'administrateur(s) représentant des salariés, requis par la loi.

Administrateur(s) représentant les salariés

L'assemblée générale du 30 avril 2020, a voté la mise en harmonie des articles 15, 16 et 17 des statuts, relatifs aux membres du conseil d'administration, de façon à refléter la rédaction de l'article L. 225-45, issue de la loi n° 2019-486 en date du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite « loi PACTE » et a complété ce dispositif de la possibilité de procéder à des nominations facultatives.

À ce jour, Getlink a désigné trois administrateurs représentant les salariés.

Les administrateurs représentant les salariés ont le même statut, les mêmes droits et les mêmes responsabilités que les autres administrateurs.

Administrateur Référent

Le Règlement intérieur du conseil d'administration a prévu la faculté de nomination d'un Administrateur Référent. L'Administrateur Référent doit être un administrateur indépendant au sens du Code Afep / Medef. Il est nommé pour la durée de son mandat d'administrateur. Nonobstant la dissociation des fonctions en place depuis 2020 et, dans un souci d'alignement avec les meilleures pratiques de gouvernance, cette fonction d'Administrateur Référent a été confiée à Bertrand Badré, administrateur indépendant, doté d'une large expérience en matière de gouvernance comme le montre sa fiche administrateur ; Bertrand Badré a, de par son ancienneté au sein du conseil d'administration, développé par ailleurs une fine connaissance de Getlink, de son secteur d'activité, de son financement et de ses grands enjeux.

L'Administrateur Référent a une fonction d'assistance du conseil d'administration. Afin d'assurer le bon fonctionnement des organes de gouvernance, il exerce les missions suivantes :

- surveiller et gérer les éventuelles situations de conflits d'intérêts des dirigeants mandataires sociaux et des autres membres du conseil d'administration ;
- proposer, selon le cas, au Président des points à l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration ;
- veiller au respect de la gouvernance au sein du conseil d'administration et des comités ;

- diriger chaque année l'évaluation du conseil d'administration sur la base d'un questionnaire anonyme détaillé portant sur les rôles et compétences du conseil, le fonctionnement d'ensemble et les domaines d'activité du conseil et de ses comités.

Sa qualité d'Administrateur Référent peut l'amener à des missions supplémentaires, en lien avec le bon fonctionnement du conseil d'administration. Cela peut comprendre un accompagnement des opérations du conseil d'administration, l'organisation de réunions dans le cadre de comité ad hoc ou d'*executive sessions* qu'il préside.

L'Administrateur Référent reçoit au titre de cette fonction une rémunération équivalente à celle d'un Président de comité.

Administrateur Référent environnement et climat

Dans le souci d'accompagner le Groupe vers une économie plus sobre en carbone, le conseil d'administration de Getlink SE a institué la possibilité de désignation d'un Administrateur Référent environnement et climat. L'Administrateur Référent environnement et climat en fonction à la date du présent Document d'Enregistrement Universel est la présidente du comité éthique et RSE, Corinne Bach.

Le rôle de l'Administrateur Référent environnement et climat est de veiller à ce que le conseil d'administration puisse impulser en toute connaissance de cause, une transition juste et encourage une démarche de transformation au long cours, permettant d'avancer sur les questions climatiques.

L'Administrateur Référent environnement et climat peut suivre de façon transparente la progression de l'entreprise par rapport au programme de transition arrêté par le conseil d'administration. À cet effet, l'Administrateur Référent environnement et climat peut, notamment :

- veiller à ce que le conseil d'administration soit pleinement informé de l'avancement des chantiers conformément à la trajectoire définie et vis-à-vis des jalons critiques, pour permettre à l'entreprise de se préparer sur différentes échelles de temps ;
- prévoir, en comité éthique et RSE, des mises à jour régulières et transversales, sur la science, l'innovation, les initiatives de pairs ou la réglementation ;
- inviter des experts, en comité éthique et RSE ou en réunion plénière du conseil d'administration, à débattre d'enjeux spécifiques, pour renforcer le savoir collectif ;
- envisager la création d'un panel indépendant de parties prenantes pour éclairer les décisions du conseil d'administration.

iii) Information et formation des administrateurs – communication via une plateforme digitale sécurisée

Le Président du conseil d'administration veille à ce que les administrateurs disposent des informations nécessaires à l'exercice de leur mission. Ces informations leur sont transmises dans des délais leur permettant d'exercer leur mission dans les meilleures conditions. Un document d'actualité sur les grands domaines d'activité du Groupe, les tendances du marché et le contexte économique, financier et institutionnel est adressé mensuellement aux administrateurs. Le conseil d'administration est par ailleurs informé régulièrement de l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux auxquels Getlink est confronté, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale. Les administrateurs, plus généralement, reçoivent toute information utile entre les séances du conseil d'administration, tout particulièrement lorsque l'importance ou l'urgence de l'information le requiert. Les administrateurs peuvent compléter ces éléments d'information par des rencontres avec les principaux dirigeants du Groupe.

A cette fin, en 2024, des présentations effectuées en amont ou durant les réunions du conseil d'administration et à l'occasion du séminaire stratégique annuel ont notamment porté sur les dernières tendances technologiques (intelligence artificielle générative), les enjeux liés à l'environnement régulé du Groupe ou des sujets plus opérationnels portant sur le plan de renouvellement des actifs du Groupe dans le secteur ferroviaire, les offres du Groupe concernant le développement durable, ainsi que sur les activités du Groupe en matière de transport d'électricité. En 2024, les membres du conseil d'administration ont été invités à participer aux échanges sur la mise en œuvre de la stratégie climat du Groupe, dans le cadre des Rencontres du Climat, qui ont pour vocation de partager et enrichir avec les décideurs publics et privés les travaux de recherche menés par la Toulouse School of Economics et sa chaire InECCA – *Initiative for Effective Corporate Climate Action* – créée en mai 2022 en partenariat avec Getlink.

Getlink, membre de l'Institut Français des Administrateurs, offre à chaque administrateur la possibilité de bénéficier de formations et propose également des formations complémentaires sur les spécificités du Groupe, ses métiers et son secteur d'activité, ou des thèmes spécifiques entrant dans les compétences des comités au sein desquels ils siègent. L'un des administrateurs représentant les salariés a ainsi pu suivre une formation dispensée par l'Institut Français des Administrateurs (« IFA ») relative à la gouvernance et la compliance (développer une culture compliance, identifier et prioriser les risques de la gouvernance au regard de la compliance, mesurer les responsabilités des mandataires sociaux, organiser la gouvernance pour piloter les nouveaux enjeux de gouvernance en lien avec notamment la DPEF et CSRD, la prévention de la corruption, l'embargo etc., comprendre la portée des réglementations locales et lois extraterritoriales) ainsi que le programme de certification administrateurs de sociétés dispensé par Sciences Po ou des formations autres, notamment linguistiques.

Tout nouvel administrateur bénéficie, à l'initiative du Président du conseil d'administration, d'une formation lui permettant de mieux appréhender l'entreprise qu'il doit administrer, ainsi que ses activités. Getlink organise des formations sur les spécificités des métiers du Groupe afin de faciliter l'intégration des nouveaux administrateurs au travers notamment de visites de sites. Ces visites, qui permettent des échanges avec les équipes opérationnelles du Groupe, contribuent à une meilleure connaissance des métiers de Getlink.

Le conseil d'administration dispose d'une plateforme digitale, qui permet une mise à disposition fluide, rapide et sécurisée des dossiers du conseil d'administration et des comités. Le conseil d'administration utilise un outil de visioconférence sécurisé pour ses réunions lorsque celles-ci se tiennent à distance.

iv) Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et, au minimum, trois fois par an, sur convocation du Président ou de l'administrateur désigné le cas échéant pour suppléer le Président, soit au siège social, soit en tout autre endroit désigné par celui qui le convoque. Toutefois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du conseil d'administration et / ou selon le cas le Directeur général, peuvent demander au Président de convoquer le conseil sur un ordre du jour déterminé si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent en français avec une traduction libre en anglais. Les documents remis aux administrateurs pour les réunions du conseil, ainsi que les procès-verbaux sont établis en français avec une traduction libre en anglais.

L'assemblée générale du 14 mai 2025 sera appelée à modifier l'article 20 des statuts (« Délibération du Conseil ») afin de les mettre en conformité avec la loi n° 2024-537 du 13 juin 2024 visant à accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France (la « loi Attractivité ») ; cette modification statutaire a pour objet de simplifier les modalités de prises de décisions du conseil d'administration par consultation écrite, de préciser les modalités de cette consultation et de prévoir la possibilité pour tout administrateur de s'opposer au recours à la consultation écrite.

v) Quorum

La présence effective de la moitié au moins des administrateurs en exercice est nécessaire pour la validité des délibérations. Le Règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que sont réputés présents au sens de l'article L. 225-37 du Code de commerce pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En cas de consultation écrite des administrateurs, sont réputés « présents ou représentés », les administrateurs qui ont répondu par écrit dans le délai imparti.

vi) Règles de majorité

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, la voix du Président étant prépondérante en cas d'égalité.

vii) Missions du conseil

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de Getlink SE et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de Getlink SE et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent dans l'intérêt de tous ses actionnaires.

Le conseil d'administration s'attache à promouvoir la création de valeur par l'entreprise à long terme en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Le conseil examine régulièrement, en lien avec la stratégie qu'il a définie, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux, ainsi que les mesures prises en conséquence. Le conseil d'administration s'assure, le cas échéant, de la mise en place d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence. Il s'assure également que les dirigeants mandataires sociaux exécutifs mettent en œuvre une politique de non-discrimination et de diversité notamment en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes.

Dans les rapports avec les tiers, Getlink SE est engagé même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, sauf preuve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations et documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission dans les conditions, notamment de confidentialité, précisées au Règlement intérieur.

Le conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions de ces comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité ainsi que, le cas échéant, la rémunération de leurs membres.

Le conseil d'administration décide ou autorise l'émission d'obligations dans les conditions de l'article L. 228-40 du Code de commerce, sauf si l'assemblée générale décide d'exercer cette faculté.

viii) Droits, information et déontologie des administrateurs (Charte Éthique, code de bonne conduite, Règlement intérieur)

Depuis son origine, le Groupe s'est construit autour de valeurs fortes qui assurent la cohésion, garantissent son avenir et son développement. Le conseil d'administration s'attache à promouvoir ces valeurs dans le Groupe, tout comme les meilleures pratiques de gouvernance et d'éthique.

Gouvernance

Le conseil d'administration veille à la diffusion, au sein de l'entreprise, de la culture éthique et des principes déontologiques applicables à ses dirigeants, ainsi qu'à l'ensemble de ses collaborateurs. Comme indiqué en section 3.4 du présent Document d'Enregistrement Universel, la direction générale porte la politique éthique et *compliance*, avec notamment, un message fort de « tolérance zéro » concernant la lutte contre la corruption.

Charte Éthique Groupe

Comme indiqué en section 3.4 du présent Document d'Enregistrement Universel, le Groupe a mis en place une Charte Éthique Groupe laquelle, en application du Pacte mondial des Nations Unies (Global Compact), décrit les principes d'actions qui doivent inspirer le comportement de chaque collaborateur en toutes circonstances et ce, en référence aux Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales. La Charte Éthique a été mise à jour en 2022 afin de la mettre en harmonie avec la nouvelle politique « lanceurs d'alerte » modifiée suite à l'entrée en vigueur de la loi n°2022-401 du 21 mars 2022 et de son décret d'application n°2022-1284 du 3 octobre 2022. La version révisée de la Charte Éthique Groupe a été déployée en 2023 à l'issue de la procédure d'information-consultation des instances représentatives du personnel concernées et publiée sur le site internet Getlink : « charte-fr-web_compressed.pdf (getlinkgroup.com) ».

Charte de l'administrateur

La charte de l'administrateur précise les droits ou devoirs de chaque administrateur, notamment en matière de conflits d'intérêts. Au titre de cette charte, chaque administrateur s'engage à exercer ses fonctions avec indépendance, intégrité, loyauté et professionnalisme. Les membres du conseil d'administration s'engagent à respecter les règles directrices contenues dans cette charte et reprises ci-dessous.

- **Assiduité** : chaque administrateur s'engage à consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaire. Il s'assure que le nombre et la charge de ses mandats d'administrateur lui laissent une disponibilité suffisante, particulièrement s'il exerce par ailleurs des fonctions exécutives. Il participe aux réunions du conseil d'administration et aux comités spécialisés dont il est membre avec assiduité et diligence. Il assiste aux assemblées générales d'actionnaires de Getlink SE.
- **Éthique, loyauté et bonne foi** : l'administrateur ne prend aucune initiative qui pourrait nuire aux intérêts de l'entreprise et agit de bonne foi en toute circonstance. Il s'engage personnellement à respecter la confidentialité totale des informations qu'il reçoit, des débats auxquels il participe et des décisions qui sont prises. Il s'interdit d'utiliser pour son profit ou pour le profit de quiconque les informations confidentielles ou privilégiées auxquelles il a accès. En particulier, lorsqu'il détient sur l'entreprise des informations non rendues publiques, il s'interdit de les utiliser pour effectuer ou faire effectuer par un tiers des opérations sur les titres de celle-ci.
- **Conflit d'intérêts** : comme indiqué ci-après, le Président du conseil d'administration et / ou l'Administrateur Référent veille au respect de la gouvernance au sein du conseil d'administration et des comités et, en outre, est en charge de la gestion des éventuelles situations de conflits d'intérêts des dirigeants mandataires sociaux et des autres membres du conseil d'administration : « *L'Administrateur s'engage, en toutes circonstances, à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui et pouvant émaner d'administrateurs, de groupes particuliers d'actionnaires, de créanciers, de fournisseurs et en général de tout tiers. En particulier, l'Administrateur s'interdit tout cumul de fonctions avec des entreprises directement ou indirectement concurrentes de l'Entreprise, un tel cumul étant susceptible d'affecter l'intérêt social ou la moralité de la gouvernance de l'Entreprise. [...] L'Administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter de l'Entreprise ou de sociétés liées à celle-ci, directement ou indirectement, des avantages susceptibles d'être considérés comme étant de nature à compromettre son indépendance.* »

La gestion des conflits d'intérêts au sein du conseil d'administration est organisée de la façon suivante :

- tout membre du conseil d'administration a l'obligation de faire part au conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre lui (ou toute personne physique ou morale avec laquelle il est en relation d'affaires) et Getlink SE ou l'une des sociétés dans lesquelles Getlink SE détient une participation ou l'une des sociétés avec lesquelles Getlink SE envisage de conclure un accord de quelque nature que ce soit ;
- dans l'hypothèse où un membre du conseil d'administration aurait un doute quant à l'existence d'un conflit d'intérêts, même potentiel, il devrait en informer immédiatement le Président du conseil d'administration qui devrait décider, sous sa responsabilité, s'il y a lieu ou non d'en informer le conseil d'administration et dès lors, de respecter la procédure de gestion de conflits d'intérêts ;
- dans l'hypothèse où le membre du conseil d'administration visé dans l'alinéa précédent serait le Président du conseil d'administration lui-même, celui-ci devrait en informer l'Administrateur Référent du conseil d'administration ou, à défaut, le conseil d'administration ;
- le membre concerné du conseil d'administration doit s'abstenir de participer au vote des délibérations du conseil d'administration relatives à la conclusion de l'accord en question ainsi qu'à la discussion précédant ce vote ;
- en outre, le Président du conseil d'administration, les membres du conseil d'administration, le Directeur général et, le cas échéant, le(s) Directeur(s) général(aux) délégué(s) ne seront pas tenus de transmettre au(x) membre(s) du conseil d'administration dont ils ont des motifs sérieux de penser qu'il(s) est(sont) en situation de conflits d'intérêts, des informations ou documents afférents à l'accord ou à l'opération à l'origine du conflit d'intérêts et informeront le conseil d'administration de cette absence de transmission.

Charte de déontologie boursière

Le conseil d'administration a établi un code de bonne conduite sur les opérations sur titres afin d'assurer la prévention des délits d'initiés. Ce code a été actualisé pour la dernière fois en janvier 2023. La Charte de déontologie boursière reprend les principes déontologiques essentiels et les mesures préventives applicables, avec des mesures de prévention spécifiques pour les opérations financières. Le code comprend une description des dispositions légales et réglementaires applicables, ainsi qu'une information sur les sanctions encourues. Ce code fixe les périodes d'interdiction d'opérations sur titres et de levée des options. La mise en œuvre de cette recommandation couvre toutes les levées d'options, y compris les opérations de levée simple, c'est à dire les levées d'options qui ne sont pas suivies d'une vente. Le code instaure des fenêtres négatives de :

- 30 jours calendaires minimum avant la publication des comptes annuels et semestriels ;
- 15 jours calendaires minimum avant la publication de l'information trimestrielle.

Chaque administrateur s'engage à respecter la Charte de déontologie et notamment les obligations suivantes :

- obligation générale d'abstention en cas de détention d'information privilégiée sur tout émetteur ;
- respect du calendrier des fenêtres négatives publiées par Getlink SE chaque année ;
- obligations déclaratives.

Lorsqu'un administrateur effectue une transaction sur des titres Getlink SE, il a l'obligation de déclarer cette transaction à Getlink SE et au régulateur concerné dans les délais et conditions prévus par la réglementation en vigueur. Cette obligation de déclaration est également applicable aux transactions sur les titres Getlink SE qui seraient réalisées par les personnes qui leur sont étroitement liées telles que définies au sens de la réglementation européenne relative aux abus de marché.

ix) Honorabilité des administrateurs (déclarations à la date du présent Document d'Enregistrement Universel)

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, la liste des fonctions exercées par les mandataires sociaux de Getlink figure à la section 4.2.1 ci-dessus.

- **Déclaration de non-condamnation** : à la connaissance de Getlink SE, aucun des membres du conseil d'administration ou de la direction générale, n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années au moins, d'une condamnation pour fraude, d'une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire, d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou dans la conduite des affaires d'un émetteur.
- **Conflits d'intérêts** : à la connaissance de Getlink SE, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de Getlink SE, de l'une des personnes visées aux sections 4.1.1, 4.1.2 et 4.2.1 ci-dessus et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs.
- **État récapitulatif des opérations déclarées à l'AMF sur l'action Getlink par les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes et les personnes qui leur sont étroitement liées.**

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, les opérations sur les titres de Getlink ci-dessous, ont été déclarées à l'AMF par le Président du conseil, le Directeur général, les autres administrateurs de Getlink SE ou des personnes qui leur sont liées au cours des exercices 2024 et début 2025 :

| Administrateur | Instrument financier | Nature de l'opération | Date de l'opération | Lieu de l'opération | Prix unitaire* | Nombre | Montant de l'opération* |
|----------------|----------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|----------------|--------|-------------------------|
| P. Vanderbec | Actions | Acquisition | 03/05/2024 | Hors plateforme | - | 125 | - |
| S. Sauvage | Actions | Acquisition | 03/05/2024 | Hors plateforme | - | 125 | - |
| P. Vanderbec | Actions | Cession | 16/05/2024 | Euronext Paris | 16,57 | 125 | 2 071 |
| B. de Ruffray | Actions | Achat | 27/05/2024 | Euronext Paris | 16,19 | 2 000 | 32 398 |
| Y. Leriche | Actions | Acquisition | 30/07/2024 | Hors plateforme | - | 6 750 | - |
| J. Gounon | Actions | Nantissement | 19/11/2024 | Hors plateforme | - | 76 183 | - |

* Montants en euros, sauf indication contraire.

Comme indiqué en section 4.2.1.b du présent Document d'Enregistrement Universel, les statuts fixent une quantité minimum d'actions que les administrateurs doivent détenir pendant la durée de leurs fonctions. Le Président du conseil d'administration et le Directeur général sont liés par cette obligation statutaire de détention d'actions.

Par ailleurs, les dirigeants mandataires sociaux sont tenus à une obligation de détention d'actions étant précisé que s'agissant du dirigeant mandataire social exécutif, une part significative de sa rémunération dépend et / ou est indexée à la performance de l'action Getlink. La politique de rémunération des mandataires dirigeants sociaux, présentée au chapitre 5 du présent Document d'Enregistrement Universel précise, en section 5.1.1, les règles spécifiques de détention et de conservation des instruments de rémunération de long terme propres aux mandataires dirigeants sociaux :

- attributions individuellement limitées ;
- règles restrictives de détention et de conservation des actions ;

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- interdiction des transactions à effet de levier sur les titres Getlink ou à caractère spéculatif sur l'ensemble des actions de performance ;
- attribution définitive (en cas de départ du dirigeant) au plus proratisé en fonction de la présence effective du dirigeant au sein du Groupe pendant la période d'appréciation des conditions de performance.

Les transactions effectuées par les mandataires sociaux sur les instruments financiers de Getlink SE sont régies par la Charte de déontologie boursière décrite à la section 4.2.2.a.viii du présent Document d'Enregistrement Universel.

Contrats de service entre les membres des organes d'administration et de direction et Getlink SE

Il est précisé qu'aucun administrateur de Getlink SE n'est lié par un contrat de travail et / ou un contrat de prestations de services avec la société.

x) Conventions courantes

Getlink a mis en place une procédure de contrôle interne des conventions courantes et des conventions réglementées conformément à la réglementation en vigueur telle qu'elle résulte de la loi n°2019-486 pour la croissance et la transformation des entreprises du 22 mai 2019 (dite « loi PACTE »).

Les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, dites « conventions réglementées », sont soumises à une procédure spécifique et doivent faire l'objet d'une autorisation préalable par le conseil d'administration ainsi que d'un rapport spécial des commissaires aux comptes en vue de leur soumission à l'approbation de l'assemblée générale.

Sont exclues de cette procédure de contrôle les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ainsi que les conventions intra-groupe entre deux sociétés dont l'une détient directement ou indirectement 100 % du capital de l'autre.

La procédure interne décrit ainsi :

- les parties concernées, ainsi que les critères devant être considérés afin de qualifier une opération courante et une opération conclue à des conditions normales ;
- la procédure d'identification des conventions, qui repose sur une évaluation conduite par la direction financière, la direction juridique et / ou le secrétariat du conseil de Getlink avec le soutien des équipes concernées et une revue au moins annuelle des conventions courantes conclues à des conditions normales ;
- les procédures spécifiques à appliquer selon que la convention est une convention courante conclue à des conditions normales, faisant l'objet d'une revue annuelle du conseil d'administration, ou une convention réglementée, devant faire l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration et d'une approbation par l'assemblée générale ainsi que d'une revue annuelle.

Extraits du Règlement intérieur du conseil d'administration

Rôle du conseil d'administration (article 1 du Règlement intérieur)

En charge de l'administration de Getlink SE, qu'il assure, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité et dans le cadre de ses obligations légales et statutaires, le conseil d'administration :

- se prononce sur la désignation ou la révocation des dirigeants mandataires sociaux, choisit le mode d'organisation de sa gouvernance (unicité ou dissociation des fonctions de Président et de Directeur général) ;
- détermine les orientations stratégiques de Getlink, notamment ses plans stratégiques à moyen terme en ce compris les orientations en matière de responsabilité sociale et environnementale, ses projets d'investissement, de désinvestissement ou de restructuration interne, la politique générale du Groupe en matière de ressources humaines, en particulier sa politique de rémunération, de participation et d'intéressement du personnel, de non-discrimination et de diversité notamment en matière d'égalité salariale et de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes et procède annuellement à l'appréciation des performances de la direction générale de l'entreprise ;
- délibère sur les opérations stratégiques majeures par voie d'acquisitions ou cessions de participations ou d'actifs, sur les accords de partenariat, d'alliance ou de coopération en matière de recherche, de développement, d'industrie et de commerce, les litiges et transactions d'importance significative et, d'une façon générale, sur toute opération ou sur tout engagement susceptible d'affecter significativement la situation financière ou opérationnelle du Groupe ; toute opération significative se situant hors du budget annuel doit faire l'objet d'une approbation préalable par le conseil ; cette règle vise les opérations externes d'acquisition ou de cession, mais aussi les investissements importants de croissance organique ou les opérations significatives de restructuration interne, notamment celles visées à l'article 3 du Règlement intérieur ;
- arrête les comptes annuels, approuve les rapports de gestion et de gouvernement d'entreprise, arrête les comptes semestriels et les comptes prévisionnels visés à l'article L. 232-2 du Code de commerce ;
- autorise le Directeur général de Getlink SE, avec faculté de subdélégation, à accorder des cautionnements, avals et garanties, en fixant, pour chaque exercice un plafond global, et le cas échéant un montant maximum par opération ;
- approuve les budgets annuels et en suit régulièrement l'exécution ;
- est tenu informé par son Président et par ses comités de tous les événements significatifs concernant la marche des affaires, la situation financière et la trésorerie de Getlink SE et du Groupe, ainsi que des engagements de la société ; il

est informé en temps utile de la situation de liquidité de la société afin de prendre, le cas échéant, les décisions relatives à son financement et à son endettement ;

- arrête les objectifs annuels de performance des dirigeants mandataires sociaux ; le conseil d'administration détermine la rémunération des mandataires dirigeants sociaux exécutifs, selon les principes fixés par le Code Afep / Medef modifié et soumet ces éléments au vote de l'assemblée générale, dans les conditions requises par la loi et les recommandations du Code Afep / Medef ;
- prend connaissance des caractéristiques essentielles des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques retenus et mis en œuvre par la direction générale. En particulier, le conseil vérifie auprès de la direction générale que le dispositif de pilotage et des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques est de nature à assurer la fiabilité de l'information financière par la société et à donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société et du Groupe ;
- prend connaissance des caractéristiques essentielles des dispositifs anti-corruption retenus et mis en œuvre par la direction générale ;
- veille à ce que les risques majeurs identifiés qui sont encourus par la société soient adossés à ses stratégies et à ses objectifs et que ces risques majeurs soient pris en compte dans la gestion de la société ;
- approuve la politique de gouvernance de Groupe, c'est-à-dire les directives données par Getlink SE en matière de gouvernance aux entités qu'elle consolide et la nomination de leurs mandataires sociaux ; un administrateur peut être nommé membre du conseil d'administration d'une filiale du Groupe ;
- veille à la bonne information des actionnaires et du public, notamment par le contrôle qu'il exerce sur les informations données par l'entreprise ; à ce titre il définit la politique de communication de Getlink SE en particulier, il approuve le texte des communiqués de presse d'annonce des résultats financiers annuels et semestriels, ainsi que de tout évènement significatif vis-à-vis des marchés financiers ;
- approuve les conventions réglementées, dans la mesure requise par les lois et règlements en vigueur au moment considéré.

Le Règlement intérieur prévoit une consultation des actionnaires lorsqu'est envisagée la cession d'actifs représentant au moins la moitié des actifs de la société sur les deux derniers exercices. Ce seuil est réputé atteint dès lors que deux ratios, atteignent ou dépassent la moitié du montant consolidé (calculé pour la société cédante sur les deux exercices précédents), de montants tels que :

- le chiffre d'affaires réalisé par le ou les actifs ou activités cédés rapporté au chiffre d'affaires consolidé ;
- le prix de cession du ou des actifs rapporté à la capitalisation boursière du Groupe ;
- la valeur nette du ou des actifs cédés rapportée au total de bilan consolidé ;
- le résultat courant avant impôts généré par les actifs ou activités cédés rapporté au résultat courant consolidé avant impôt ;
- les effectifs salariés de l'activité cédée rapportés aux effectifs totaux du Groupe.

Membres du conseil d'administration (article 2 du Règlement intérieur)

- Quelle que soit sa qualité ou sa compétence particulière, chaque administrateur doit agir dans l'intérêt social de l'entreprise.
- Chaque administrateur doit consacrer le temps et l'attention nécessaires à l'exercice de son mandat et participer aux réunions du conseil d'administration et du ou des comités dont il est membre.
- Le conseil d'administration doit être composé d'administrateurs choisis pour leur compétence et leur expérience au regard de l'activité du Groupe.
- Les membres du conseil d'administration peuvent assister à des formations sur les spécificités de l'entreprise, son ou ses métiers et son secteur d'activité, que Getlink SE organise spontanément ou à la demande du conseil d'administration.
- Tout administrateur est tenu de communiquer à l'AMF et à Getlink SE les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges d'instruments financiers émis par Getlink SE ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liés dans les conditions prévues par la réglementation applicable.
- Les obligations des administrateurs sont celles décrites au Code Afep / Medef. Notamment, avant d'accepter ses fonctions, chaque administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge. Il doit notamment prendre connaissance de la loi applicable, des statuts de Getlink SE et du Règlement intérieur du conseil d'administration qui s'impose à lui, dans toutes ses stipulations.
- Tout administrateur a l'obligation de faire part au conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre lui et Getlink SE ou le Groupe et doit, lorsqu'il ne s'agit pas d'une délibération sur une convention courante conclue à des conditions normales, s'abstenir de participer aux discussions et au vote des délibérations du conseil d'administration correspondantes. *Sur l'activité d'ElecLink, le Règlement intérieur prévoit des restrictions pour les membres qui représenteraient ou disposeraient d'une activité professionnelle dans société de production ou de fourniture d'électricité.*
- Le nombre de mandats supplémentaires détenus par les membres du conseil d'administration dans des sociétés cotées, à l'extérieur du Groupe est limité pour les dirigeants mandataires sociaux à deux mandats supplémentaires détenus dans des sociétés cotées, à l'extérieur du Groupe et pour les administrateurs à quatre mandats supplémentaires détenus dans des sociétés cotées, à l'extérieur du Groupe. Les mandats détenus dans des sociétés

cotées étrangères sont pris en compte. L'administrateur doit informer le conseil de tout nouveau mandat. Le plafond est apprécié au moment de la nomination de l'administrateur ou du renouvellement du mandat. Conformément à la recommandation 20.2 du Code Afep / Medef, les dirigeants mandataires sociaux doivent recueillir l'avis préalable du conseil d'administration, avant d'accepter un nouveau mandat social dans une société cotée.

- Tout administrateur doit participer à la détermination des orientations de l'activité du Groupe et veiller à leur mise en œuvre. Il doit exercer une surveillance appropriée de la gestion du Groupe.
- L'intégralité des dossiers des séances du conseil d'administration et des informations recueillies pendant ou en dehors des séances du conseil d'administration sont confidentiels sans aucune exception, indépendamment du point de savoir si les informations recueillies ont été présentées comme confidentielles ; l'administrateur doit se considérer comme astreint à un véritable secret qui excède la simple obligation de discrétion.
- Outre cette obligation de confidentialité, les administrateurs s'engagent à ne pas s'exprimer publiquement, en qualité d'administrateur, sur un quelconque sujet concernant le Groupe, lié ou non aux délibérations du conseil d'administration, sauf accord préalable du Président.
- Tout administrateur s'oblige à respecter toutes les règles boursières destinées à prévenir tout abus de marché préjudiciable aux intérêts ou à l'image du Groupe.

Administrateurs indépendants

Parmi les administrateurs, au moins la moitié doit avoir la qualité d'administrateur indépendant, au sens et selon les critères ci-dessous, prévus à la recommandation 10.5 du Code Afep / Medef.

Un administrateur dispose de la qualité d'administrateur indépendant s'il satisfait aux critères suivants :

- *ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :*
 - *salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de Getlink SE ;*
 - *salarié ou dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que Getlink SE consolide ;*
 - *salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de sa société mère ou d'une société consolidée par cette société mère ;*
- *ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle Getlink SE détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;*
- *ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement, conseil :*
 - *significatif de Getlink SE ou du Groupe ;*
 - *ou pour lequel Getlink SE ou le Groupe représente une part significative de l'activité.*

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec Getlink SE ou le Groupe est débattue par le conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Le conseil d'administration apprécie le caractère significatif ou non de la relation d'affaires entretenue avec la société. Ce caractère significatif n'est pas uniquement apprécié à l'aune de critères quantitatifs. Le conseil d'administration se prononce également à partir d'une analyse qualitative, reposant sur divers paramètres, permettant de considérer qu'une telle relation est non significative et exempte de conflit d'intérêts majeur.

- *ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;*
- *ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;*
- *ne pas être administrateur de Getlink SE depuis plus de 12 ans.*

S'agissant des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société, ils peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du comité des nominations et des rémunérations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Les administrateurs nommés en qualité d'administrateurs indépendants et ayant plus de 12 années de mandat dans Getlink SE ne sont plus considérés comme indépendants et se démettent de leur mandat d'administrateur de Getlink SE, au plus tard dans les 12 mois suivant la date anniversaire des 12 ans de mandat.

Les administrateurs ayant atteint l'âge de 80 ans se démettent de leur mandat d'administrateur au plus tard dans les 12 mois suivant la date anniversaire des 80 ans.

Président du conseil d'administration (article 2bis)

Conformément à la loi et aux statuts, il revient au conseil d'administration de choisir si la direction générale de la société est ou non confiée au Président du conseil, lors de la nomination de celui-ci.

Missions principales

Dans l'un et l'autre cas, le Président organise et dirige les travaux du conseil d'administration, veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission dans le respect des principes de bonne gouvernance.

Le Président organise et dirige les travaux du conseil et fait en sorte que le conseil et les comités du conseil fonctionnent de manière efficace, conformément aux principes de bonne gouvernance. Dans ce cadre, le Président veille à :

- promouvoir les normes les plus élevées d'intégrité, de probité et de gouvernance au sein du Groupe, en particulier au niveau du conseil, assurant ainsi l'efficacité de ce dernier ;
- gérer les relations entre les administrateurs / les présidents de comités du conseil et, à cet égard :
 - promouvoir des relations efficaces et une communication ouverte, et créer un environnement qui permet des débats et des échanges constructifs, pendant et en dehors de toute séance, entre les administrateurs ;
 - assurer le *leadership* et la gouvernance du conseil d'administration, de manière à créer, tant pour le conseil que pour chacun des administrateurs, des conditions d'efficacité globale, et veiller à ce que toutes les questions clés et appropriées soient bien préparées et discutées par le conseil et les différents comités en temps opportun ;
 - fixer, en consultation avec le Directeur général et le secrétaire du conseil, le calendrier des réunions du conseil et l'ordre du jour afin de tenir pleinement compte des enjeux importants pour le Groupe et de ceux qui pourraient être soulevés par les administrateurs et veiller à ce qu'un temps suffisant soit consacré à une discussion approfondie des sujets significatifs et stratégiques, il s'assure que le conseil consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir du Groupe, et tout particulièrement sa stratégie ;
 - traiter tout conflit d'intérêt, mener, avec les comités concernés, le processus d'évaluation du conseil, la recherche de nouveaux membres du conseil et leur programme d'induction ;
 - organiser, avec le Directeur général et les présidents des différents comités, la préparation des assemblées générales d'actionnaires et en assurer la présidence, superviser les relations avec les actionnaires et assurer une communication efficace avec ces derniers ;
- gérer la relation avec le Directeur général :
 - agir en qualité de conseil avisé du Directeur général s'agissant de toute question concernant les intérêts et la gestion de la société ;
 - la mise en œuvre efficace par le Directeur général des stratégies et politiques arrêtées par le conseil ; le Président est, sans préjudice des prérogatives du conseil d'administration et de ses comités, régulièrement informé par le Directeur général de tout événement significatif relatif à la stratégie de la société dans le cadre des orientations fixées par le conseil ainsi que des grands projets de croissance externe, des opérations financières importantes, des actions sociétales ou encore de la nomination des responsables des *business units* et des fonctions clés de l'entreprise. Il reçoit de la part de celui-ci toute information utile pour l'animation des travaux du conseil et des comités.
- Il conduit la gestion des conflits d'intérêts dans les conditions prévues par la Charte de l'Administrateur.

Information

Le Président veille à ce que l'information fournie aux administrateurs leur permette de se prononcer de manière éclairée et, lorsqu'il n'assume pas la direction générale, il veille à ce que le Directeur général communique aux administrateurs les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur fonction. Il est tenu régulièrement informé par le Directeur général des événements et des situations significatifs relatifs à la vie du Groupe et peut lui demander toute information propre à éclairer le conseil et ses comités. Il peut entendre les commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du conseil. Le Président du conseil est tenu informé par le Directeur général des événements et situations significatifs, notamment ceux urgents relatifs à la vie du Groupe de manière à ce que le Président puisse en faire part au conseil. Il peut demander au Directeur général toute information de nature à éclairer le conseil.

Le Président du conseil veille, notamment, à ce que le conseil soit informé de toute question relative au respect des principes de responsabilité sociétale et environnementale, de l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux (le cas échéant réglementaires), et que le Directeur général communique en temps utile toute information qu'il juge pertinente à ce titre ; le Président du conseil veille au respect des droits des actionnaires dans le cadre de l'organisation des assemblées générales.

Directeur général (article 3)

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve des limitations résultant de l'obligation de soumettre à l'approbation préalable du conseil les décisions relatives aux opérations significatives visées à l'article 1^{er} du présent Règlement.

Sont considérées comme opérations significatives, de façon non limitative, les opérations suivantes :

- toute acquisition et cession d'actifs ou de participations, investissement ou désinvestissement, création, acquisition ou cession de toute filiale ou participation, ou restructuration interne, dès lors que l'investissement global est d'un montant supérieur à 20 millions d'euros ;
- dans la mesure compatible avec les contrats et engagements en cours au moment considéré, tout emprunt d'un montant supérieur à 10 millions d'euros ainsi que tout refinancement ou remboursement anticipé volontaire de tout endettement ;
- toute opération ayant un impact sur les capitaux propres, dès lors que les montants en jeu dépassent 10 millions d'euros ;
- en cas de litige, la conclusion de tous traités ou transactions, ou l'acceptation de tous compromis, dès lors que les montants en jeu dépassent 10 millions d'euros ;

- l'octroi de toute sûreté portant sur les biens sociaux.

Lorsque de tel(le)s opérations, décisions ou engagements doivent donner lieu à des paiements successifs au(x) tiers cocontractant(s) liés à l'atteinte de résultats ou d'objectifs, les limites s'apprécient en cumulant ces différents paiements. La procédure d'approbation préalable n'est pas applicable aux opérations et décisions intra-Groupe qui donneront lieu à la conclusion de conventions impliquant exclusivement des filiales et la société elle-même.

La responsabilité de la nomination des dirigeants exécutifs lui revient ; toutefois, il informera le conseil de l'identité, de la compétence et de l'expérience des candidats retenus avant de procéder à la nomination des principaux responsables opérationnels et fonctionnels.

Fonctionnement, moyens de visioconférence ou de télécommunication (article 4 du Règlement intérieur)

Le Règlement intérieur du conseil d'administration indique que les administrateurs peuvent participer aux réunions par tous les moyens autorisés par la loi ou par les statuts, y compris par des moyens de visioconférence ou de télécommunication à condition que ces moyens de visioconférence ou de télécommunication (i) transmettent au moins la voix des participants et (ii) remplissent des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Le conseil d'administration a également la faculté de prendre des décisions écrites dans les conditions prévues au troisième alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Ainsi, à l'initiative du Président, le conseil d'administration peut adopter par voie de consultation écrite, certaines décisions, dès lors qu'elles font partie de la liste prévue par la loi.

Information des administrateurs (article 5 du Règlement intérieur)

Le Président ou le Directeur général communique à chaque administrateur les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, dans les conditions de confidentialité décrites au Règlement intérieur.

Comités (article 6 du Règlement intérieur)

Le conseil d'administration peut constituer des comités spécialisés temporaires ou permanents, qui sont composés d'administrateurs qu'il nomme, et dont il désigne le président.

Le conseil d'administration a constitué un comité d'audit, un comité des nominations et des rémunérations, un comité de sécurité et sûreté et un comité éthique et RSE.

Administrateur Référent (article 7 du Règlement intérieur)

Le conseil d'administration peut procéder à la nomination d'un Administrateur Référent. Cet administrateur doit être un administrateur indépendant au sens de l'article 2.2.2 du Règlement intérieur ci-dessus.

L'Administrateur Référent a une fonction d'assistance du conseil d'administration. Afin d'assurer le bon fonctionnement des organes de gouvernance, il exerce les missions suivantes :

- Surveiller et gérer les éventuelles situations de conflits d'intérêts des dirigeants mandataires sociaux et des autres membres du conseil d'administration ;
- Proposer, selon le cas, au président des points à l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration ;
- Veiller au respect de la gouvernance au sein du conseil d'administration et des comités ;
- Diriger chaque année l'évaluation du conseil d'administration sur la base d'un questionnaire anonyme détaillé portant sur les rôles et compétences du conseil, le fonctionnement d'ensemble et les domaines d'activité du conseil et de ses comités.

Administrateur Référent environnement et climat (article 8 du Règlement intérieur)

Le conseil d'administration peut procéder à la nomination d'un Administrateur Référent environnement et climat. Le rôle de l'Administrateur Référent environnement et climat est de veiller à ce que le conseil d'administration puisse impulser en toute connaissance de cause, une transition juste et encourage une démarche de transformation au long cours, permettant d'avancer sur les questions climatiques.

b) Activité du conseil d'administration

En 2024, le conseil d'administration a tenu sept réunions. Le taux d'assiduité moyen des administrateurs a, par séance, atteint plus de 99 % démontrant l'implication et la disponibilité des administrateurs tout au long de l'exercice sur des sujets particulièrement engageants pour le Groupe.

Assiduité aux séances du conseil d'administration en 2024

| Séances du conseil | Nombre de séances | Présence en séance |
|------------------------------------|-------------------|--------------------|
| Jacques Gounon | 7 | 100 % |
| Corinne Bach | 7 | 100 % |
| Bertrand Badré | 7 | 100 % |
| Elisabetta De Bernardi di Valserra | 7 | 100 % |
| Mark Cornwall | 7 | 100 % |
| Sharon Flood | 7 | 100 % |
| Jean-Marc Janaillac | 7 | 100 % |
| Marie Lemarié | 7 | 100 % |
| Yann Leriche | 7 | 100 % |
| Jean Mouton | 7 | 100 % |
| Brune Poirson | 7 | 100 % |
| Benoît de Ruffray | 7 | 100 % |
| Peter Ricketts* | 7 | 93 % |
| Stéphane Sauvage | 7 | 100 % |
| Philippe Vanderbec | 7 | 100 % |

* Absence à une réunion supplémentaire organisée à brève échéance

Il convient de relever la participation forte des membres du conseil, tout au long de l'exercice. Cette fréquence et ce taux de participation constituent le premier élément objectif permettant d'offrir l'assurance que, cette année encore, le conseil d'administration s'est mis en position de jouer pleinement son rôle.

Le Règlement intérieur prévoit que, dans certains domaines, ses délibérations soient préparées par les comités spécialisés, ce qui permet au conseil d'administration d'exercer sa mission dans les meilleures conditions. Le taux de présence aux réunions des différents comités spécialisés est de 100 % pour l'année 2024. Les informations concernant ces comités spécialisés figurent en section 4.2.2.c ci-dessous.

Sujets récurrents

En 2024, outre les autorisations financières et juridiques, les activités du conseil d'administration se sont réparties principalement entre les sujets suivants : stratégie, comptes, gouvernement d'entreprise et *corporate*. À chacune de ses réunions, le conseil d'administration a débattu de la marche des affaires, pris connaissance de l'activité du titre, ainsi que de la performance relative de l'action.

Résultats de la société

- Compte rendu des travaux du comité d'audit, tels qu'exposés en section 4.2.2.c ci-dessous.
- Examen et arrêté des comptes consolidés et sociaux au 31 décembre 2023 et des rapports y afférents.
- Examen des états financiers consolidés résumés et du rapport semestriel d'activité au 30 juin 2024.
- Revue et approbation des communiqués de presse portant sur les comptes annuels et semestriels consolidés.
- Proposition d'affectation de résultat et distribution de dividendes.
- Établissement des documents de gestion prévisionnelle pour 2024.
- Approbation du budget 2025.

Stratégie

Réunion d'une journée dédiée du conseil d'administration au cours de laquelle ont notamment été revus la stratégie globale et le développement des activités en cohérence avec le modèle d'affaires en ce compris les projets de croissance externes, la gestion des achats significatifs de biens et de services en lien notamment, avec les investissements concernant les infrastructures et le matériel roulant, la transformation de la gestion des investissements, la feuille de route de l'intelligence artificielle appliquée aux innovations mises en place pour le matériel roulant et l'examen de la feuille de route du programme de transformation Delight dont l'objectif est décrit en section 1.1.3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Gouvernance d'entreprise

- Examen et arrêté des projets de résolutions soumis à l'assemblée générale annuelle 2024.
- Examen et approbation du rapport de gestion portant sur l'exercice 2023, du rapport de gouvernement d'entreprise.
- Information du conseil d'administration sur le dialogue de Getlink avec ses actionnaires et les agences de conseil en vote, notamment en lien avec la préparation de l'assemblée générale annuelle.
- Examen de la nomination des commissaires en charge de l'information relative à la durabilité en préparation de l'assemblée générale du 7 mai 2024.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- Revue de la composition du conseil d'administration et de l'échelonnement des mandats dans le cadre de la préparation de l'assemblée générale 2024 et examen du plan de succession des administrateurs comme indiqué en section 4.1.1.b ci-dessus.
- Approbation de la modification des statuts dont la version révisée a été approuvée par l'assemblée générale 2024 comme indiqué en section 4.1.1.a ci-dessus.
- Examen et suivi de la procédure d'appel d'offres relative à la rotation du collège des commissaires aux comptes et approbation du nouveau collège sur proposition du comité d'audit en charge de la supervision de l'appel d'offre, comme indiqué en section 5.2.2.
- Mise à jour du Règlement intérieur du conseil d'administration ayant notamment pour objet de préciser les missions du comité d'audit et du comité éthique et RSE et leur articulation avec la formalisation des réunions préparatoires transverses et ce, conformément aux obligations issues des textes de transposition de la Directive UE 2022/2464 dite CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).
- Les comptes rendus des travaux des différents comités, tels qu'exposés en section 4.2.2.c ci-dessous.
- Examen du plan de succession du Président du conseil en anticipation de l'échéance de son mandat à l'issue de l'Assemblée générale 2026 et proposition de modification de l'article 19 des statuts, relative à la limite d'âge applicable au Président du conseil soumise à l'assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2025.
- Examen de la qualification des administrateurs indépendants.
- Examen des objectifs en matière de diversité dans la composition du conseil d'administration.
- Examen de l'auto-évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des comités spécialisés réalisée par l'Administrateur Référent, comme indiqué en section 4.2.3 ci-dessous.
- Revue annuelle des conventions courantes et des conventions réglementées.
- Suivi de la mixité des instances dirigeantes.

Rémunérations

- Compte rendu des travaux du comité des nominations et des rémunérations, tels qu'exposés en section 4.2.2.c ci-dessous.
- Rémunération des dirigeants mandataires sociaux.
 - Examen de la rémunération au titre de l'exercice 2024 (rémunération « ex post »).
 - Détermination des principes de rémunération au titre de l'exercice 2025 (politique « ex-ante »).
- Attribution gratuite d'actions au titre du plan collectif à destination de l'ensemble des salariés du Groupe et au titre du plan d'attribution d'actions de performance à des salariés clefs et dirigeants sociaux.

Gestion financière de la société

- Compte rendu des travaux du comité d'audit, tels qu'exposés en section 4.2.2.c ci-dessous.
- Information du conseil d'administration de la situation financière et de la trésorerie, notamment lors des présentations des comptes : la présentation de la direction financière a intégré également les risques et les engagements significatifs hors bilan et souligné les points essentiels des résultats de l'audit légal et des options comptables retenues.
- Examen des délégations au profit du conseil d'administration proposées à l'assemblée générale annuelle 2024 incluant notamment le renouvellement du programme de rachat d'actions auto-détenues et leur affectation.
- Renouvellement annuel des pouvoirs du Directeur général en matière de cautions, avals et garanties.
- Suivi de la gestion de la dette et des opportunités de refinancement.
- Examen de l'évolution du cours de Bourse et des commentaires des investisseurs et analystes.
- Suivi des principaux indicateurs macroéconomiques, notamment l'inflation et son impact notamment sur la structure de financement.

Gestion des risques

- Comptes rendus des travaux du comité d'audit, du comité éthique et RSE et du comité sécurité et de sûreté tels qu'exposés en section 4.2.2.c ci-dessous.
- Revue de la cartographie des risques du Groupe.
- Examen et suivi du plan d'audit interne.

Enjeux RSE et climat

- Compte rendu des travaux du comité éthique et RSE, tels qu'exposés en section 4.2.2.c ci-dessous.
- Suivi du plan RSE, ses résultats et objectifs.
- Examen des actions concrètes déployées en application de la politique de Getlink en matière d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes, sur la base d'indicateurs relatifs, notamment aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et du plan d'actions pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes comme indiqué au chapitre 6 du présent Document d'Enregistrement Universel.
- Examen du premier rapport de durabilité ainsi que de la matrice de double matérialité, telle qu'exposés au chapitre 6 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Sujets non-récurrents

| Gouvernement d'entreprise | Enjeux RSE et climat | Stratégie |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rotation des mandats des commissaires aux comptes et nomination puis renouvellement des commissaires aux comptes en charge de l'information en matière de la durabilité. ▪ Renouvellement de Yann Leriche en qualité de Directeur général pour quatre ans et nomination de Géraldine Périchon en qualité de Directrice générale adjointe (non-mandataire social). ▪ Revue de la succession des administrateurs et propositions soumises à l'assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2025. ▪ Examen des travaux du comité des nominations et des rémunérations relatifs à l'organisation de la succession du Président du conseil en anticipation de l'échéance de son mandat à l'issue de l'Assemblée générale 2026 et proposition de modification de l'article 19 des statuts, relative à la limite d'âge applicable au Président du Conseil soumise à l'assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2025. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Clarification des missions du comité éthique et RSE en lien avec les missions dévolues au comité d'audit en application de la CSRD. ▪ Mise en œuvre de l'analyse Taxonomie de l'UE. ▪ Suivi des travaux CSRD en préparation du premier rapport durabilité publié au chapitre 6 du présent Document d'Enregistrement Universel. ▪ Stratégie énergie (approvisionnement et décarbonation). ▪ Renforcement du dispositif de prévention de la corruption avec la mise en place d'une politique de prévention des conflits d'intérêts. ▪ Examen de la matrice de double matérialité. ▪ Revue du rôle du comité d'audit sur le rapport de durabilité, en particulier sur l'intégrité, le suivi et l'audit et articulation avec les missions du comité éthique et RSE. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen du plan stratégique long terme, des moteurs de croissance et des ambitions stratégiques. ▪ Suivi du plan d'investissement et d'<i>asset management</i>. ▪ Plan Data et Intelligence Artificielle orientée vers l'amélioration de la qualité de service et l'excellence opérationnelle. ▪ Examen de projets de croissance externe. |
| Finances / Financement | Sécurité/Sûreté | Communication |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi de la gestion de la dette et des opportunités de refinancement. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi du calendrier de mise en œuvre du projet de système d'entrée et sortie des voyageurs (EES). ▪ Suivi du dysfonctionnement de l'interconnexion électrique entre la France et la Grande-Bretagne qui a conduit à une suspension de l'activité ElecLink. ▪ Examen du plan Get Safer 2024-2026. | <ul style="list-style-type: none"> Examen du plan de communication pour les 30 ans du Tunnel. |

Executive session

Trois *executive session* ont été organisées au titre de l'exercice 2024 hors la présence des administrateurs exécutifs (dirigeants mandataires sociaux exécutifs et administrateurs représentants les salariés). À cette occasion, l'Administrateur Réfèrent a présenté les résultats de l'auto-évaluation du conseil d'administration au titre de l'année 2023 et les administrateurs ont évoqué divers sujets de gouvernance.

Séminaire stratégique annuel

Les administrateurs se réunissent une fois par an pour débattre de la stratégie de Getlink dans le cadre d'un séminaire *ad hoc*. Au cours de ce séminaire, les membres du conseil d'administration ont pu procéder à l'analyse stratégique détaillée du Groupe dans son environnement concurrentiel, se voir présenter et débattre de la situation du Groupe d'un point de vue financier, stratégique, social et réglementaire, ainsi que des résultats des actions entreprises et des plans d'action à venir.

Entre le début de l'année et le 5 mars 2025, date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le conseil d'administration a tenu deux réunions. Le taux d'assiduité moyen des administrateurs a été de près de 97 %.

Ces réunions ont porté sur la revue des risques stratégiques, financiers, opérationnels et extra-financiers et leur hiérarchisation, les travaux d'arrêté des états financiers consolidés et sociaux au 31 décembre 2024, du rapport de gestion, du rapport de durabilité et du rapport de gouvernance établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, les rapports du conseil d'administration à l'assemblée générale, l'évaluation du conseil d'administration, la détermination de la part variable annuelle de la rémunération du Directeur général, au titre de l'exercice 2024 et la détermination de la politique de rémunération et des critères de la rémunération des mandataires sociaux pour 2025.

Le conseil d'administration a délibéré sur les résultats de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des comités spécialisés réalisée par un cabinet tiers externe conformément à la méthodologie retenue par le conseil d'administration pour procéder à ces évaluations établies dans le respect du Code Afep / Medef en vigueur (cf. section 4.2.3 ci-dessous).

Le conseil d'administration a pris acte des travaux du comité des nominations et des rémunérations en lien avec l'organisation de la succession du Président du conseil, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée en 2026 à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2025. Dans un souci de flexibilité, le conseil d'administration soumet à la prochaine assemblée générale la proposition de modification de l'article 19 des statuts, relative à la limite d'âge applicable au Président du conseil.

Le conseil d'administration a agréé, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, la proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de Yann Leriche, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

générale du 14 mai 2025, comme indiqué à la section 4.2.1 ci-dessus et plus spécifiquement les fiches administrateurs. Le conseil d'administration a pris acte des travaux du comité éthique et RSE et de la mise à jour de la politique Droit Humains ainsi que de la nouvelle politique de *lobbying* responsable.

Le conseil d'administration a procédé à la revue annuelle des conventions courantes, des travaux de l'audit interne 2024 et du planning 2025 des audits internes, ainsi que du dispositif de contrôle interne et de traitement de l'information comptable et financière. Le conseil d'administration a arrêté l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 14 mai 2025 et arrêté les projets de résolutions soumises à ladite assemblée générale. Le conseil d'administration a considéré l'information communiquée aux actionnaires dans le présent Document d'Enregistrement Universel, pour permettre aux actionnaires d'évaluer la direction de la société, son conseil et sa stratégie.

Synthèse des activités de l'Administrateur Référent et de l'Administrateur Référent environnement et climat

- En 2024, Bertrand Badré, Administrateur Référent, a piloté l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités au titre de 2023, avec la revue des questionnaires d'auto-évaluation, le suivi de réponses de chacun des administrateurs et la préparation de la restitution aux administrateurs non exécutifs en *executive session*, puis au conseil d'administration. Ce dernier a également participé, en lien avec le comité des nominations et des rémunérations, à la sélection du consultant choisi pour mener l'exercice d'évaluation du conseil d'administration au titre de 2024 et a participé à la réalisation de l'évaluation du fonctionnement du conseil (voir section 4.2.3 du présent Document d'Enregistrement Universel).
- Corinne Bach, Administrateur Référent environnement et climat, a participé à la coordination des travaux entre d'une part, le comité d'audit, le comité des nominations et des rémunérations dont elle est membre et d'autre part, le comité éthique et RSE, dont elle assure la présidence, afin notamment d'anticiper les enjeux de la Directive CSRD et de préparer le premier rapport de durabilité publié en section 6.1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

c) Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration délègue à ses comités spécialisés la préparation de sujets spécifiques soumis à son approbation. Quatre comités instruisent les sujets qui sont du domaine qui leur a été confié et soumettent au conseil d'administration leurs opinions et recommandations : le comité d'audit, le comité des nominations et des rémunérations, le comité de sécurité et sûreté et le comité éthique et RSE, dont les modalités de fonctionnement sont régies par le Règlement intérieur du conseil d'administration et de ses comités.

Composition des comités du conseil d'administration (au 5 mars 2025)

| Comités | Audit | Nominations et rémunérations | Éthique et RSE | Sécurité et sûreté |
|------------------------------------|-------|------------------------------|----------------|--------------------|
| Jacques Gounon | | | △ | △ |
| Yann Leriche | | | | △ |
| Corinne Bach | △ | △ | ● | |
| Bertrand Badré | △ | | | |
| Mark Cornwall | | | △ | △ |
| Elisabetta De Bernardi di Valserra | △ | | | |
| Sharon Flood | △ | | | ● |
| Jean-Marc Janaillac | ● | △ | | △ |
| Marie Lemarié | △ | | | |
| Jean Mouton | | △ | | |
| Brune Poirson | | △ | △ | |
| Benoît de Ruffray | | △ | | |
| Peter Ricketts | | ● | | |
| Stéphane Sauvage | | △ | △ | △ |
| Philippe Vanderbec | | △ | | △ |

△ Membre du comité ● Président(e) du comité

Comité d'audit

Composition et missions dans le Règlement intérieur

Le comité d'audit est composé de trois membres au moins, choisis parmi les administrateurs autres que le Directeur général ou le Président du conseil d'administration, dont deux au moins parmi les administrateurs indépendants. Le conseil d'administration désigne, parmi les membres du comité d'audit, un administrateur qui assure les fonctions de président du comité d'audit. L'un des membres au moins du comité d'audit doit présenter « des compétences particulières en matière financière ou comptable » et être « indépendant » et les membres du comité d'audit, autres que l'expert, doivent disposer de compétences en matière financière et comptable à défaut d'expertise en la matière.

Le comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an, sur convocation de son président.

Le comité d'audit a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle de l'information comptable et financière et de l'information en matière de durabilité. À cette fin :

- Le comité d'audit examine, avant leur présentation au conseil d'administration, les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les budgets et prévisions ; le comité d'audit revoit l'information comptable et financière et en particulier les comptes en s'interrogeant sur la traduction comptable des événements importants ou des opérations significatives. Le comité d'audit est informé de l'architecture d'ensemble des systèmes permettant d'élaborer l'information comptable et financière ; lorsque l'information financière est issue d'un processus comptable, elle doit être cohérente avec l'information comptable produite ; si elle n'est pas issue d'un processus comptable, le comité d'audit doit s'assurer que l'information provient d'un processus suffisamment structuré et organisé pour permettre de juger de la qualité et de la fiabilité de cette information. Le comité d'audit suit le processus d'élaboration de l'information en matière de durabilité, y compris le processus d'analyse de double matérialité mis en œuvre pour déterminer les informations à publier conformément aux normes applicables en matière de reporting de durabilité. Le cas échéant, il formule des recommandations pour garantir l'intégrité de ces processus. Il coordonne ses travaux avec ceux du Comité Ethique et RSE en lien avec l'Administrateur référent Environnement et Climat.
- D'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques : le comité d'audit veille à l'existence des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et à leur déploiement et s'assure que les faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices. Cela vise les risques ayant fait l'objet d'une traduction comptable et ceux identifiés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et pouvant avoir une incidence sur les comptes. À cet effet, le comité :
 - entend les responsables de l'audit interne et du contrôle des risques et donne son avis sur l'organisation de leurs services ;
 - est informé du programme d'audit interne et est destinataire des rapports d'audit interne ou d'une synthèse périodique de ces rapports ; le comité examine la programmation annuelle des audits internes et externes établie en concertation avec le comité de sécurité et de sûreté et le comité éthique et RSE pour toutes les questions qui relèvent de leurs compétences respectives. Le comité d'audit a un accès direct au directeur de l'audit interne ;
 - examine les engagements hors bilan significatifs ;
 - examine les principaux risques y compris en matière extra-financière, selon le cas, en coordination avec le comité éthique et RSE et le comité de sécurité et de sûreté ;
 - est informé des dysfonctionnements et faiblesses dont il apprécie l'importance avant de les porter à la connaissance du conseil, le cas échéant.
- En ce qui concerne les Commissaires aux comptes et les auditeurs de durabilité :
 - propose au conseil d'administration, après le cas échéant une procédure de consultation, le renouvellement ou la nomination de Commissaires aux comptes et en coordination avec le comité Ethique et RSE, il émet une recommandation sur le (s) auditeur(s) de durabilité ; il examine les honoraires proposés, est informé de la totalité des honoraires perçus avec indication des honoraires perçus pour des missions hors du contrôle légal ;
 - suit la réalisation des missions de certification des comptes et des informations en matière de durabilité ;
 - entend régulièrement les Commissaires aux comptes et les auditeurs de durabilité afin d'être informé de l'exécution de leurs missions de certification des comptes et des informations en matière de durabilité, des conclusions de leurs travaux, des principales zones de risques ou d'incertitudes sur les comptes et sur les informations en matière de durabilité identifiés par eux, de leur approche d'audit et des éventuelles difficultés rencontrées lors de l'exécution de leurs missions ; et
 - s'assure du respect des conditions d'indépendance des Commissaires aux comptes et des auditeurs de durabilité et approuve la fourniture de services non audités par leurs cabinets ou par leur réseau.
- De proposer au conseil d'administration une politique de communication financière et d'en assurer le suivi.
- De préparer les délibérations du conseil d'administration relatives au budget annuel et au suivi de son exécution.
- D'examiner les impacts comptables et financiers de toute opération :
 - significative relevant de la compétence du conseil telle que définie à l'article 3 du Règlement intérieur,
 - de toute opération se situant hors de la stratégie annoncée de la société ou du Groupe,
 - de refinancement significative ou susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la société ou du Groupe.
- D'examiner plus généralement toute question comptable ou financière sur demande du conseil d'administration, notamment à l'occasion d'opérations affectant le périmètre ou l'activité de l'entreprise.

Le comité d'audit a la possibilité de solliciter des études techniques externes.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition, missions et travaux en 2024

Au 5 mars 2025, le comité d'audit est composé de six membres : Jean-Marc Janaillac (président), Corinne Bach, Bertrand Badré, Elisabetta De Bernardi di Valserra, Sharon Flood et Marie Lemarié. Quatre membres du comité sur six, dont le président, sont des administrateurs indépendants, soit un taux d'indépendance de 67 %, en conformité avec le Code Afep / Medef (article 17.1) qui recommande que deux tiers des administrateurs membres du comité soient indépendants.



Les six membres du comité disposent de compétences particulières en matière financière et comptable au regard de leur formation académique, de leur expérience et leurs connaissances spécifiques utiles aux travaux du comité :

- Le président du comité, Jean-Marc Janaillac, apporte au comité sa large expertise financière inhérente à son expérience de dirigeant de groupes de premier plan : Directeur général délégué d'AOM, puis Président-Directeur général du Groupe Maeva il a rejoint RATP en 2004 pour en devenir Président-Directeur général puis Président du Directoire. En 2012, il a pris les fonctions de Président-Directeur général de Transdev jusqu'en 2016 avant de devenir Président-Directeur général d'Air France KLM et Président d'Air-France (2016-2018). Il est administrateur de FNAC Darty depuis 2019.
- Corinne Bach : ex-directrice du développement et des opérations de Studiocanal, ex-vice-présidente de Vivendi Village, ex-administrateur de l'Olympia SAS et depuis 2020, co-présidente fondatrice de Carbometrix et ex-Présidente de Roselend Conseil.
- Bertrand Badré : ex-directeur général finances de la Banque mondiale et directeur financier du Crédit Agricole et de la Société Générale, ainsi qu'ancien membre du cabinet du Président Jacques Chirac, Bertrand Badré est aujourd'hui le Président-directeur général et fondateur du fonds d'investissement Blue like an Orange Sustainable Capital.
- Elisabetta De Bernardi di Valserra a commencé sa carrière chez Morgan Stanley en 2000, dans l'équipe corporate finance de la banque d'investissement, où elle a travaillé jusqu'en 2013. Entre 2013 et 2015, elle a été associée de la société Space Holding, en charge d'introductions en bourse d'entités dédiées aux acquisitions. Entre 2015 et 2020, elle a été Directrice des Investissements d'Edizione Srl et rejoint en 2020, Mundys (anciennement dénommée Atlantia S.p.A. jusqu'au 15 mars 2023) où elle a occupé les fonctions de Directrice des Investissements Aéroports & mobilité des services jusqu'en avril 2024. Elle occupe actuellement au sein de Mundys les fonctions de Directrice de la gestion des actifs Chief Asset Management officer.
- Sharon Flood : diplômée du Chartered Institute of Management Accountants et après un diplôme universitaire en mathématiques de l'Université de Bath, Sharon Flood a passé une Maîtrise en Administration des Affaires de l'INSEAD. Elle a acquis une expérience reconnue en finances et stratégie dans différentes sociétés, notamment Castorama / Kingfisher et les grands magasins John Lewis, où elle a assumé la fonction de Directrice Finances. Elle a également occupé la fonction de chef des opérations financières du groupe Sun European Partners. Sa carrière riche comprend l'exercice d'un certain nombre de mandats d'administratrices dans des sociétés dans lesquelles Sharon Flood assurait la présidence de comités d'audit.
- Marie Lemarié : est une ancienne élève de l'École polytechnique, de l'ENSAE et de Boston University (Master in Economics). Après un début de carrière en tant qu'économiste (RexeCode) et dans la gestion d'actifs (State Street Banque), elle a rejoint Aviva (Groupe international d'assurance) en 2003. Elle a créé puis dirigé la direction des investissements chez Aviva France jusqu'en 2011. En 2012, elle a rejoint le groupe d'assurance français Groupama où elle a dirigé le pilotage des investissements, les fusions / acquisitions, le financement et la gestion de capital. Entre 2018 et 2024, elle exerce le mandat de Directrice général de Scor Ireland dont elle demeure administratrice et devient en novembre 2024 conseillère stratégique du directeur financier (« CFO Strategic Advisor ») Elle a siégé en qualité d'administratrice au sein du conseil d'administration et du comité d'audit d'Eiffage entre 2012 et 2024 au sein desquels elle conserve des fonctions des censeurs.

Leur formation et leur expérience professionnelle, permettent de couvrir un large et riche spectre de domaines, comme le confirme leur parcours professionnel figurant en section 4.2.1 ci-dessus. Dans le cadre de sa mission, le comité d'audit a la possibilité d'avoir recours à des études techniques extérieures suivant les thématiques examinées.

Le comité d'audit a tenu sept réunions (dont une réunion conjointe avec le comité éthique et RSE et le comité sécurité et sûreté) en 2024 ; le taux d'assiduité moyen des administrateurs par séance a été de 100 %.

Assiduité aux séances du comité d'audit en 2024

| Séances du comité | Nombre de séances | Présence en séance | |
|------------------------------------|-------------------|--------------------|------|
| Jean-Marc Janaillac (président) | 7 | 7 | 100% |
| Corinne Bach | 7 | 7 | 100% |
| Bertrand Badré | 7 | 7 | 100% |
| Elisabetta De Bernardi di Valserra | 7 | 7 | 100% |
| Sharon Flood | 7 | 7 | 100% |
| Marie Lemarié | 7 | 7 | 100% |

Lors des travaux préparatoires à l'arrêté des comptes, le comité d'audit entend les commissaires aux comptes et la présentation des comptes faite par la direction financière. Des présentations plus détaillées sont faites par d'autres cadres ou intervenants externes sur certains sujets, notamment le contrôle interne et la gestion des risques.

Au cours de l'année 2024, le comité d'audit a examiné, avant leur présentation au conseil d'administration, les projets d'états financiers consolidés et sociaux au 31 décembre 2023, les projets de comptes semestriels 2024 et a présenté au conseil d'administration son avis sur ces projets de comptes. Dans ce cadre, le comité d'audit a examiné le traitement comptable des opérations significatives de l'exercice, les méthodes comptables, le périmètre de consolidation et les principaux éléments de la communication financière relative aux comptes. Le comité a examiné les engagements significatifs hors bilan. Il a entendu le directeur de l'audit interne. Dans le cadre de la préparation des résolutions soumises à l'assemblée générale du 7 mai 2024, le comité a examiné le dimensionnement des autorisations financières soumises à renouvellement.

Il a considéré le plan d'audit interne pour 2025. Le directeur de l'audit interne a également rendu compte au comité d'audit de l'activité du département d'audit interne pour 2024. Le comité a par ailleurs suivi le budget 2024. Les développements relatifs au projet de plan stratégique 2024-2027 de l'audit interne visant à transformer la fonction d'audit interne, moderniser son approche et répondre aux attentes des parties prenantes en lien avec la refonte des normes internationales de la profession dont l'entrée en vigueur interviendra en 2025 ont été présentés au comité d'audit.

Le comité a suivi la réalisation de la mission des commissaires aux comptes et s'est assuré du respect de leur indépendance.

Le comité a revu le règlement intérieur du conseil d'administration sur les sujets le concernant et, notamment, la mise à jour de ses missions dans le cadre de la transposition de la directive CSRD. Le comité a examiné le suivi de la gestion de la dette et des opportunités de refinancement. Le comité a également revu la gestion de la trésorerie et examiné différents projets de croissance externes.

Le comité d'audit a, en 2024, passé en revue les procédures d'identification, de suivi et de gestion des risques et du contrôle interne, procédé à la revue des risques et analysé la cartographie des risques et examiné les risques financiers et opérationnels et RSE significatifs dans le cadre d'une réunion conjointe avec deux autres comités (le comité sécurité et sûreté et le comité éthique et RSE). Il a rendu compte au conseil d'administration de ses travaux.

Le comité d'audit a poursuivi ses travaux sur la provision à constituer dans ses charges d'exploitation au titre du partage des profits de l'interconnexion conformément à la norme IAS 37 et les ajustements à opérer en fonction des hypothèses sous-jacentes comme indiqué en note D.8 des états financiers consolidés figurant en section 2.2.1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le comité a arrêté le processus d'appel d'offre mis en place pour la nomination d'un nouveau collège de commissaires aux comptes et en a assuré le suivi. A la date du présent Document d'Enregistrement Universel, les Commissaires aux comptes titulaires sont respectivement Forvis Mazars et KPMG SA, lesquels ont été nommés commissaires aux comptes titulaires de Getlink SE (anciennement Groupe Eurotunnel SE) par l'assemblée générale du 9 mars 2007 comme indiqué en section 8.5 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le conseil d'administration a pris acte que Forvis Mazars et KPMG SA atteindraient la durée légale maximum du mandat de commissaires aux comptes au sein de la société (soit 24 ans), à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Le comité d'audit de Getlink SE a décidé de procéder à la sélection du nouveau collège de commissaires aux comptes afin d'assurer une parfaite transition et le maintien d'un haut niveau de qualité de l'audit du Groupe. La sélection d'un commissaire aux comptes, dont la nomination est soumise à l'approbation de la prochaine assemblée générale s'est faite conformément aux dispositions du Règlement européen (UE) No 537/2014 du 16 avril 2014 relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public. À cet égard, il est précisé que la procédure de sélection a été pilotée par le comité d'audit, avec l'appui de la direction financière du Groupe, à travers notamment la validation du processus d'appel d'offres et du cahier des charges incluant un certain nombre de critères pour garantir une décision équitable.

Le processus de sélection mené sous la supervision du comité d'audit a conduit ce dernier à recommander au conseil d'administration le renouvellement du cabinet Forvis Mazars et la nomination du cabinet Deloitte & Associées dont les équipes ont montré, dans le cadre d'un appel d'offres, leur capacité à conduire l'audit des comptes de Getlink SE et de ses filiales, selon les meilleures pratiques. Cette recommandation du comité d'audit a été suivie par le conseil d'administration de la société qui a décidé, lors d'une réunion du 24 octobre 2024, de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2025 le renouvellement du cabinet Forvis Mazars, pour un dernier mandat d'une durée de six années et la nomination de Deloitte & Associées pour un premier mandat d'une durée de six années.

Entre le début de l'année et le 5 mars 2025, le comité d'audit a tenu deux réunions. Le taux d'assiduité de ses membres a été de 100 %. Ces réunions ont notamment porté sur l'examen du projet des états financiers consolidés et sociaux au 31 décembre 2024, le traitement comptable des opérations significatives de l'exercice et les méthodes comptables. Le comité d'audit a procédé à la revue des conventions réglementées, de la liste de l'ensemble des conventions courantes conclues à des conditions normales et des critères de l'évaluation réalisée de ces conventions. La stratégie du collège des commissaires aux comptes et leur approche pour l'audit des comptes annuels et consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 a fait l'objet d'une présentation au comité d'audit. Le comité d'audit a également entendu les commissaires aux comptes présenter leur revue du contrôle interne dans le cadre de l'audit des comptes de l'exercice 2024. Dans le cadre de la clôture du 31 décembre 2024, le comité a examiné le rapport des commissaires aux comptes sur les informations relatives à la taxonomie, et informations chiffre d'affaires, Capex et Opex au titre des activités éligibles et alignées. Le comité d'audit a examiné l'évolution des risques dans le prolongement de la revue préliminaire réalisée en décembre 2024 lors de la réunion conjointe du comité d'audit, du comité sécurité et sûreté et du comité éthique et RSE. Le comité a par ailleurs examiné le bilan du plan d'audit interne du second semestre 2024 et le plan d'action de l'audit interne pour 2025 ; le comité a analysé le traitement comptable de la provision de partage des profits concernant ElecLink.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La réunion d'examen des comptes par le comité d'audit avant l'examen par le conseil d'administration a eu lieu le 27 février 2025, soit six jours avant la réunion du conseil d'administration. Le comité d'audit a également lors de ces réunions revu la stratégie d'optimisation du financement du Groupe et les activités de trésorerie en 2024, le rapport des commissaires aux comptes en charge de vérifier les informations en matière de durabilité portant sur le premier rapport de durabilité publié en section 6.1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Une réunion a été organisée pour permettre aux membres du comité d'audit de rencontrer les commissaires aux comptes sans la présence des représentants exécutifs de la société.

Comité des nominations et des rémunérations

Composition et missions dans le Règlement intérieur

Le comité des nominations et des rémunérations est composé d'au moins trois membres choisis parmi les administrateurs autres que le Président ou le Directeur général, dont deux au moins parmi les administrateurs indépendants. Le conseil désigne, parmi les membres du comité des nominations et des rémunérations, un administrateur qui assure les fonctions de président. Cet administrateur doit être un membre indépendant au sens de l'article 2.2.2 ci-dessus.

Le Président-directeur général ou le Directeur général ne sont pas membres de ce comité ; lorsque leur présence est requise, ils peuvent être associés aux travaux du comité des nominations et des rémunérations, conformément aux recommandations 18.2 et 18.3 du Code Afep / Medef.

Les membres du comité des nominations et des rémunérations :

- ne doivent pas avoir d'intérêts financiers personnels dans les décisions du comité des nominations et des rémunérations, autres que ceux d'un administrateur et d'un membre du comité des nominations et des rémunérations ;
- ne doivent pas avoir de relations croisées avec un administrateur dirigeant de Getlink SE.

Le comité, sur les questions des nominations, a pour mission principale :

- d'examiner la composition du conseil d'administration. À ce titre, le comité :
 - formule au conseil d'administration toute proposition de renouvellement des mandats des membres du conseil et des comités, ainsi que toute nomination nouvelle en veillant à maintenir une diversité ;
 - examine la qualification d'indépendance des administrateurs, en particulier selon les critères proposés par le Code Afep / Medef ;
 - examine l'organisation du processus d'auto-évaluation du conseil d'administration et de ses comités (applicable, selon le cas, à défaut ou en lien avec l'Administrateur Référent) ;
 - examine les plans de successions des mandataires sociaux.
- de préparer l'examen par le conseil d'administration (i) de la politique générale du Groupe en matière de ressources humaines et (ii) la nomination des principaux dirigeants exécutifs.

Sur les questions de rémunérations, le comité a pour mission principale :

- de préparer pour le conseil, les rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux (politique de rémunération, rémunérations individuelles, évaluation de la performance s'agissant de la part variable annuelle ou pluriannuelle, les plans incitatifs à long terme), la politique d'actionnariat salarié, l'enveloppe de rémunération des administrateurs et les modalités de répartition ;
- de préparer les objectifs annuels de performance du Président-directeur général et des directeurs généraux ;
- s'informer des politiques de rémunération appliquées aux cadres dirigeants ainsi que les traitements salariaux et les plans d'intéressement de ces derniers.

Le comité des nominations et des rémunérations a la possibilité de solliciter des études techniques externes.

Composition, missions et travaux en 2024

Au 5 mars 2025, le comité des nominations et des rémunérations est composé de huit membres : Peter Ricketts (président), Corinne Bach, Jean-Marc Janailac, Jean Mouton, Brune Poirson, Benoît de Ruffray, Stéphane Sauvage et Philippe Vanderbec. Deux administrateurs représentant les salariés sont membres du comité des nominations et des rémunérations. Quatre membres, dont le président, sur six (hors les deux représentants des salariés) sont des administrateurs indépendants, soit un taux d'indépendance de 67 %, en conformité avec les dispositions du Code Afep / Medef (articles 18.1 et 19.1) qui requiert que le comité soit composé majoritairement d'administrateurs indépendants en ce compris le Président.

Le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni à trois reprises en 2024. Le taux d'assiduité moyen des administrateurs par séance a été de 100 %.



Assiduité aux séances du comité des nominations et des rémunérations en 2024

| Séances du comité | Nombre de séances | Présence en séance | |
|--|-------------------|--------------------|-------|
| Peter Ricketts (président) | 3 | 3 | 100 % |
| Corinne Bach | 3 | 3 | 100 % |
| Jean-Marc Janaillac | 3 | 3 | 100 % |
| Jean Mouton | 3 | 3 | 100 % |
| Brune Poirson | 3 | 3 | 100 % |
| Benoît de Ruffray | 3 | 3 | 100 % |
| Stéphane Sauvage (représentant des salariés) | 3 | 3 | 100 % |
| Philippe Vanderbec (représentant des salariés) | 3 | 3 | 100 % |

En 2024, les travaux du comité ont porté sur les sujets suivants :

- Des évolutions en lien avec l'organisation managériale.
- Mise à jour du Règlement intérieur du conseil afin de clarifier la politique de diversité, dont le contenu est décrit à la section 4.1.2.b du présent Document d'Enregistrement Universel, laquelle a été complétée par la charte de communication des informations aux membres du conseil d'administration.
- Examen des résultats de l'évaluation externe et de ses recommandations présentés dans le paragraphe « Auto-évaluation du conseil d'administration » (ci-après section 4.2.3). Le comité, en lien avec l'Administrateur Référent, a procédé à la sélection du cabinet externe en charge de l'évaluation du fonctionnement conseil, a assuré un suivi de ses travaux puis à l'analyse des résultats qui couvre les différents leviers de performances du conseil et notamment l'engagement de ses membres, la mise en œuvre de la dissociation des fonctions, la contribution de chacun des membres du conseil d'administration, la pertinence des travaux, l'adéquation de sa composition avec les enjeux et la résilience aux crises et l'agilité du conseil à saisir les opportunités.
- Examen de la performance de l'entreprise en matière d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes, et des actions prévues dans le Groupe, en lien avec la charte relative à l'égalité professionnelle. Le comité a entendu le directeur des ressources humaines Groupe sur la politique des ressources humaines du Groupe.
- Présentation des principaux enseignements issus des *roadshows* gouvernance.
- Politique de rémunération des dirigeants des mandataires sociaux soumise à l'assemblée générale du 7 mai 2024. Dans ce cadre, le comité, après revue de la politique des rémunérations des salariés, a notamment examiné les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature, accordés aux dirigeants mandataires sociaux, la détermination du montant de la rémunération variable du Directeur général au titre de 2023, la fixation de la politique de rémunération des mandataires sociaux, les critères de détermination de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux. Le comité a révisé au dispositif 2024 d'association des salariés et des dirigeants aux performances de l'entreprise, comprenant un plan collectif d'attribution gratuite d'actions ordinaires à tous les salariés de Getlink SE et de l'ensemble des filiales du Groupe (à l'exception des dirigeants) et une attribution aux dirigeants et cadres d'actions de performance. Le comité a entendu le directeur des ressources humaines Groupe pour que lui soit exposée la politique salariale du Groupe, ainsi que les plans de succession.
- Examen de la composition du conseil, en tenant compte à la fois de l'expertise des administrateurs, de la nécessité de conserver l'indépendance et l'internationalisation et la féminisation du conseil et des caractéristiques structurantes du conseil d'administration telles que définies dans la politique de diversité du conseil ; examen de la matrice de compétences reprenant les principales compétences et expériences jugées nécessaires par l'entreprise pour décider des propositions de renouveler Sharon Flood et Jean-Marc Janaillac lors de l'assemblée générale du 7 mai 2024.
- Les propositions à présenter au conseil d'administration concernant l'appréciation de l'indépendance des administrateurs, au regard des critères d'indépendance du Code Afep / Medef.
- Les éléments du plan de succession et des processus décisionnels associés, des mandats en cours des mandataires sociaux. Le comité des nominations et des rémunérations privilégie une collaboration étroite avec le Président et la direction générale afin de veiller à la cohérence d'ensemble du plan de succession et d'assurer un suivi des postes clés (voir section 4.1.1.b ci-dessus).
- La proposition d'aligner tous les mandats des administrateurs représentant les salariés dans le contexte de l'examen des textes de transposition de la Directive (UE) 2022/2381 en date du 23 novembre 2022 relative à un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes parmi les administrateurs de sociétés cotées.
- Actualisation du processus de succession du Président du conseil dont le mandat de président du conseil d'administration aligné sur son mandat d'administrateur arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2025 (voir section 4.1.1.b ci-dessus).
- **Entre le début de l'année et le 5 mars 2025**, le comité des nominations et des rémunérations a tenu deux réunions. Le taux d'assiduité de ses membres a été de 100 %. Les travaux du comité ont porté sur les sujets suivants :
 - Le comité, en lien avec l'Administrateur Référent, a assuré le suivi des travaux du cabinet externe en charge de l'évaluation du fonctionnement conseil au titre de 2024, qui couvre les différents leviers de performances du conseil d'administration et notamment, l'engagement de ses membres, la mise en œuvre de la dissociation des fonctions, la contribution de chacun des membres du conseil d'administration, la pertinence des travaux, l'adéquation de sa composition avec les enjeux et la résilience aux crises et l'agilité du conseil à saisir les opportunités.

- La politique de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux soumise à l'assemblée générale du 14 mai 2025. Dans ce cadre, le comité, après revue de la politique des rémunérations des salariés, a notamment examiné les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature, accordés aux dirigeants mandataires sociaux, la détermination du montant de la rémunération fixe annuelle du Président et du Directeur général, la détermination du montant de la rémunération variable du Directeur général au titre de 2024, ainsi que la fixation de la politique de rémunération des mandataires sociaux, des critères de détermination de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux et de l'ensemble des éléments de leur rémunération au titre de 2025. Le comité a réfléchi au dispositif 2025 d'association des salariés et des dirigeants aux performances de l'entreprise, comprenant un plan collectif d'attribution gratuite d'actions ordinaires à tous les salariés de Getlink SE et de l'ensemble des filiales du Groupe (à l'exception des dirigeants) et une attribution d'actions de performance aux dirigeants et cadres. Le comité a considéré la politique de l'entreprise en matière d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes, et considéré les actions prévues dans le Groupe, dans le prolongement du projet de charte relative à l'égalité professionnelle.
- Le comité a revu le plan de succession du Président du conseil d'administration dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle 2026 ; le comité ayant souhaité se réserver la flexibilité nécessaire pour organiser au mieux cette succession a proposé au conseil d'administration de porter la limite d'âge statutaire du Président du conseil d'administration à 75 ans. Suivant cette recommandation, une résolution ayant pour objet la modification de l'article 19 de statuts sera soumise à la prochaine Assemblée générale du 14 mai 2025. Cette modification des statuts proposée vise à concilier les enjeux en lien avec la nécessaire stabilité et la visibilité de la gouvernance du Groupe dans une période de grande transformation du Groupe et de rétablir un échelonnement des mandats des membres du conseil d'administration.
- Le comité a revu l'échéance des mandats des administrateurs et a décidé de proposer à la prochaine Assemblée générale du 14 mai 2025 le renouvellement du mandat d'administrateur de Yann Leriche pour une nouvelle durée de quatre années.
- Le comité a considéré les propositions à présenter au conseil d'administration concernant l'appréciation de l'indépendance des administrateurs, au regard des critères d'indépendance du Code Afep / Medef.
- Le comité a arrêté le rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté du présent chapitre en ce compris les informations relatives à la rémunération des dirigeants telles que décrites dans le chapitre 5 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le comité des nominations et des rémunérations a sollicité des études techniques externes en 2024.

Comité de sécurité et sûreté

Composition et missions dans le Règlement intérieur

Le comité de sécurité et sûreté examine toutes les questions qui concernent la sécurité et la sûreté au sein de la société ou du Groupe et en rend compte au conseil.

Le comité de sécurité et sûreté a pour mission :

- d'apprécier les performances en matière de sécurité (ferroviaire, des salariés, des clients). À cet effet, il prend connaissance des principaux incidents et accidents, des résultats des audits, du bilan annuel des performances comprenant notamment le suivi des indicateurs et des programmes d'actions. Le comité peut soumettre au conseil d'administration toute initiative entrant dans le champ de ses compétences, visant à améliorer les niveaux de performance de l'entreprise, notamment à travers l'actualisation des stratégies de prévention et de gestion des risques ;
- d'assurer un suivi des sujets relatifs à la sûreté, tels que la prévention des tentatives clandestines de traversées de la Manche, les intrusions illégales, la coordination avec les autorités des États en faveur du renforcement des contrôles et plus généralement la revue des tous projets structurants etc. ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes mis en place en termes de sécurité, de l'organisation, des politiques et des procédures en vigueur. Le comité reçoit notamment les rapports concernant les conséquences sur la sécurité de toutes modifications majeures des procédures ou de la conception du Système de Transport, et donne des avis si nécessaire dans le cadre des soumissions au Comité de Sécurité de la Commission Inter Gouvernementale ;
- de veiller à ce que toutes mesures appropriées identifiées à l'issue d'incidents ou accidents soient mises en œuvre et plus généralement que toutes faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices ;
- d'assurer le suivi des principaux risques en lien avec ses prérogatives en coordination, selon le cas, avec le comité d'audit et le comité éthique et RSE.

Le comité présente régulièrement un rapport au conseil d'administration.

Composition

Le comité de sécurité et sûreté est composé d'administrateurs nommés par le conseil, dont le Directeur général s'il est membre du conseil d'administration. À défaut, le Directeur général assiste à toutes les réunions du Comité en qualité d'invité. D'autres dirigeants et responsables peuvent être invités à participer au comité de sécurité et sûreté selon l'ordre du jour.

Réunions

Le comité de sécurité et sûreté se réunit, sur convocation de son président, en fonction des nécessités et au moins deux fois par an.

Composition, missions et travaux en 2024

Au 5 mars 2025, le comité de sécurité et sûreté est composé de sept membres : Sharon Flood (présidente), Jacques Gounon, Jean-Marc Janaillac, Yann Leriche et trois administrateurs représentant les salariés, Marc Cornwall, Stéphane Sauvage et Philippe Vanderbec. Ce comité a vocation à suivre les questions de sécurité et de sûreté dans chacun des secteurs d'activité du Groupe. Les principaux responsables opérationnels assistent à chacune des réunions du comité concernant leur activité.



Le comité de sécurité et sûreté s'est réuni à cinq reprises en 2024 dont la réunion conjointe avec le comité éthique et RSE et le comité d'audit. Le taux d'assiduité moyen des administrateurs a été de 100 %.

Assiduité aux séances du comité de sécurité et sûreté en 2024

| Séances du comité | Nombre de séances | Présence en séance | |
|--|-------------------|--------------------|------|
| Sharon Flood (présidente) | 5 | 5 | 100% |
| Marc Cornwall (représentant des salariés) | 5 | 5 | 100% |
| Jacques Gounon | 5 | 5 | 100% |
| Jean-Marc Janaillac | 5 | 5 | 100% |
| Yann Leriche | 5 | 5 | 100% |
| Stéphane Sauvage (représentant des salariés) | 5 | 5 | 100% |
| Philippe Vanderbec (représentant des salariés) | 5 | 5 | 100% |

En 2024, le comité de sécurité et sûreté a assuré, sous la responsabilité du conseil d'administration, le suivi :

- des politiques et objectifs en matière de sécurité,
- de l'efficacité des systèmes de sécurité et de gestion des risques,
- des contrôles des risques.

Le comité a rencontré le nouveau directeur hygiène, sécurité, qualité et environnement d'Eurotunnel et le directeur général délégué d'Eurotunnel en charge de la Concession qui ont pris respectivement leurs fonctions en janvier et octobre 2024. Le comité exerce une surveillance active des domaines qui relèvent de sa compétence, ce qui lui permet d'intervenir à tout moment jugé nécessaire ou opportun. Dans ce cadre, le comité a assuré le suivi des indicateurs de sécurité individuelle et collective (sécurité des clients) et celui des programmes d'action correspondants. Le comité a assuré le suivi des indicateurs relatifs aux accidents du travail des salariés du Groupe et des sous-traitants présents sur le site, ainsi que les démarches d'amélioration des résultats dans ce domaine, en particulier celles visant à développer la culture de la sécurité dans l'entreprise. Le comité a examiné le plan Get Safer qui constitue la nouvelle feuille de route pour l'amélioration constante de l'hygiène et de la sécurité et dont la mise en œuvre est planifiée sur la période 2024-2026.

Le comité a examiné les travaux menés par les équipes pour harmoniser, à l'intérieur du Groupe, le référentiel des indicateurs de sécurité.

Le comité a suivi le dossier de renouvellement de l'agrément de sécurité d'Eurotunnel en tant que gestionnaire d'infrastructure et le plan d'actions associé.

Le comité a revu lors de chacune de ces réunions la protection relative à la cybersécurité, particulièrement les améliorations apportées en termes de sécurité des systèmes d'information, les résultats des campagnes de phishing, ainsi que les plans d'actions, en ce compris la gestion de crise et le plan de continuité d'activité. Le comité a plus spécifiquement suivi le processus d'homologation de cybersécurité du système d'entrée et sortie des voyageurs mis en place dans la perspective de l'entrée en vigueur d' EES.

Le comité a examiné le bilan des audits 2023, le plan d'audit sécurité 2024 et le plan d'action y afférent.

Le comité a également été informé du suivi des réparations techniques de l'interconnexion du câble ElecLink à la suite de l'interruption temporaire de service survenu le 25 septembre 2024.

Le bilan de la situation migratoire a été étudié par le comité.

Entre le début de l'année et le 5 mars 2025, le comité a tenu une réunion au cours de laquelle il a examiné le bilan sécurité 2024 et les objectifs pour l'année 2025 ; le comité de sécurité et de sûreté a par ailleurs fait un point d'avancement sur le rapport Get Safer suite aux recommandations formulées par le cabinet de consultants indépendants.

Le comité a pris connaissance de la création de l'Autorité Technique Ferroviaire mise en place à compter de février 2025 dont la mission consiste à mobiliser, animer et coordonner de manière optimale et transversale les expertises nécessaires aux prises de décisions tout au long du déploiement des projets ferroviaires. Il a également été porté à sa connaissance les informations relatives au futur accord Binational sur la sécurité et l'interopérabilité.

Le comité a examiné, s'agissant de la cybersécurité, les résultats de campagnes de phishing mensuelles, les investissements réalisés en 2024 et les perspectives pour 2025. Le comité a examiné le bilan des audits 2024 et le plan d'audit sécurité 2025.

Comité éthique et RSE

Composition et missions dans le Règlement intérieur

Le comité éthique et RSE de Getlink a pour mission générale d'assister le conseil d'administration dans le suivi des questions de responsabilité sociale, environnementale et sociétale (RSE) et éthique, afin que Getlink anticipe au mieux les opportunités, enjeux et risques qui y sont associés. Le comité éthique et RSE rend compte au conseil d'administration de l'exercice de ses missions et émet des recommandations sur la politique et les réalisations de Getlink en matière de RSE et d'éthique.

Le Comité éthique et RSE a pour mission d'aider le conseil d'administration à veiller à ce que le Groupe anticipe au mieux les enjeux, opportunités et risques extra-financiers associés à son activité, afin de promouvoir une création de valeur sur le long terme responsable et harmonieuse. Le comité émettra des recommandations sur la politique et les réalisations du Groupe en la matière. Le comité porte une attention particulière aux principes d'actions, aux politiques et aux pratiques mises en œuvre par Getlink dans les domaines suivants : social (vis-à-vis des salariés de Getlink et de ses filiales) ; environnemental (relatifs aux activités directes de Getlink, aux activités de ses filiales) ; sociétal et éthique.

La mission du comité consiste plus particulièrement à :

- s'assurer de la prise en compte des sujets RSE dans la définition de la stratégie de Getlink, de l'examen des opportunités et risques en matière de RSE en lien avec les activités de Getlink,
- l'examen des politiques dans ces domaines, ainsi que des objectifs fixés et des résultats obtenus, plus spécifiquement en matière d'investissement, de veiller à ce que les processus de fusions / acquisitions intègrent la réalisation des *due diligences* RSE,
- l'examen des risques en matière de durabilité en lien avec le comité d'audit et des comptes,
- assurer le suivi des enjeux matériels de durabilité du Groupe et des Incidences, Risques et Opportunités de durabilité (IRO) qui leur sont associés.
- examiner les informations annuelles consolidées du Groupe en matière de durabilité publiées par la société. Le Comité est en outre informé des principaux aspects du processus d'élaboration de l'information en matière de durabilité ainsi que de la mission de certification des informations par les auditeurs en matière de durabilité suivis par le Comité d'audit.
- procéder à un examen annuel d'une synthèse des notations extra-financières publiées par Getlink dans son rapport annuel, examiner et suivre les notations obtenues de la part des agences de notation extra-financières, revoir le suivi et la mise en œuvre de la réglementation applicable dans ces domaines.

Dans sa dimension environnementale, le comité a pour mission d'examiner régulièrement les performances de la société et du Groupe en matière d'environnement, s'assurer des actions du Groupe pour l'environnement et le climat, et orientations stratégiques destinées à promouvoir la gestion environnementale, préserver les ressources naturelles et limiter les impacts de l'activité de la société et du Groupe, sur l'environnement.

Dans sa dimension éthique, le comité s'assure du pilotage du dispositif éthique. Ses missions consistent principalement à :

- veiller à la mise en place d'un cadre du dispositif éthique et les procédures associées ;
- veiller à la mise en place d'actions visant à promouvoir la présentation, la compréhension et la mise en œuvre du dispositif éthique du Groupe, notamment dans le domaine de la lutte contre la corruption ;
- veiller à la mise en place du réseau de déontologues au sein du Groupe ;
- s'assurer de la conduite d'actions de formation et de sensibilisation par les entités opérationnelles.

Composition, missions et travaux en 2024

Au 5 mars 2025, le comité éthique et RSE est composé de cinq membres : Corinne Bach (présidente et Administratrice Référente environnement et climat), Mark Cornwall, Jacques Gounon, Brune Poirson, et Stéphane Sauvage.

Le comité comprend deux administrateurs représentant les salariés.

Le comité s'est réuni à trois reprises en 2024 dont la réunion conjointe avec le comité d'audit et le comité sécurité et sûreté. Le taux d'assiduité moyen des administrateurs par séance a été de 100 %.



Assiduité aux séances du comité éthique et RSE en 2024

| Séances du comité | Nombre de séances | Présence en séance | |
|---------------------------|-------------------|--------------------|------|
| Corinne Bach (présidente) | 3 | 3 | 100% |
| Mark Cornwall | 3 | 3 | 100% |
| Jacques Gounon | 3 | 3 | 100% |
| Brune Poirson | 3 | 3 | 100% |
| Stéphane Sauvage | 3 | 3 | 100% |

En 2024, les travaux du comité ont porté sur :

- un bilan d'avancement du Plan Environnement 2025 publié en 2021 et complété par le volet RSE en 2023.
- L'actualisation du taux d'alignement 2024 qui se stabilise autour de 91 % sur la base d'un périmètre plus large intégrant les récentes acquisitions de ChannelPorts, Renofer et Giravert.
- La performance 2024 de l'entreprise au regard de sa trajectoire de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. Le comité a notamment examiné l'impact de la décarbonation de l'électricité et la contribution du programme solaire.
- Le comité a considéré le budget environnement sur la période 2021-2025.
- Examen des notations RSE/ESG 2023 publiées en 2024.
- Le comité a examiné la feuille de route RSE sur cinq piliers (environnement, social, chaîne de valeur clients et fournisseurs, communauté et développement local et enfin gouvernance), 21 engagements et 50 indicateurs.
- L'examen de la mise à jour du Règlement intérieur du conseil d'administration ayant pour de préciser les missions du comité éthique et RSE en lien avec celles du comité d'audit et leur articulation avec la formalisation des réunions préparatoires transverses et ce, conformément aux obligations issues des textes de transposition de la Directive UE 2022/2464 dite CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).
- En lien avec la phase préparatoire de la CSRD, le comité a examiné les principaux enjeux issus de la directive CSRD au premier rang desquels l'analyse d'écart, l'analyse de double matérialité qui structure l'approche impacts, risques et opportunités (« IRO »). Dans la phase plus avancée du projet en lien avec la rédaction du rapport de durabilité, le comité a examiné le périmètre de reporting retenu pour le premier rapport de durabilité et le calendrier d'intégration des récentes acquisitions, ainsi que la déclinaison des enjeux matériels en points de données applicables et a revu les indicateurs nouvellement publiés dans ce cadre.
- Le point d'avancement sur le plan climat.
- La présentation des feedbacks sur les deux sessions des Rencontres du Climat 2024 organisées en avril et novembre 2024 ayant respectivement pour objet le défi du transport bas-carbone pour tous et l'investissement dans l'innovation pour décarboner efficacement les entreprises.
- L'examen du plan d'actions en termes de parité hommes – femmes et des objectifs correspondants.
- En matière d'éthique et de conformité, le comité a assuré le suivi de la poursuite du déploiement en 2024, de la formation introduite sur la plate-forme de e-learning du Groupe, en matière de prévention de la corruption auprès des salariés les plus exposés et a procédé à l'examen d'une nouvelle politique de gestion des conflits d'intérêt dont le déploiement est prévu après information des instances représentatives du personnel. Cette politique vient renforcer le dispositif de de prévention de la corruption.

Entre le début de l'année et le 5 mars 2025, le comité a tenu une réunion, au cours de laquelle, le comité a examiné les cinq piliers de sa feuille de route RSE (environnement, social, chaîne de valeur clients et fournisseurs, communauté et développement local et enfin gouvernance). Dans ce cadre, il a examiné l'avancement du Plan Environnement 2025 et notamment (i) la performance 2024 de l'entreprise au regard de sa trajectoire de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, (ii) le budget environnement sur la période 2021-2025, (iii) l'actualisation du taux d'alignement 2024 s'agissant de la Taxonomie Européenne, (iv) l'actualisation de la marge décarbonée. Le comité a examiné l'avancement des quatre autres piliers précités et leurs résultats faisant notamment apparaître un certain nombre de sujets de satisfaction : il ressort de Getlink Voices un taux d'engagement en progression qui a atteint l'objectif de 71 % (vs 63 % 2023) et un taux d'absentéisme en baisse continu depuis trois ans. Le comité a également revu les indicateurs de féminisation en ligne avec la trajectoire fixé par le Groupe. Le comité a par ailleurs pris connaissances des notations RSE / ESG 2024 et revu le contenu du rapport de durabilité. Le comité a pris connaissance des travaux déployés dans l'entreprise pour préparer ce premier rapport, et, plus particulièrement la double matérialité et examiné le projet de matrice de matérialité établi conformément à la CSRD pour 2025.



Corinne Bach, Administratrice Référent environnement et climat, assure la présidence de ce comité depuis le 27 avril 2022.

4.2.3 AUTO-ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Code Afep / Medef auquel Getlink se réfère, recommande une évaluation formalisée tous les trois ans au moins, qui peut être mise en œuvre avec l'aide d'un consultant extérieur. Une fois par an, le conseil d'administration de Getlink procède à une évaluation interne formalisée, sur la base d'un questionnaire détaillé portant sur les rôles et compétences du conseil d'administration, le fonctionnement d'ensemble et les domaines d'activité du conseil d'administration et de ses comités. La dernière évaluation externe menée par un conseil indépendant, sous le pilotage alors du comité des nominations et des rémunérations a été présentée au conseil d'administration, lors de la réunion du 6 février 2025 (la précédente avait été présentée au conseil lors de la réunion du 27 janvier 2022).

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Processus d'évaluation formalisée

Pour l'exercice 2024, le processus d'évaluation formalisée du conseil d'administration dans le cadre du Code Afep / Medef, et des recommandations de place comme celles de l'AMF a été le suivant :

- Objectifs principaux :
 - vérifier l'engagement des membres du Conseil,
 - examiner la mise en œuvre de la dissociation des fonctions,
 - examiner la contribution de chacun des membres du conseil d'administration,
 - la pertinence des travaux du conseil d'administration,
 - l'adéquation de sa composition avec les enjeux et la résilience aux crises et l'agilité du Conseil à saisir les opportunités,
 - formuler des suggestions d'améliorations,
 - émettre des propositions sur les sujets stratégiques à approfondir en 2025.

Pour l'exercice 2024, l'Administrateur Référent et le comité des nominations et des rémunérations ont fixé le processus de l'exercice d'auto-évaluation. Le comité des nominations et des rémunérations et l'Administrateur Référent, après audition de trois cabinets présélectionnés, ont choisi le cabinet en charge de l'évaluation du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024. Ce cabinet a demandé à chaque membre du conseil d'administration de fin décembre 2024 à mi-janvier 2025 de compléter des questionnaires en ligne sur le fonctionnement du conseil d'administration et du comité auquel il ou elle appartient et d'avoir un entretien approfondi avec le consultant en charge, pour recueillir ses commentaires. Les réponses aux questionnaires ont été analysées par le consultant, les questions étant notées sur une échelle de 1 à 7 et les réponses ont été présentées sur une base 100.

- très satisfaisant, tout score supérieur à 85 %,
- satisfaisant, tout score entre 70 % et 84 %,
- améliorabile, tout score entre 50 % et 69 %,
- posant problème, en-dessous de 49 %.

Le benchmark compare la gouvernance de Getlink par rapport aux meilleures pratiques du marché sur une base internationale.

Résultats 2024

Le consultant a rendu compte des résultats de l'évaluation, d'une part en réunion du comité des nominations et des rémunérations et d'autre part en *executive session*, sous la présidence de l'Administrateur Référent. L'Administrateur Référent a rendu compte au conseil d'administration du résultat détaillé de ces travaux. La restitution lors de la réunion du conseil d'administration du 6 février 2025, a été suivie d'un débat entre administrateurs et de décisions pour 2025.

Les points forts de la gouvernance, dont ceux ci-après, ont été relevés : le passage réussi d'une gouvernance unifiée à une gouvernance dissociée, la Présidence du conseil d'administration qui anime efficacement le conseil, en permettant à toutes les opinions de s'exprimer dans un climat de respect et d'écoute ; des ordres du jour complets et bien adaptés aux enjeux, une composition du conseil renouvelée et diversifiée avec des profils correspondant bien aux enjeux et montrant un fort attachement à la société et une capacité croissante à challenger ; la transparence et écoute du management à l'égard du conseil d'administration qui a un réel pouvoir d'influence, le tout supporté par une information de qualité ; le fonctionnement opérationnel harmonieux du conseil d'administration. Les débats du conseil d'administration sont jugés utiles au management.

Le conseil d'administration s'est entretenu des domaines d'amélioration potentielle de la gouvernance. Les échanges des membres du conseil d'administration, par un partage collégial d'observations objectivées pour discuter des éventuels axes d'amélioration, ainsi que de leur traduction en actions, ont fait ressortir les axes d'amélioration suivants pour 2025 :

- organiser des sessions de formation ou d'approfondissement sur certains sujets, selon le cas avec des intervenants extérieurs notamment sur l'intelligence artificielle, ou des sessions de partages d'expérience approfondis en particulier lors des séminaires stratégiques ;
- renforcer la participation des principaux dirigeants du Groupe à certaines séances du conseil d'administration en exposant plus les porteurs de dossiers ;
- prévoir des réunions plus régulières du conseil sur sites : pour 2025, une réunion supplémentaire du conseil d'administration a été programmée sur le site de Coquelles à l'instar de la réunion organisée en 2024 ;
- travailler à concentrer le temps de présentations, en réponse au souhait exprimé d'avoir des présentations en conseil plus synthétiques afin de libérer du temps pour le débat et donner plus de flexibilité dans la gestion de l'agenda.

4.2.4 PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, les principes et règles de détermination de la rémunération et des avantages de toute nature, accordés aux mandataires sociaux sont déterminés par le conseil d'administration sur recommandations du comité des nominations et des rémunérations conformément aux dispositions du Règlement intérieur. Ils sont exposés dans le chapitre 5 du présent Document d'Enregistrement Universel.

4.2.5 RÉFÉRENTIEL EN MATIÈRE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Getlink SE se réfère au Code Afep / Medef de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (version de décembre 2022), en complément des dispositions législatives et réglementaires applicables.

Getlink s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de sa gouvernance et veille régulièrement à se mettre en conformité avec les dispositions du Code Afep / Medef.

Le Code Afep / Medef requiert de faire état de manière précise de l'application de ses recommandations et d'expliquer, le cas échéant, les raisons pour lesquelles une société n'aurait pas mis en œuvre certaines d'entre elles. Actuellement, les écarts de Getlink SE par rapport aux recommandations de ce code sont les suivants :

| Paragraphe du Code Afep/Medef | Déviations au Code Afep/Medef |
|-------------------------------|-------------------------------|
| Néant | |

Le Code Afep / Medef est disponible sur le site www.getlinkgroup.com.

4.3 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société Getlink SE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Accord Inter-Créanciers

Nature, objet et modalités :

Pour les besoins de l'émission obligataire qui a eu lieu lors de l'exercice 2020, Getlink SE (la « Société ») a été amenée à conclure, notamment, un « intercreditor agreement » entre, notamment, la Société en qualité de débiteur (Debtor), Eurotunnel Holding SAS, France-Manche SA et The Channel Tunnel Group Limited en qualité de prêteurs intragroupe, BNY Mellon Corporate Trustee Services Limited en qualité d'agent des sûretés (Security Trustee) et BNP Paribas en qualité d'agent des prêteurs au titre du crédit renouvelable (Revolving Agent) (l'Accord Inter-Créanciers).

Informations permettant aux actionnaires d'apprécier l'intérêt qui s'attache au maintien de la convention :

L'Accord Inter-Créanciers permet de décrire les droits et obligations respectifs du trustee pour le compte des titulaires d'Obligations, de l'agent des prêteurs au titre du crédit renouvelable (Revolving Agent), des prêteurs au titre du crédit renouvelable et de BNY Mellon Corporate Trustee Services Limited en qualité de fiduciaire (Security Trustee) à l'encontre de la Société et de ses actifs faisant l'objet des Contrats de Sûreté et notamment les rangs de priorité. L'Accord Inter-Créanciers ne prévoit aucune autre condition financière pour la Société.

Personne concernée :

M. Gounon : Président de Getlink SE, administrateur de France-Manche SA et administrateur de The Channel Tunnel Group Limited.

Les commissaires aux comptes, Paris La Défense, le 14 mars 2025

Forvis Mazars SA

KPMG SA

Eddy Bertelli
Associé

Philippe Cherqui
Associé

4.4 COMMUNICATION ACTIONNAIRES ET RELATIONS INVESTISSEURS

Getlink s'attache à apporter à ses actionnaires une information régulière, rigoureuse et de qualité. Le centre relations actionnaires de Getlink, avec le gestionnaire des comptes titres nominatifs Société Générale Securities Services, a pour mission d'informer et de fidéliser l'actionnariat individuel du Groupe. L'équipe est mobilisée toute l'année pour répondre aux interrogations et accompagner dans leurs démarches les actionnaires individuels du Groupe.

La direction des relations investisseurs informe toute l'année les investisseurs institutionnels et les analystes financiers.

4.4.1 RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Toutes demandes de renseignements peuvent être obtenus par les actionnaires et les investisseurs auprès de :

Analystes et investisseurs

Responsable : Virginie Rousseau

Téléphone : + 33 (0) 1 40 98 04 81

Email : virginie.rousseau@getlinkgroup.com

Actionnaires individuels

Téléphone (France) : 0 809 100 627 Service gratuit + prix appel

Téléphone (Royaume-Uni) : 0845 600 6634

Email : info.actionnaires@getlinkgroup.com ou shareholder.info@getlinkgroup.com

Société Générale Securities Services (« SGSS »)

SGSS/SBO/CIS/ISS

32 rue du champ de tir – CS 30812

44 308 Nantes Cedex 3

France

Les actionnaires au nominatif peuvent se connecter à la plateforme sharinbox.societegenerale.com grâce aux identifiants reçus de Société Générale Securities Services. Le Centre de Relations Clients Nomilia offre un accueil téléphonique dédié (numéro non surtaxé : +33 (0)2 51 85 67 89).

4.4.2 PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DÉLÉGATIONS EN COURS

Les modalités de participation sont décrites aux articles 11, 27, 28 et 29 des statuts de Getlink SE, tels que résumés au chapitre 8 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre d'actions ordinaires qu'il détient, personnellement, par mandataire, ou par correspondance sur justification de son identité et de l'enregistrement comptable des titres, dans les conditions légales et réglementaires.

L'assemblée générale est par excellence pour l'actionnaire le lieu de l'exercice de ses droits dans l'entreprise. Getlink a pris toutes les mesures pour faciliter le vote à distance afin que les actionnaires puissent également voter sans participer physiquement à l'assemblée générale par des moyens de vote à distance (vote par correspondance ou procuration), et par Internet sur la plateforme de vote électronique sécurisée à distance (Votaccess). L'ensemble des documents et informations relatifs à l'assemblée générale sont rendus accessibles aux actionnaires dans les plus brefs délais. Getlink communique sur le site internet *corporate* les informations pratiques concernant la participation à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est retransmise en direct et en différé sur le site internet de Getlink.

Lors de l'assemblée générale, les dirigeants présentent la stratégie de l'entreprise, y compris climatique et le plan de transition ou leurs évolutions. Les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en matière délégations financières et l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice écoulé sont présentées en section 7.1.4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Comme indiqué en section 4.4.4 du présent Document d'Enregistrement Universel, Getlink organise des échanges avec ses actionnaires en cours d'année et répond favorablement aux demandes de dialogue de la part de ces actionnaires, que ce soit avant ou après la publication des documents liés à l'assemblée générale.

4.4.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents juridiques relatifs à la société, et de façon plus générale l'information réglementée au sens de l'article 221-1 du règlement général de l'AMF, sont disponibles sur le site d'informations financières de la société (www.getlinkgroup.com/actionnaires-investisseurs/) et peuvent également être consultés, sur support papier, aux heures ouvrables, sur rendez-vous, au siège social de la société. Sur ce site internet sont mises à la disposition des actionnaires et des investisseurs les informations concernant la direction du Groupe et les organes sociaux, ainsi que les documents de référence, documents d'enregistrement universels et communiqués financiers disponibles en français et en anglais.

Getlink utilise une plate-forme de communication mise en place par un prestataire pour distribuer son contenu de manière sécurisée et conforme, laquelle permet l'authentification de l'information grâce à la technologie *blockchain* et ce pour se prémunir contre l'essor des *fake news corporate* et financières. Pour toute question ou information d'ordre général, le contact de la société via le courriel est le suivant :

Email : CommunicationInternet@getlinkgroup.com.

4.4.4 DIALOGUE AVEC LES ACTIONNAIRES ET LA COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE

La direction des relations investisseurs de Getlink informe tout au long de l'année les investisseurs institutionnels et les analystes financiers sur la stratégie du Groupe, ses activités, ses développements significatifs et ses perspectives.

En 2024, en marge des présentations de résultats et de l'assemblée générale, la direction des relations investisseurs de Getlink a participé à une dizaine de conférences et a assuré des contacts réguliers avec des interlocuteurs de la communauté financière à travers des appels téléphoniques, *roadshows* et réunions non seulement financières (equity et crédit) mais aussi sur les thématiques de gouvernance ou de stratégie RSE du Groupe. En 2024, près de 200 institutions financières originaires des principales places financières mondiales ont ainsi été rencontrées.

Dédié à ses actionnaires individuels qui témoignent d'un intérêt pour la vie du Groupe, le centre de relations actionnaires individuels permet aux actionnaires individuels de mieux connaître le Groupe et ses métiers, notamment par des lettres d'information digitales envoyées au moment des résultats et de l'assemblée générale. Les actionnaires individuels du Groupe ont la possibilité de contacter le Groupe à une adresse email et un numéro de téléphone dédié. Par ailleurs, toutes les publications du Groupe sont disponibles dans un espace dédié sur son site internet www.getlinkgroup.com et ses applications mobiles Getlink Actionnaires (calendrier financier, cours de l'action, présentations, communiqués de presse, Document d'Enregistrement Universel, information financière, contacts etc.).

4.4.5 INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES

L'ensemble des documents constituant une information réglementée au sens de l'AMF est disponible sur le site internet : [//www.getlinkgroup.com/actionnaires-et-investisseurs/informations-reglementees/](http://www.getlinkgroup.com/actionnaires-et-investisseurs/informations-reglementees/).



GETLINK SE

Société Européenne au
capital de 220 000 000 €
483 385 142 R.C.S. Paris
LEI : 9695007ZEQ7M0OE74G82

37-39, rue de la Bienfaisance
75008 Paris - France
www.getlinkgroup.com